

# BILAN DE LA CONCERTATION

—  
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Extension du site ST  
Microelectronics de  
production de semi-  
conducteurs à Crolles  
(38)

-

Dates de la concertation  
Du 22 mars au 19 avril 2024

**Denis Cuvillier, Florence Jaffrenou, Véronique Morel**  
**Garant.e.s désigné.e.s par la CNDP**

-

Date de remise du rapport, le 13 mai 2024



commission  
nationale du  
débat public



## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Avant-propos .....  | 3  |
| Synthèse pour les décideurs et le public .....  | 4  |
| Les enseignements clefs de la concertation .....  | 4  |
| Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s.....   | 6  |
| Introduction.....   | 8  |
| Le projet objet de la concertation .....  | 8  |
| <i>L'extension du site STMicroelectronics de production de semi-conducteurs située à Crolles (département de l'Isère - 38)</i> .....  | 8  |
| La saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP).....   | 13 |
| Garantir le droit à l'information et à la participation .....   | 13 |
| I - Le travail préparatoire des garant.e.s .....  | 14 |
| Les résultats de l'étude de contexte .....  | 15 |
| L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation .....   | 17 |
| II - Avis sur le déroulement de la concertation .....   | 24 |
| Le droit à l'information a-t-il été effectif ? .....  | 24 |
| III - Synthèse des arguments exprimés .....   | 28 |
| Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation .....  | 28 |
| Les débats portant sur l'opportunité du projet.....   | 28 |
| Les impacts du projet en termes de développement territorial .....  | 33 |
| Les impacts environnementaux de l'extension d'activité de STMicroelectronics.....   | 36 |
| La concertation et les procédures en cours .....  | 43 |
| IV - Demande de précisions et recommandations au responsable du projet.....   | 48 |
| Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées .....   | 48 |
| Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique..... | 49 |
| Lexique .....   | 51 |
| Liste des annexes.....  | 52 |

## Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 13 mai 2024 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement) : <https://colidee.com/o164p700/comprendredossier.htm>. Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission Nationale du Débat Public. Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

# Synthèse pour les décideurs et le public

## Les enseignements clefs de la concertation

La Société STMicroelectronics (ST) a soumis à concertation publique le projet d'extension de son site de Crolles. Cette concertation publique, dont les modalités ont été validées par la CNDP le 6 mars 2024, s'est déroulée du 22 mars au 19 avril 2024.

Le projet consiste en une extension des bâtiments de production des semi-conducteurs pour atteindre un doublement de la capacité de production des plaquettes 300mm. La fabrication de celles-ci est réalisée dans des salles blanches, zones dont l'environnement est contrôlé (température, humidité, densité de particules). L'extension projetée est réalisée au sein de l'implantation existante de Crolles (Isère). Ce projet est soutenu par l'Union Européenne et la France dans le cadre du renforcement de la souveraineté occidentale dans le domaine des nanotechnologies.

Le projet prévoit également la construction d'une nouvelle station de traitement des effluents liquides industriels (STEL2) et d'une nouvelle plate-forme de gaz vecteurs et de zones techniques. Son coût est évalué à 7,5 milliards d'euros et il créerait 1000 emplois directs et 3000 indirects.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique du 28 août au 9 octobre 2023. La commission d'enquête avait relevé qu'il n'y avait pas eu de saisine de la CNDP et pas non plus de concertation préalable menée directement par le maître d'ouvrage.

Les modalités de la concertation (documents diffusés, interfaces numériques et rencontres) ont été préparées par STMicroelectronics et son Conseil en concertation, dans un dialogue nourri et de qualité avec les garant.e.s afin de répondre aux attentes du territoire, identifiées au cours de l'étude de contexte. La diversité des modalités (réunions publiques, rencontres de proximité, réunions spécifiques pour les jeunes et les salariés, web conférence thématique) a contribué à ce que la participation a été satisfaisante, eu égard au délai réduit de la concertation. Les réunions publiques et les réunions thématiques étaient également accessibles en ligne. Elles ont ainsi permis de rencontrer un public relativement nombreux et diversifié (grand public, associations, collectifs, personnel de l'entreprise STMicroelectronics, élèves et étudiants). Celui-ci a ainsi pu accéder à une information de qualité, et la concertation s'est déroulée dans des conditions d'échange satisfaisantes, malgré un appel au boycott de la concertation par le collectif Stop Micro, ce dernier dénonçant une concertation dans l'urgence, ne permettant pas de poser les questions de fond sur l'avenir de la société dans un monde ultra-connecté.

L'ampleur du projet (STMicroelectronics est déjà le premier employeur du département de l'Isère) a mobilisé de nombreux acteurs du territoire, et notamment les associations, dans les rencontres et sur le site de la concertation.

L'Etat ne s'est pas impliqué dans cette concertation.

Le public explicitement favorable a essentiellement été rencontré dans des contextes d'échange bilatéral, notamment au cours des réunions de proximité (marchés) et s'est également exprimé par ses avis sur le site. Le personnel a témoigné de sa fierté de faire partie d'une entreprise innovante, et a clairement soutenu le projet mais a témoigné de la mauvaise image que celui-ci pouvait avoir auprès du grand public. Il a fait des propositions pour renforcer la communication en ce sens. Il a également fait part de ses attentes environnementales et sociétales envers son employeur.

Les scientifiques et les élus qui se sont exprimés ont soutenu le projet.

La plateforme participative a permis une expression plus libre et donc relativement variée, soit en termes d'avis, soit de questions auxquelles STMicroelectronics a systématiquement répondu. Enfin, il faut noter le nombre élevé de 15 cahiers d'acteurs ou contributions collectives, bien documentés (voir annexe 3).

Les avis favorables au projet ont mis en avant la souveraineté européenne et nationale, certains alertant toutefois sur le risque d'un bilan import/export au final défavorable dans un marché mondialisé. Ont été également mis en avant la création d'emplois et les apports pour l'économie et l'attractivité régionales, une production plus vertueuse en France que dans d'autres parties du monde, encadrée par la réglementation sur l'environnement et les installations classées, même si d'autres avis ont par ailleurs jugé que cette réglementation était encore insuffisante et pas assez contraignante.

Les avis défavorables ont contesté les choix de société et de modes de vie basés sur la surconsommation d'objets "gadgets", ainsi que les applications militaires des objets connectés. Ils ont également mis en cause la consommation d'eau potable pour la fabrication des puces électroniques. Enfin ils ont dénoncé l'utilisation d'argent public pour subventionner le projet d'extension de STMicroelectronics. Ils questionnent également la maîtrise des niveaux des pollutions et le degré d'artificialisation des sols sur le territoire.

L'inversion des procédures entre la concertation préalable a généré des réactions vives tout au long de la concertation. Certains contradicteurs ont considéré que cette situation invalidait tout le processus. Le collectif Stop Micro a notamment demandé aux garant.e.s de démissionner. L'absence de toute réponse de STMicroelectronics et de l'Etat sur la suite de l'instruction du projet a renforcé la méfiance et la confusion sur les objectifs de la concertation préalable par rapport à ceux de l'enquête publique. Certaines associations ont ainsi renouvelé pour cette concertation les avis qu'elles avaient remis au cours de l'enquête publique, mais ont néanmoins activement participé aux modalités de concertation proposées. Reprenant l'avis de la CNDP<sup>1</sup> et pointant les évolutions du projet entre l'enquête publique et la concertation, elles ont demandé le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale. Le public a interpellé de plus en plus fortement STMicroelectronics et l'État, partie prenante en tant que garant des procédures et de l'aménagement du territoire, et ainsi en situation de coordinateur et ou d'arbitre. La décision que devront prendre STMicroelectronics et l'État au regard de ce bilan porte sur la continuation des procédures.

Le débat sur l'opportunité du projet, premier objet de la concertation préalable, a essentiellement été abordé sous l'angle du besoin des puces électroniques dans notre vie quotidienne. Si aucun avis ne demande un retour en arrière sur ce sujet, on trouve chez tous les publics, et particulièrement chez les jeunes, une sensibilisation pour une consommation raisonnée des objets électroniques et une préoccupation pour un développement des puces pour des applications utiles à la société.

Le coût du projet n'a pas été contesté en tant que tel, certains estimant toutefois que son montant élevé (7,5 milliards d'€) ouvrait la porte à des variantes d'implantation du projet ailleurs qu'à Crolles, dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du territoire. En revanche certains ont estimé que le montant annoncé de la participation de l'Etat (2,9 milliards d'€) pourrait être plus utile ailleurs et d'autres ont demandé qu'à minima il s'accompagne d'un cadre contraignant vis à vis de STMicroelectronics en matière de contreparties socio-économiques et environnementales.

Les avis les plus nombreux ont porté sur l'environnement, les dangers liés au classement SEVESO et les pollutions de l'eau et de l'air. Le sujet le plus abordé a été celui de l'eau potable utilisée pour la fabrication des puces, les volumes concernés<sup>2</sup> empêchant pour certains toute extension de l'usine. Dans un contexte général de réchauffement climatique, l'enquête publique avait mis en évidence l'hyper sensibilité du public sur ce sujet de l'eau et l'absence de vision globale, claire et partagée entre les parties, fournisseurs et consommateurs. La concertation s'est alors attachée à donner les informations nécessaires à la compréhension des enjeux liés à l'extension de STMicroelectronics, en termes de besoins et de ressources en eau, à la fois dans le dossier support et au cours d'un atelier spécifique sur ce sujet impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Si ce sujet est loin d'être clos, certains sujets comme celui des pompages dans la nappe devant encore être objectivés, les arguments pourront être débattus en connaissance de cause dans le cadre de l'observatoire de l'eau piloté par la CCLG et de la suite de la concertation pilotée par le porteur de projet. L'impact du projet voisin de Soitec, mis en

---

<sup>1</sup> Se reporter à l'annexe n°2

<sup>2</sup> STMicroelectronics a consommé en 2022, 4.5Millions de M3 d'eau potable, et prévoit un volume de 7Mio à terme.

sommeil pour l'instant, devrait également être abordé s'il devait être relancé. Le public a rajouté au débat la nécessité, assumée par presque tous les acteurs entendus, d'aborder les sujets de l'habitat et de la mobilité puisqu'environ 4.000 salariés vont en effet circuler, se loger, demander des services publics nouveaux. Il demande également d'étendre les sujets environnementaux aux impacts cumulés de l'ensemble des projets induits.

Les équipes de STMicroelectronics se sont clairement engagées dans le processus de la concertation et ont témoigné que cette phase avait été une opportunité de présenter le projet à un public élargi, d'apprendre et de progresser dans les échanges avec le public. Ils ont annoncé leur volonté de poursuivre le dialogue avec le public au-delà de cette phase de concertation.

## Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

### Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

#### Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse :

- 1. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation préalable avant l'enquête publique ?*
- 2. Quelles sont les différences / modifications intervenues sur le projet entre l'enquête publique et la concertation préalable ?*
- 3. STMicroelectronics déposera-t-il une nouvelle demande d'autorisation environnementale ?*
- 4. Grenoble-Alpes-Métropole a annoncé qu'il fournirait un débit d'eau maximum de 29 000 m<sup>3</sup>/j soit 1 200 m<sup>3</sup>/h à la Communauté de Communes du Grésivaudan qui elle-même a annoncé qu'elle pouvait fournir STMicroelectronics à hauteur de 800m<sup>3</sup>/h au maximum. Pour répondre à ses besoins ST utilisera en complément de l'eau recyclée (installation « REUSE ») et en cas d'indisponibilité de cette dernière utilisera de l'eau qu'elle pompera dans la nappe à travers des captages. Quelles sont les études approfondies de l'impact de ces captages qui seront menées, et comment se fera la coordination avec les autres acteurs qui utilisent également l'eau de la nappe (Teisseire, agriculteurs...) ?*
- 5. Quelles sont les contreparties de la subvention de l'Etat de 2.9 Mds € ?*

#### Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s :

- 1. Pour STMicroelectronics : Poursuivre l'effort d'information et de transparence vers les publics en maintenant les dispositifs de participation jusqu'à la mise en service du projet, notamment le système des questions/réponses. Une première démarche sera faite*

---

*lors de la réunion publique à laquelle STMicroelectronics s'est engagé : elle présentera les enseignements que STMicroelectronics tire de la concertation et les réponses aux interrogations du public et aux demandes des garant.e.s et de la CNDP.*

---

*2. Pour la Préfecture de l'Isère : Clarifier les conditions que met l'Etat pour les suites du projet à travers notamment la communication d'un schéma décisionnel.*

---

*3. Pour la DREAL : Donner une vision globale des impacts des projets STMicroelectronics / Soitec (le cas échéant) et que l'ensemble des impacts directs de ces projets et des impacts induits soient intégrés dans la suite des études et des échanges avec le public.*

---

*4. Pour STMicroelectronics : S'engager activement dans les travaux de l'Observatoire de l'Eau piloté par la CCLG en intégrant la proposition du SYMBHI de porter les études et réflexions sur la gestion quantitative de l'eau.*

---

*5. Pour STMicroelectronics : Répondre aux réserves et recommandations formulées par les commissaires enquêteurs à l'issue de l'enquête publique.*

---

*6. Pour la CCLG : Associer le public à la mise à jour de son projet de territoire, présenté lors de la réunion du 2 avril 2024, en incluant un volet concertation.*

---

# Introduction

## Le projet objet de la concertation

*L'extension du site STMicroelectronics de production de semi-conducteurs située à Crolles (département de l'Isère - 38)*

STMicroelectronics [ST], leader mondial dans la fabrication de puces micro-électroniques, a saisi la Commission Nationale du Débat Public [CNDP] pour le projet d'extension du site de Crolles.

- **Caractéristiques du projet**

*Création de six extensions de bâtiments de production dont environ 3000 m<sup>2</sup> de salle blanche par bâtiment.*

STMicroelectronics conçoit et fabrique des plaques de circuits intégrés et dérivées : il s'agit de puces sur des plaques de silicium. Le projet d'extension porte sur la fabrication de plaques de silicium de 300 mm.

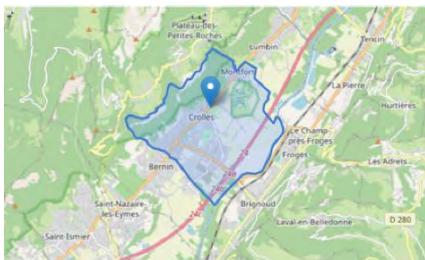
Le projet consiste à **construire et équiper six nouveaux bâtiments de production** (à l'identique et dans le prolongement des existants) dont environ 3000 m<sup>2</sup> de salle blanche par bâtiment, permettant de doubler la capacité de production sur le site de Crolles.

Le projet prévoit la construction d'une nouvelle station de traitement des effluents liquides industriels (STEL). Cette installation comportera une infrastructure de réutilisation des eaux traitées en vue de produire de l'eau ultrapure et ainsi limiter les besoins d'apport en eau brute externe.

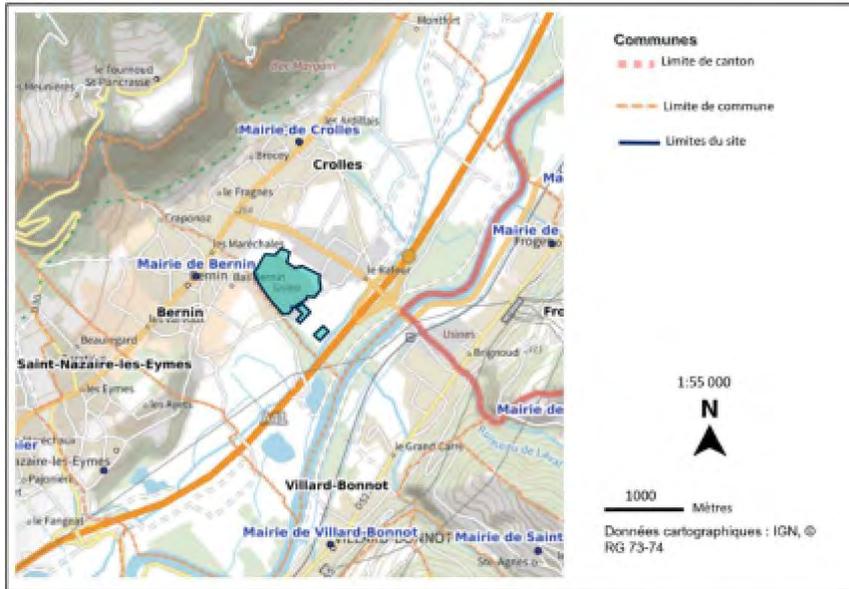
- **Responsable du projet**

STMicroelectronics.

- **Localisation**



Le site de STMicroelectronics est localisé sur la commune de Crolles (38) à environ 20 km au Nord-Est de Grenoble et à 40 km au Sud-Ouest de Chambéry. Le site est implanté sur la rive droite de l'Isère, au cœur de la Vallée de Grésivaudan, et fait partie du Parc Régional de la Chartreuse. D'une superficie de 1.456 hectares, la commune de Crolles compte 8.549 habitants (Population légale de 2019, source : INSEE). Le site STMicroelectronics de Crolles est intégré au parc technologique de Pré-Roux, entre l'agglomération de Crolles au Nord et l'autoroute A41 (qui longe l'Isère) au Sud-Est.



Du site, l'accès à l'autoroute A41 se fait par la bretelle de Crolles (à 1,0 km à l'Est du site) ou par la bretelle de Bernin (à 1,3 km au Sud-Ouest du site).



*Vue de l'extension projetée (dossier de concertation)*

- **Objectifs du projet selon le porteur de projet**

*Le projet d'extension vise à doubler la capacité de production sur le site de Crolles.*

Conformément aux objectifs du European Chips Act, ce projet d'extension du site de Crolles vise à doubler la capacité de production en technologie 300 mm à l'horizon 2027/2030. Cette capacité de production supplémentaire sera utilisée par STMicroelectronics et son partenaire GlobalFoundries (GF) pour servir les clients en Europe et dans le monde entier. En incluant GlobalFoundries, l'objectif est d'augmenter les capacités de production du site de 620 000 plaques par an à l'horizon 2028.

L'avantage significatif de cette technologie est d'apporter aux concepteurs de produits et aux clients finaux une très faible consommation d'énergie comparée aux technologies concurrentes.

Or, le site de Crolles sur lequel s'inscrit le projet d'extension, est un site de production et de recherche et développement technologique parmi les plus avancés du groupe STMicroelectronics et qui maîtrise les technologies nécessaires.



*Schéma issu du dossier de concertation*

Si l'objectif est bien de répondre à la demande croissante de semiconducteurs à l'échelle mondiale, cela doit se faire en augmentant la souveraineté de la France et de l'Europe sur ce marché stratégique. C'est pourquoi le projet est soutenu par l'Etat.

L'activité de STMicroelectronics se développe à Crolles depuis trois décennies au sein d'un riche écosystème territorial permettant de tisser des liens étroits entre les entreprises, les centres de recherche, l'université, les pôles d'innovation et les collectivités locales. STMicroelectronics s'engage par ailleurs dans le développement de formations pour faciliter les parcours professionnels. Le projet devrait créer 1000 emplois directs et 3000 emplois indirects pour le territoire.

Enfin, en cohérence avec son ambition de neutralité carbone pour 2027, STMicroelectronics indique tout mettre en œuvre pour que le projet soit exemplaire du point de vue de son empreinte environnementale.

- **Alternatives mises au débat (selon le dossier de concertation)**

Plusieurs modèles d'affaires cohabitent dans l'industrie des semiconducteurs avec les entreprises dites « fabless », les « fondeurs » et les fabricants intégrés :

Les entreprises dites «fabless» ne font que de la conception et de l'assemblage final de composants. Elles commandent les semiconducteurs et puces aux fondeurs. Les fondeurs eux sont spécialisés uniquement dans la production des semi-conducteurs, pour tous types de clients. La troisième catégorie est particulière et c'est à celle-ci qu'appartient STMicroelectronics : ces entreprises font tout en interne, de la conception à la fonderie, à l'assemblage du produit fini (processeur, puces, cartes graphiques...) qu'elles commercialisent. Il peut arriver, pour satisfaire à une forte demande de leurs clients ou dans le cadre de décision d'investissements, qu'elles fassent appel à des fondeurs.

Lorsqu'un fabricant intégré comme STMicroelectronics décide d'un investissement, plusieurs critères rentrent en ligne de compte dans la décision : les besoins du marché, la disponibilité et la maîtrise des technologies pour y répondre la disponibilité de son outil de production pour les produire.

Pour répondre à la forte demande en lien avec les défis sociétaux de décarbonation et digitalisation, l'augmentation des capacités de production est devenue indispensable au sortir du COVID et de crises successives.

**Le projet d'augmentation des capacités de production de STMicroelectronics a alors été étudié avec une "option zéro" et le site de Crolles. Il n'y avait aucune autre alternative interne possible, le site de Crolles était le seul site du groupe à industrialiser cette technologie de 300 mm.**

Si le projet n'était pas réalisé à Crolles cela impliquerait d'avoir recours à de la sous-traitance complète chez un fondeur en Asie, ce qui accroîtrait la dépendance européenne sur ce type de produit.

Or, le contexte géopolitique a conduit l'Europe et la France à décider d'une stratégie de renforcement de leur souveraineté technique et industrielle.

**Le site de Crolles s’est rapidement imposé. C’est le seul site du groupe réunissant de nombreux atouts essentiels à la concrétisation de la stratégie de STMicroelectronics, comme celle des autorités françaises et européennes :**

- **Reconnu « pionnier » par l’Europe et la France** dans le cadre du « Chips Act » pour contribuer au doublement de la capacité de production de puces en Europe.
- **Maîtrise de l’industrialisation des technologies de pointe** répondant aux enjeux de souveraineté.
- **Infrastructures existantes et foncier industriel disponible** sur le site compatible avec les orientations du territoire.
- **Savoir-faire unique en termes de process industriel pour maîtriser l’empreinte environnementale** du projet.
- **Au cœur de la vallée de la microélectronique** pour capitaliser sur l’écosystème isérois et attirer les talents du monde entier.

- **Coût**

Le coût du projet est estimé à 7,5 Mds € avec le soutien de l’État français à hauteur de 2,9 Mds €.

- **Contexte du projet**

Le projet s’inscrit dans le cadre du plan européen “European Chips act” qui traduit l’engagement de l’Union Européenne pour la transition énergétique et la décarbonation. Pour atteindre ses objectifs, la Commission promeut le développement et le déploiement d’innovations technologiques dans plusieurs secteurs (par exemple, les transports, la mobilité, l’énergie, l’industrie manufacturière) en tant que moteur clé de la décarbonation de l’économie européenne.

Le projet s’inscrit également dans le plan France 2030, parfaitement en ligne avec la stratégie européenne de transformation verte et digitale. Il contribue à atteindre l’objectif de l’Europe visant à multiplier par deux la part qu’elle représente dans la production mondiale de semiconducteurs pour la faire passer de 10 à 20 % à l’horizon 2030, qui suppose un quadruplement des capacités de production sur le sol européen.



La microélectronique est un levier indispensable pour relever les défis sociétaux, qu’ils soient dans les domaines sociaux et économiques (santé, automatisation, travail en distanciel), environnementaux (transition énergétique, électrification, innovation agricole), et du numérique (intelligence artificielle, cloud, connectivité).

*Schéma issu du dossier de concertation*

- **Calendrier du projet et de la mise en service envisagée**

- **Le processus administratif**

La société STMicroelectronics a déposé en mai 2022 une demande d’autorisation environnementale pour permettre l’exploitation de son extension à Crolles.

Dans le cadre de l’instruction de cette demande, une enquête publique a été menée entre le 28 août et le 9 octobre 2023. Deux réunions publiques ont été organisées les 1er et 28 septembre 2023 à Crolles, ainsi que 7 permanences des membres de la commission d’enquête.

C’est dans ce cadre que le projet a fait l’objet d’un **dialogue avec le public**, notamment avec ces réunions publiques, qui ont permis aux parties prenantes de mieux saisir ses enjeux globaux (souveraineté, indépendance stratégiques), de comprendre les impacts et les actions prévues par STMicroelectronics ainsi que d’exprimer leurs attentes sur le déploiement d’une stratégie de sobriété environnementale de la part du maître d’ouvrage.

**Ces premiers échanges avec le public ont également permis à STMicroelectronics d’identifier des pistes d’amélioration, travaillées et prises en compte.**

STMicroelectronics dans son dossier de concertation, indique que ces **pistes d’améliorations** concernent notamment la gestion de l’eau ou de l’énergie, la prise en compte de nuisance comme le bruit ou la pollution lumineuse ou encore de l’artificialisation des espaces.

Le dossier de concertation indique 8 engagements suite aux échanges avec le public <sup>3</sup>:

- Une réunion publique annuelle.
- L’étude approfondie de l’impact des forages.
- Continuation du programme d’amélioration de la consommation énergétique.
- L’amélioration de la gestion du bruit.
- La poursuite du programme “neutralité carbone”.
- La gestion de la pollution lumineuse.
- Une étude de faisabilité d’un parking en silo pour réduire la surface de sols imperméables.
- La mise en place de mesures compensatoires.

À la suite de cette enquête publique, le rapport de la Commission d’enquête a été publié le 16 novembre dernier avec un avis favorable, assorti de 4 réserves et de 6 recommandations.

#### ■ Le calendrier prévisionnel du projet industriel :

Le marché des semiconducteurs est marqué par un contexte concurrentiel mondial et est particulièrement cyclique. **Le délai d’exécution est donc une composante essentielle du projet.** Dans ce contexte, STMicroelectronics a dû prévoir une cadence de construction de l’extension du site compatible avec ses contraintes et ses engagements vis-à-vis de l’Etat et afin de permettre **le démarrage d’exploitation au deuxième semestre 2024 (sous réserve des autorisations nécessaires).**



*Schéma issu du dossier de concertation*

**Pour + d’informations, se reporter au dossier de la concertation :**

<https://colidee.com/dataPlateformes/164/700/dossierPresentation/52.pdf>

<sup>3</sup> Dossier de concertation : page 64

## La saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP)

- **Contexte de la concertation**

La concertation préalable se situe après l'enquête publique sur le projet.

Cette anomalie avait été relevée par la commission d'enquête qui avait questionné la CNDP sur ce sujet pendant l'enquête. Dans son rapport elle avait ensuite mentionné l'absence de saisine de la CNDP par STMicroelectronics en amont de l'enquête et considéré que cette situation constituait une lacune grave et préjudiciable vis-à-vis du public.

La CNDP avait formulé un premier avis sur ce dossier le 6 décembre 2023 recommandant que le maître d'ouvrage du projet abandonne sa procédure en cours de demande d'autorisation environnementale du projet et saisisse la CNDP pour la mise en place d'une participation préalable du public, qui n'a pas eu lieu.

STMicroelectronics a saisi la CNDP le 1er février 2024. Cette dernière, dans sa séance plénière du 7 février a décidé l'organisation d'une concertation préalable puis dans sa séance du 6 mars en a validé le dossier, les modalités et le calendrier.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 7 février 2024 la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-8 du code de l'environnement et a désigné Monsieur Denis CUVILLIER, Madame Florence JAFFRENOU et Madame Véronique MOREL comme garant.e.s de la concertation, considérant que :

- Le projet d'agrandissement de l'entreprise STMicroelectronics représente de très forts enjeux environnementaux locaux et des enjeux socio-économiques et d'aménagement d'intérêt national et européen ;
- L'article L.121-1-A du code de l'environnement dispose que la participation du public à l'élaboration des plans, programmes et projets ayant une incidence sur l'environnement est préalable au dépôt de la demande d'autorisation d'un projet ;
- L'article R.121-10 du code de l'environnement dispose que le compte-rendu de la concertation est joint par le maître d'ouvrage au dossier d'enquête publique ;
- La présente participation préalable du public doit être suivie d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale pour satisfaire aux obligations du code de l'environnement.

## Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garant.e.s qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentif tout au long du dispositif :

- A la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée au maître d'ouvrage;
- Au respect par ce dernier des modalités proposées par eux et validées par la CNDP ;
- Ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation continue est mise en place, également sous l'égide d'un ou deux garants CNDP et jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

## I - Le travail préparatoire des garant.e.s

Pour la définition des modalités de concertation, les garants se sont appuyés sur les résultats de leur étude de contexte. Ils avaient déjà analysé le contexte lors de leur nomination sur une précédente mission portant sur l'Extension d'une zone d'activité économique (ZAE) à Bernin et de l'usine Soitec de semi-conducteurs.

C'est ainsi qu'ont été mis en œuvre des modalités permettant la participation du public sur les trois périmètres du projet (local, régional et national), combinant réunions publiques et web conférences thématiques, en présentiel et en ligne, rencontres de proximité, réunions spécifiques vers les salariés et les jeunes. Par ailleurs la mise en place d'une plateforme et d'un site Internet spécifique pour cette concertation "Colidee" a été construite avec les garants.

Si ST dispose d'un service communication important et compétent, en central comme en local, il n'avait pas eu l'occasion de développer lui-même une concertation vers le grand public. Cette concertation constituait ainsi une sorte de "baptême du feu".

D'une part STMicroelectronics s'est pleinement investi en mobilisant tous les moyens internes et externes nécessaires, à tous les échelons de la hiérarchie, pour préparer cette concertation dans des délais très rapides.

D'autre part STMicroelectronics a pris en compte toutes les demandes des garant.e.s à la fois sur les modalités de la concertation et sur le dossier support de concertation. ST a notamment fait un travail important pour prendre en compte la demande portant sur la présentation du cycle de l'eau.

## Les résultats de l'étude de contexte

Concernant l'étude de contexte proprement dite, les garants se sont attachés à identifier et rencontrer un maximum d'acteurs différents afin d'éclairer l'ensemble des enjeux du territoire et des évolutions à venir. Voici la liste des rendez-vous qui ont été menés.

|  |  |
|--|--|
| Elus                                   | Sénateur GONTARD - Elus de Bernin – Elus de Crolles  |
| Instances représentatives du personnel | Comité Social et Economique et organisations syndicales STMICROelectronics   |
| Associations                           | GRENE – LPO - FNE – STOP MICRO   |
| Consulaire                             | Chambre d'agriculture  |
| Etat                                   | Direction Départementale des Territoires   |
| Syndicat mixte                         | SYMBHI   |
| Urbanisme                              | Etablissement public du SCOT   |
| Mobilité                               | SMMAG  |
| Collectivité Territoriales             | Grenoble Alpes Métropole (services)<br><br>Communauté de Communes du Grésivaudan (CCLG) élus et Conseil de Développement |
| Etat                                   | Préfecture de l'Isère  |
| Urbanisme- Aménagement                 | AURG (Agence d'Urbanisme de l'Agglo grenobloise)   |
| Economie                               | Soitec   |
| Economie                               | STMICROelectronics   |

Il est à noter également que, compte tenu de la proximité géographique des procédures portant sur le projet porté par Soitec et le projet porté par STMICROelectronics, les garant.e.s avaient également pris contact avec les commissaires enquêteurs missionnés sur l'enquête publique concernant l'agrandissement du site industriel de STMICROelectronics à Crolles (enquête terminée début octobre 2023) et assisté à la dernière réunion publique du 28 septembre 2023. Cela a permis de mieux comprendre les différentes thématiques et préoccupations du grand public.

- **Les enjeux identifiés dans le cadre de l'étude de contexte**

Si l'Europe, l'Etat, les élus en grande majorité et le monde économique soutiennent le développement des entreprises travaillant dans le secteur des nanotechnologies, certains élus et les associations environnementales interrogent l'opportunité du projet, soit en s'y opposant, soit en questionnant l'adéquation entre ce projet, l'aménagement du territoire et les enjeux environnementaux.

Les associations les plus opposées (Stop Micro, Scientifiques en Rébellion, Pièces et main d'œuvre) mettent en cause l'utilité de cette concertation en doutant que le débat sur l'opportunité du projet puisse réellement avoir lieu.

(Rappel : Lors du débat public de 2009 sur les nanotechnologies, la réunion publique de Grenoble avait été perturbée par des participants et avait été arrêtée au bout d'un quart d'heure.)

Les différentes procédures en cours sur ce territoire (de la concertation préalable à l'enquête publique), autour des projets de Soitec et STMicroelectronics, entraînent des confusions chez tous les acteurs qui soupçonnent un "saucissonnage" des projets et demandent une vision d'ensemble des projets et des procédures.

Au moment de l'étude de contexte, la question du ZAN (dont l'application stricte ne permettrait pas les extensions prévues) alimentait un désaccord entre la CCLG et l'ETAT.

Sur le plan des impacts sur l'environnement, les interrogations sur la ressource et les usages de l'eau sont centrales. Plusieurs acteurs sont impliqués sur ce sujet (GAM, CCLG, les industriels, la DREAL...), mais travaillent apparemment sans coordination d'ensemble. Il n'existe pas d'information exhaustive sur ce sujet complexe, cette méconnaissance favorisant certains discours alarmistes des associations et des élus. Les questions portent sur les ressources (sont-elles suffisantes ?), et les usages (doit-on réserver cette eau de qualité, qui a justifié l'installation des nanotechnologies dans cette zone, au seul usage des populations ?). Elles portent aussi sur le "cycle de l'eau", et la réutilisation des eaux de production ("REUSE").

Les questions et les demandes d'approfondissement identifiées dans le cadre de l'étude de contexte sont nombreuses, et peuvent être regroupées en plusieurs thèmes :

- Souveraineté et innovation.
- Economie / emploi / inégalités sociales sur le territoire CCLG.
- Nuisances visuelles et sonores autour du projet : paysage, pollution (trafic routier / camion, pollution lumineuse et sonore, nuisances chantier).
- Risques : inondation et gestion des matières dangereuses.
- Préoccupation sur la consommation des terres agricoles au-delà de ce seul projet.
- Aménagement du territoire : Mobilité et habitat. Absence de PLUI. PLH ambitieux à écrire, et qui depuis a été finalisé - Questionnement entre objectifs du SCOT et impacts des projets Nano. Dessertes et raccordements.
- Biodiversité : zone humide, trames vertes et bleues.
- Projets alternatifs : existe-t-il d'autres zones plus propices pour un tel projet, notamment dans la réutilisation de friches industrielles ?

- **Les attentes sur la concertation préalable**

Donner de l'information et débattre sur :

- Les enjeux stratégiques et internationaux autour des nanotechnologies et par voie de conséquence sur l'opportunité du projet.
- Les options alternatives au projet.
- Les ressources et usages de l'eau et "le cycle de l'eau dans les nanotechnologies".
- La vision stratégique et les projets du territoire.
- Les sujets liés aux nuisances et à la sécurité.
- Les procédures en cours sur le territoire.

L'enjeu principal de cette concertation est de permettre à tous les publics d'être informés et de s'exprimer. Avec cette mission nous sommes en effet à l'intersection de deux controverses :

- La question des nanotechnologies : la région grenobloise est à la pointe de cette industrie. La CNDP a organisé en 2009 un débat public sur les nanotechnologies, qui avait suscité de vives oppositions, empêchant même certaines réunions de pouvoir se tenir.
- La question de la ressource en eau et de ses usages : comme le montre la note de synthèse de la CNDP (juin 2022), la question de l'usage de la ressource eau considérée comme un bien commun est une question d'ordre politique également vive au niveau national. C'est le cas également à Grenoble.

Il s'agit donc de mettre en place des modalités de concertation qui garantissent à tous les publics la possibilité de s'exprimer.

## **L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation et la prise en compte de ces recommandations par le porteur de projet :

- **L'élaboration du dossier de concertation**

Concernant l'élaboration du dossier de concertation par l'équipe STMicroelectronics et son AMO en concertation, elle a s'est effectuée en collaboration avec les garant.e.s, dans un délai très serré, et n'a été rendue possible que par :

- L'engagement et la mobilisation très forte de l'ensemble des équipes côté porteur de projet et côté garant.e.s.
- Le fait que les garant.e.s avaient déjà réalisé une étude de contexte en fin d'année précédente pour le projet voisin d'extension de la ZAE des Fontaines à Bernin.
- Les garant.e.s nommés par la Commission plénière le 7 février, ont pris contact dès le lendemain (8 février) avec les équipes STMicroelectronics et un premier rendez-vous a ainsi pu être organisé à Crolles le 14 février. A cette occasion les garant.e.s ont pu commenter et expliciter leur lettre de mission, et construire avec l'entreprise le planning de travail ainsi que les modalités de travail et de communication. Après cette première rencontre en présentiel, la plupart des réunions ont été réalisées en visio, de façon très fréquente, entrecoupées de transmission de documents et de retours de commentaires, de façon aussi réactive que possible de part et d'autre.

Ce qui a été ajouté ou modifié suite aux demandes des garant.e.s porte notamment sur les sujets suivants :

- Le sommaire du dossier a été réorganisé, et son contenu allégé pour certaines parties qui étaient redondantes (présentation des activités de l'entreprise, ou du marché de la micro-électronique).
- L'argumentaire sur l'opportunité du projet a été clarifié.
- Les alternatives au projet ont été explicitées (p38 du dossier) avec la mention claire d'une « option zéro » même si, compte tenu du caractère particulier de cette concertation, et de l'avancement de la construction des murs pour l'extension de l'usine, cette partie est réduite à une courte synthèse.
- Les impacts du projet qui étaient décrits de façon beaucoup trop sommaire ont été développés (p41 à 59 du dossier final).
- Et particulièrement le sujet de la gestion de la ressource en eau que les garant.e.s ont demandé à voir apparaître comme un sujet à part entière dans le dossier de concertation (p46 à 49). Les garant.e.s ont ainsi demandé et obtenu qu'un schéma global de l'approvisionnement et de la gestion de la ressource en eau figure dans le dossier (p47).

Les garant.e.s se sont également attachés à garantir la clarté de l'information, en évitant les termes trop techniques (ou en les explicitant à chaque fois) et en encourageant l'utilisation de schémas, photos ou pictogrammes à chaque fois que possible pour éviter des parties textes trop longues.

Le cahier de synthèse de la concertation a été revu avec les mêmes objectifs, et les commentaires des garant.e.s ont été pris en compte.

Les documents de base (dossier de concertation, cahier de synthèse) ont pu être prêts et mis en ligne le 7 mars. A cette même date, les équipes STMicroelectronics démarraient la campagne d'information sur la concertation (voir plus loin).

- **La mise à disposition du public de documents complémentaires (sur la plateforme en ligne)**

- Les garant.e.s ont demandé que soient publiés les rapports et conclusions de l'enquête publique de 2023, cela a été fait le 7 mars.
- Avant que ne démarre la période de concertation (note du 11 mars) les garant.e.s ont demandé que plusieurs documents soient ajoutés à la plateforme de concertation en ligne, cela a été fait :
  - Sur l'opportunité du projet : European Chips Act, Plan France 2030.
  - Sur l'aménagement du territoire : projet de territoire de la communauté de communes du Grésivaudan, plan local d'habitat (PLH), enquête mobilités ?
  - Sur le thème de l'eau : lien vers des publications du SCOT de la région grenobloise ; SAGE ; et avis de Grenoble Alpes Métropole (GAM) apporté dans le cadre de l'enquête publique de fin 2023.

Afin de recueillir des contributions des acteurs publics ou associatifs, les garant.e.s ont demandé à ce que le format des cahiers d'acteurs soient présentés sur la plateforme (fait le 21 mars).

Suite à de nombreux questionnements de la part du public, sur l'enquête publique de 2023, et sur la mise en place d'une concertation préalable dans un second temps, les garant.e.s ont demandé le 2 avril que les décisions suivantes de la CNDP soient publiées sur la plateforme participative :

- Décision du 7 février 2024 : lancement de la concertation STMicoelectronics, désignation des garants et lettre de mission des garants.
- Décision du 6 mars 2024 : fixant le calendrier de la concertation, ajoutant une rencontre spécifique sur le thème de l'eau et approuvant les autres modalités prévues.

- **L'élaboration des modalités de concertation**

Concernant les modalités de concertation, elles ont été travaillées à partir du 19 février. Elles ont été retouchées à la suite de la commission plénière CNDP du 6 mars : ajout d'une semaine de concertation et d'une rencontre spécifique sur le thème de la ressource en eau.

Les garant.e.s soulignent qu'ils ont veillé à impliquer la Communauté de Communes du Grésivaudan [CCLG], territoire d'accueil des activités de STMicoelectronics, sur les thèmes de l'eau et de l'aménagement du territoire (logement, mobilité). La CCLG, ainsi que la Métropole de Grenoble, ont répondu présents et apporté leur éclairage politique ou technique.

Les garant.e.s, ainsi que la CNDP par courrier, ont également fortement incité les équipes Soitec à participer aux réunions notamment sur le thème de l'eau (enjeu global). Soitec a constamment décliné la proposition. Néanmoins, au moins un cadre de Soitec était présent mais sans participer, soit en présentiel soit en visio à plusieurs réunions.

Les garant.e.s se sont attachés à proposer des modalités variées pour aller à la rencontre de différents publics :

Concernant les rencontres de proximité, une rencontre était prévue sur le marché de Crolles. Une seconde rencontre avec le public a été ajoutée, les garant.e.s ont demandé à ce qu'elle soit organisée sur la Place Grenette (au centre de Grenoble). Ces rencontres étaient notamment destinées à aller à la rencontre des publics les moins familiers des démarches de concertation.

Pour les réunions publiques en soirées, les garant.e.s ont demandé de rendre possible la participation à distance (visio + possibilité d'intervenir et de poser des questions pour les participants en ligne), cela a été fait. Ceci pour permettre à des publics géographiquement éloignés, ou non disponibles pour une rencontre présentielle, de participer aux événements.

Plusieurs rencontres étaient prévues auprès du public jeunes : collégiens, lycéens, et étudiants. Le webinaire destiné aux étudiants, sur les formations et les compétences dans la micro-électronique, comprenait déjà un temps participatif. En revanche les garant.e.s ont demandé à ajouter et à animer eux-mêmes un temps participatif durant les rencontres prévues avec les collégiens et les lycéens, qui étaient initialement plutôt tournées vers de la communication sur les métiers ou les perspectives de la micro-électronique. La contribution des collégiens a été particulièrement riche.

STMicroelectronics a également organisé une réunion participative à destination de tous les salariés STMicroelectronics de France, avec un temps de présentation de l'opportunité du projet et des objectifs de l'entreprise, et un temps participatif. Les équipes STMicroelectronics ont ensuite décidé de proposer des temps additionnels pour les salariés du site de Crolles, qui étaient en poste lors de ce webinaire, et n'avaient pas pu participer.

Sur l'ensemble des rencontres organisées, les garant.e.s soulignent que les titres, objectifs et déroulés initialement prévus revêtaient un caractère plus informatif que réellement participatif, et qu'ils se sont attachés à les faire évoluer pour remplir les objectifs assignés à la concertation préalable. Les délais serrés ont parfois empêché que cet objectif soit atteint à 100% : ainsi le titre de la réunion d'ouverture ne comportait pas la notion de « débat d'opportunité » sur le projet alors que c'était bien le cœur du sujet. De nombreuses contributions du public couvrent néanmoins très bien le sujet (voir plus loin).

- **La plateforme participative en ligne**

Les modalités de concertation incluaient un site Internet de la concertation avec une plateforme permettant la participation : <https://colidee.com/o164p700> . Cet espace a été ouvert le 7 mars (pour consultation seulement), puis le 22 mars et jusqu'au 19 avril pour les contributions. Il reste ouvert, sans possibilité de contribuer, depuis le 20 avril. Il est à noter que cet espace de concertation a pu être utilisé pour :

- Informer le public et mettre à disposition tous les documents.
- Recueillir les contributions et les questions du public, y apporter réponse.
- Saisir en direct lors des rencontres publics ou événements, toutes les contributions du public présent : soit les personnes contribuaient elles-mêmes via un flashcode spécifique pour chaque réunion (traçabilité des contenus) ; soit les équipes de l'AMO concertation pouvaient à l'aide de tablettes, saisir les idées directement, pour les publics qui préféraient s'exprimer à l'oral, ou avaient des difficultés avec le numérique.

La plateforme Colidee permettait donc de suivre en temps réel la participation, les idées, et même d'établir une synthèse visuelle instantanée des thèmes abordés par le public, sous forme de nuages de mots.

La plupart des personnes ont créé un compte sur Colidee pour pouvoir contribuer, cependant cela n'était pas indispensable (contributions anonymes possibles). Certaines personnes nous ont même transmis leurs contributions par mail, l'ensemble du contenu a été saisi et mis en ligne (anonymement).

Compte tenu du délai resserré de cette concertation, un tel outil s'est donc avéré absolument indispensable, et très efficace pour le suivi en temps réel comme pour le bilan qui s'en suit maintenant.

Les garant.e.s ont cependant à plusieurs reprises signalé les limites suivantes :

- Pendant les temps de réunions et d'animation, le public était parfois en attente de questions / réponses en direct, et de discussions en plénière ou en ateliers, plutôt que sur une plateforme plus distante ou impersonnelle, ce qui a pu créer parfois une forme de frustration, ou freiner l'échange entre les personnes présentes.
- Les synthèses « en live » sous forme de nuages de mots valorisent la fréquence d'apparition des mots ou des idées (taille des mots dans le nuage de mots), alors que les garants souhaitent dans leur analyse de contenu, valoriser la diversité des idées et l'articulation des argumentations.

- **Le calendrier et le dispositif de la concertation sont les suivants :**

**Le dispositif de concertation : du 22 mars au 19 avril 2024**

---

3 réunions publiques : 22 mars (ouverture), 2 avril (enjeux territoriaux et gestion des ressources) et 11 avril (synthèse)

---

1 webinaire participatif sur le thème de l'eau (le 10 avril).

---

2 rencontres de proximité : le 24 mars (marché de Crolles) et le 17 avril (place Grenette au centre de Grenoble)

---

1 rencontre (visio) avec les salariés le 28 mars, suivie de plusieurs rencontres mobiles sur le site de Crolles du 8 au 15 avril

---

4 rencontres à destination des jeunes : collégiens (le 4 avril), lycéens (le 8 et le 11 avril), étudiants (webinaire le 9 avril)

---

La plateforme en ligne avec un espace dédié pour la concertation préalable STMicroelectronics : <https://colidee.com/o164p700> ainsi que des flashcodes présents sur tous les supports de communication et redirigeant vers la plateforme.

---

Un mail spécifique mis en œuvre par STMicroelectronics : [concertation@st.com](mailto:concertation@st.com)

---

Concernant le calendrier des 4 semaines de la concertation, il était très dense. Les garant.e.s ont été fréquemment questionnés par le public sur la durée relativement courte de cette concertation. Les garant.e.s souhaitent souligner que le dispositif prévu était complet et varié, l'ensemble des événements étant concentrés (plusieurs événements par semaine) pour permettre la participation des publics. De plus, le projet d'extension était déjà connu dans la région grenobloise notamment depuis l'enquête publique de fin 2023, et une forte campagne de communication a été mise en place par le porteur de projet. La participation des publics à cette concertation préalable a donc été effective.

**Cependant le calendrier intense a eu quelques effets négatifs :**

Le calendrier général de la concertation s'est étalé sur 4 semaines, avec une rencontre de proximité le 17 avril (Grenoble centre), cependant la réunion de synthèse a eu lieu la semaine précédente (le jeudi 11 avril). De nombreuses contributions et questions ont été postées sur la plateforme Colidee entre le 11 et le 19 avril (le total passant de 992 à 1674 contributions et questions sur la dernière semaine). Concernant les cahiers d'acteurs, 3 étaient publiés le 11 avril, une douzaine de plus à la fin de la concertation. La réunion de synthèse n'a donc pas pu tenir compte de l'ensemble du contenu contributif.

Toutes les réunions ont été préparées avec les garant.e.s (thèmes et objectifs) mais le filage précis (intervenants, timing des interventions) n'était parfois connu définitivement que la veille de la rencontre, ce qui n'a pas toujours laissé aux garants le temps de faire tous leurs commentaires.

Les comptes-rendus des rencontres ont été rédigés par l'AMO concertation qui a fait son possible pour les rendre publics avant la fin de la concertation. Ainsi 9 documents ont été envoyés aux garant.e.s pour relecture et commentaires le vendredi 19 avril en milieu de journée : les garant.e.s n'avaient pas la possibilité de les relire avant le soir (fin de la concertation) et pour ne pas perdre de temps, ont donné leur accord en milieu d'après-midi pour leur publication immédiate, sans relecture.

La totalité des 196 questions posées sur la plateforme Colidee a obtenu une réponse avant la fin de la concertation. Une grande partie des réponses ont été apportées par le porteur de projet dans les 2 derniers jours de la concertation, il n'aurait pas été possible pour les garant.e.s de les relire avant publication.

- **Les modalités d'information sur la concertation préalable**

Les garant.e.s soulignent à nouveau que la période de concertation était courte et intense. Cependant le projet d'extension de STMicroelectronics était déjà relativement bien connu des publics :

- L'enquête publique réalisée du 28 août et 9 octobre 2023 avait contribué à le faire connaître.
- La concertation préalable décidée, mais non encore mise en œuvre, pour l'extension de l'usine voisine de Soitec (commune de Bernin) avait relancé le sujet des nanotechnologies dans la région grenobloise.
- Les collectifs d'opposants étaient fortement mobilisés et très à l'affût de toute information à relayer sur le sujet (médias, site CNDP, sites des maitres d'œuvre...).

STMicroelectronics a de plus mis en œuvre à partir du 7 mars une **campagne d'information** solide et combinant différents moyens : communication papier (tractage boîtes aux lettres, affichage mairies), affichage bus, campagne média, et numérique).

Les garant.e.s ont demandé aux équipes STMicroelectronics une revue de presse hebdomadaire sur les retombées médias autour de la concertation. Cette revue de presse a permis d'identifier de nombreuses retombées media grand public, ou économique, locales ou nationales.

L'actualité de l'industrie micro-électronique étant riche au niveau international, et au niveau français et local avec le projet STMicroelectronics, ainsi que le projet voisin de Soitec dont la concertation préalable était officiellement mise en pause le 11 avril à la demande du porteur de projet, la couverture médiatique a été importante à tous niveaux :

- En local : Dauphiné Libéré (plutôt sur les actions des opposants que sur le projet ou le calendrier de la concertation), le Progrès, France Bleu Isère, Télé Grenoble, Place Grenette, l'Essor...
- En régional : F3 Auvergne Rhône-Alpes.
- Et progressivement au niveau national (d'abord sur le sujet global des semiconducteurs, avec un zoom sur le projet STMicroelectronics et une couverture importante des actions des opposants grenoblois au projet) : Reporterre (le 21 février), France Inter (le 6 avril), TF1 (le 17 avril), Marianne (le 20 avril).
- Dans les sources économiques : Les Echos, La Tribune, Investir, Usine Nouvelle, le Journal des Entreprises.
- Sans compter l'ensemble des sites et publications des opposants qui se sont mobilisés, et ont été interviewés par la plupart des médias précédemment cités. Le collectif Stop Micro notamment, a organisé différentes actions durant la période de concertation, ainsi qu'une vaste campagne d'affichage dans l'agglomération grenobloise sur le sujet.

Les garant.e.s considèrent donc que les modalités d'information ont été suffisantes sur cette concertation préalable.

## Le plan de communication autour de la concertation préalable :

### **Communication presse, médias et partenaires :**

Communiqués de presse de STMicroelectronics : presse et médias divers

Envoi de STMicroelectronics, le 7 mars, par mail à l'ensemble des 43 communes, collectivités territoriales (Communauté de communes, Grenoble Alpes Métropole, Département, Région...) d'une information de synthèse sur la concertation préalable et d'un kit de communication pour relais grand public.

Communication ciblée vers le monde économique : CCI Isère, AURA entreprises...

### **Communication Grand Public :**

Plateforme participative en ligne à partir du 7 mars. Contributions possibles du 22 mars au 19 avril. La plateforme reste consultable ensuite.

Boitage d'un flyer d'information sur le calendrier et les rencontres de la concertation (9.000 boîtes aux lettres, Crolles et 12 communes proches) à partir du vendredi 8 mars.

Publication sur les sites internet des communes (notamment Crolles) et communauté de communes.

Campagne d'affichage sur les bus de l'agglomération grenobloise : 102 bus sur 22 lignes différentes (soit un tiers du parc) du 21 au 27 mars 2024.

Nombreuses retombées presse : Dauphiné Libéré, autres médias locaux, médias nationaux.

### Illustrations :

- (1) Flyer STMicroelectronics (tractage boîtes aux lettres)
- (2) Bus porteur de la communication sur la concertation préalable
- (3) Campagne d'affichage de Stop Micro : « de l'eau pas des puces »



(1)



(2)



(3)

## II - Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

### Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Les documents de la concertation ont été rendus accessibles pour les publics à partir du 7 mars sur la plateforme Colidee, quinze jours avant le démarrage effectif de la concertation (le 22 mars). Le délai légal pour l'information des publics a donc été respecté. De nombreux documents ont été ajoutés sur la plateforme entre le 7 et le 22 mars, d'autres ensuite en fonction des questions posées par les publics dans les premières réunions.

Compte tenu du fait que l'enquête publique avait déjà eu lieu, et que l'objectif d'une concertation préalable est avant tout de débattre de l'opportunité d'un projet et non pas de ses impacts précis, de nombreuses questions ont été adressées aux garant.e.s pour des documents supplémentaires :

- Plan de sobriété hydrique de STMicroelectronics.
- Convention signée entre l'Etat et STMicroelectronics pour la subvention publique de 2.9 milliards d'euros sur le projet d'extension.

Le dossier de concertation a donc été jugé par certains publics comme :

- Trop complet, et technique, alors qu'il aurait dû être centré sur l'opportunité.
- Ou trop synthétique car ne couvrant pas les impacts détaillés, alors que ce n'est pas l'objet d'une concertation préalable.

Au regard de l'objectif d'une concertation préalable, les garant.e.s considèrent que le dossier fourni était complet et suffisant et que le droit à l'information a été respecté. Ils recommandent pour la suite éventuelle du projet une communication complémentaire des documents précités demandés par le public, dans un souci de transparence.

- **Concernant la participation du grand public on peut noter :**

- Une faible affluence lors des réunions d'ouverture et de synthèse en présentiel comme en ligne (22 mars et 11 avril) et peu de débats à ces occasions.
- Une affluence plus importante lors de la réunion sur les enjeux de territoire (le 2 avril) avec un débat plus riche.
- Une réussite des rencontres de proximité notamment le marché de Crolles (le 24 mars) et dans un second temps sur la place Grenette (Grenoble centre, le 17 avril), qui ont permis de toucher un public diversifié.
- Une grosse mobilisation des salariés STMicroelectronics du site de Crolles et même de la France entière.
- Plusieurs événements à destination des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants) qui ont permis de toucher des jeunes de différents âges et différentes classes sociales.

Sur l'ensemble des publics participants il semble que la majorité des personnes venaient de Grenoble ou du Grésivaudan. Il n'est pas possible de savoir si les participants connectés en ligne venaient d'un périmètre géographique plus large.

Concernant la **participation des collectifs et des associations**, les garant.e.s ont maintenu tout au long de la concertation un lien avec l'ensemble des groupes rencontrés lors de l'étude de contexte effectuée en fin d'année dernière pour la préparation de la concertation préalable de l'extension de la zone d'activité des Fontaines à Bernin, ainsi que certains nouveaux contacts. STMicroelectronics, sur la base des contacts fournis par les garant.e.s, a invité par mail l'ensemble des structures à chaque réunion, y compris le collectif d'opposants Stop Micro. La FNE, par la voix de son président départemental, a accepté de faire une intervention de 5mn lors de la réunion de synthèse du 11 avril. A l'issue de la concertation, les garants ont réussi à collecter 15 cahiers d'acteurs qui ont été publiés sur la plateforme en ligne.

Concernant le collectif Stop Micro, il est à noter qu'ils ont tout d'abord refusé de participer à la concertation au motif qu'elle était vue comme non légitime puisqu'organisée après l'enquête publique notamment :

Extrait du mail de réponse reçu de la part du collectif le 13 mars :

*« Le collectif rejette dans sa très grande majorité ce processus de concertation pour ST. Le collectif ne saurait se résoudre à y contribuer. Bien au contraire, il y a lieu, dans sa forme actuelle de l'empêcher. Ce qui répond donc à l'une de vos questions.*

*Le collectif a également établi que ce travail de fond, nous le menions déjà et étions, finalement, tout à fait légitimes pour le poursuivre (dissensus classique légalité / légitimité en quelque sorte).*

*Néanmoins, certaines composantes du collectif ont souhaité contribuer à cette concertation. Elles sont tout à fait libres de le faire et vous contacteront donc directement ou participeront aux différents rendez-vous, s'ils peuvent se tenir. »*

Lors de l'ouverture de la concertation le 22 mars, une vingtaine de membres du collectif étaient présents à l'extérieur de la salle avec des banderoles et des tracts, les garant.e.s sont allés à leur rencontre pour leur proposer de participer à la réunion, sans succès.



(Photo prise par les garants le 22 mars)

Un nouveau contact a de nouveau été établi le 24 mars sur le marché de Crolles entre les garant.e.s et le collectif. Le 29 mars, le collectif adressait aux garant.e.s, et publiait sur son site, une lettre les appelant à démissionner de leur mission sur la concertation préalable STMicroelectronics.

Plusieurs membres du collectif ont finalement participé au début de la réunion du 2 avril concernant les enjeux territoriaux, et ont distribué des tracts et des argumentaires. Ils n'ont cependant pas accepté d'entrer dans le débat mais se sont ensuite seulement attachés à perturber la réunion et ont à nouveau interpellé les garant.e.s en leur demandant de démissionner. Ils ont finalement quitté les lieux en cours de réunion, avec plusieurs autres associations : Actionnaires pour le Climat, FNE38, collectif Grignon notamment.

Durant le week-end suivant, du 5 au 6 avril, le collectif organisait différentes actions et conférences, et une grande manifestation à Grenoble, qui a rassemblé environ 850 personnes (source Dauphiné

Libéré). Le lundi 7 avril au matin ils ont bloqué pendant plusieurs heures l'accès à la Presqu'île (lieu d'implantation de nombreuses entreprises technologiques du bassin grenoblois).



(Images Dauphiné Libéré du 6 avril).

Le collectif Stop Micro a donc au final participé à la concertation via ses documents et tracts. Il a également contribué à faire connaître la concertation en cours. Le nombre important des contributions recueillies sur la plateforme de la concertation comprend également les contenus apportés par certains sympathisants du collectif.

**Concernant le déroulé des différentes réunions,** les garant.e.s ont relevé les points suivants :

Les temps d'information sur le projet étaient parfois longs, au détriment des temps de contribution et de débat. Ceci était accentué lorsque des élus prenaient la parole (sans respecter leur temps imparti) ou bien lorsque les opposants cherchaient à en perturber le déroulé envisagé.

Les équipes STMicroelectronics se sont mobilisées pour répondre de façon complète aux questions des publics notamment sur le thème de l'eau : sur le marché de Crolles, durant la réunion du 2 avril, et encore le 17 avril place Grenette, notamment. Elles ont été présentes et engagées lors de toutes les réunions organisées.

Les équipes de l'AMO concertation étaient très actives pour « récupérer » les contributions des publics via des tablettes, ou encourager à contribuer en ligne, à chaque rencontre.

Le webinaire sur l'eau a permis d'apporter de nombreuses données et un éclairage factuel sur le sujet de l'approvisionnement en eau potable en provenance de Grenoble Alpes Métropole (GAM) avec la collaboration de l'ensemble des acteurs (Régie des eaux de Grenoble Alpes Métropole, CCLG, STMicroelectronics). Les questions qui ne sont encore pas complètement clarifiées concernent : les arbitrages éventuels qui pourraient être nécessaires de la part de la CCLG ; ainsi que la question de l'usage de la nappe phréatique du Grésivaudan (état et partage de la ressource entre les acteurs, impacts éventuels).

Les rencontres avec les jeunes ont réellement permis un débat sur l'opportunité du projet d'extension de l'activité de STMicroelectronics avec une parole très libre et une diversité d'idées exprimées.

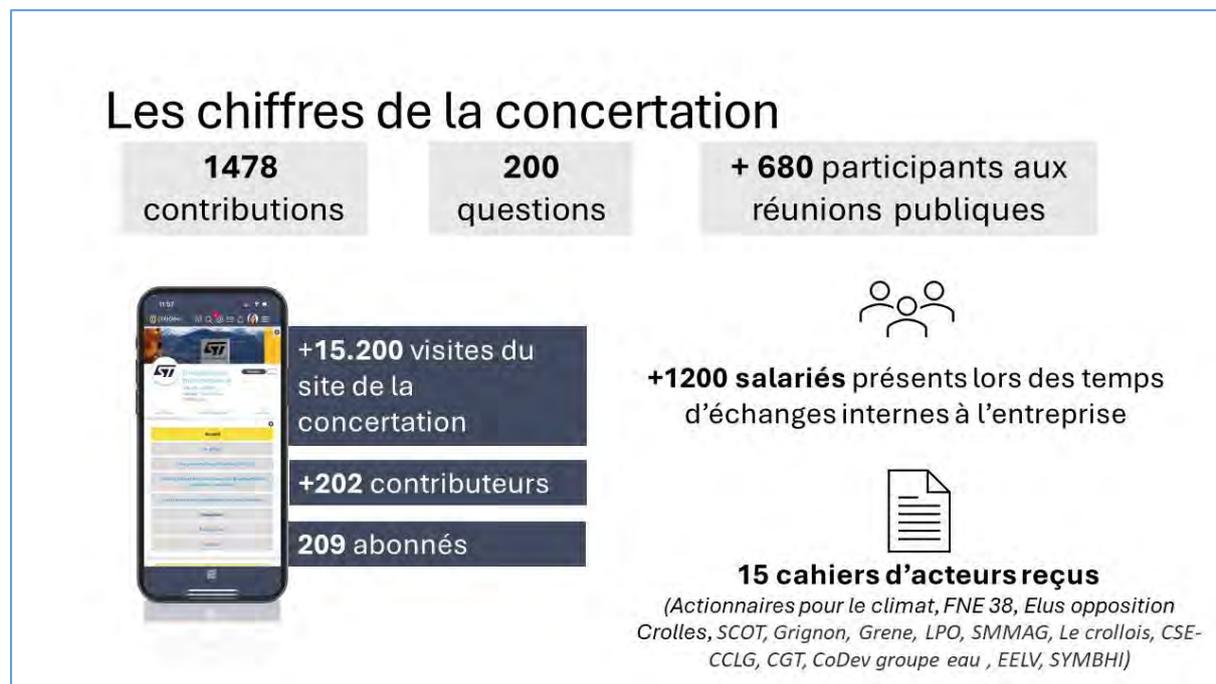
La direction de STMicroelectronics a identifié le format « rencontre mobile » comme une modalité de communication et d'échange simple et directe avec le public, à tel point qu'il est envisagé d'y avoir recours de façon régulière (annuelle au moins).

La direction de STMicroelectronics a pu constater que le format « webinaire participatif » destiné aux salariés était positif et permettait une expression intéressante. Des rencontres mobiles supplémentaires ont donc été proposées aux salariés de Crolles qui n'avaient pas pu assister, afin d'encourager la participation et la génération d'idées.

Au global donc, les garants considèrent que le dispositif de concertation a permis de toucher un large public sur le bassin grenoblois (âges, diversité sociale, géographique et d'opinions), et que le droit à la

participation a été effectif. Il n'est néanmoins pas possible de savoir si des publics de France entière ont pu participer via la plateforme ou les réunions en ligne (pas de traçabilité sur ce thème).

D'un point de vue quantitatif, au total la plateforme Colidee a enregistré 1478 contributions et 200 questions. Les garant.e.s ont pu collecter 15 cahiers d'acteurs.



### Quelques chiffres clefs de la concertation :

---

Nombre global de participant.e.s aux rencontres : 680 personnes (dont environ 200 en ligne), ainsi que 1.200 salariés STMicroelectronics.

---

15.000 visites sur la plateforme participative en ligne (au 29 avril).

---

1678 contributions : 1478 avis et 200 questions. 80% des contributions ont été générées à l'occasion des différentes rencontres, 20% soit 300 contributions sont le fait de personnes qui se sont connectées de façon individuelle.

---

15 cahiers d'acteurs transmis aux garants et publiés sur le site de la concertation au 19 avril.

## III - Synthèse des arguments exprimés

### Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

---

#### Les débats portant sur l'opportunité du projet

**Les technologies électroniques** nous permettent de communiquer, d'interagir et de s'adapter dans un monde en perpétuelle évolution, notamment pour relever les défis sociétaux de la décarbonation et de la digitalisation. L'Union européenne renforce sa position dans la production mondiale de puces électroniques pour sécuriser l'approvisionnement des filières industrielles et stratégiques au travers du Chips Act européen, soutenu par le plan France 2030. La France dispose d'un écosystème avec STMicroelectronics et ses partenaires, capables de contribuer à cet enjeu de souveraineté et d'indépendance, en augmentant les capacités de production de l'usine de Crolles. STMicroelectronics investit plus de 7,5 milliards d'euros pour créer 1 000 emplois nouveaux et ancrer durablement sur le territoire les technologies d'avenir, tout en réduisant leur empreinte environnementale.

Les arguments avancés par le maître d'ouvrage, ici résumés du dossier de concertation, s'appuient ainsi normalement sur une position légitimiste qui met en avant le fait que la France investit dans la microélectronique pour l'avenir car :

- Les technologies électroniques sont indispensables pour relever les défis sociétaux et économiques ;
- L'Union européenne renforce sa position dans la production mondiale de puces électroniques via le Chips Act européen ;
- La France, avec STMicroelectronics, vise à augmenter les capacités de production pour garantir son indépendance dans ce domaine : un investissement de plus de 7,5 milliards d'euros pour créer 1.000 emplois nouveaux et ancrer durablement les technologies d'avenir est consenti sur le territoire du Grésivaudan.

#### **a. L'importance de la souveraineté nationale, mais à certaines conditions.**

Les volontés affirmées de l'Europe ("European Chips Act") et de la France ("France 2030") d'arriver à une souveraineté technologique ont été mises en avant pour justifier le projet. *"Les différentes crises ont révélé la fragilité de l'organisation internationale de fabrication électronique et l'importance de certaines technologies et capacités de production pour la continuité d'activités centrales de nos économies"* (Extrait dossier consultation- communication du gouvernement "Stratégie pour l'électronique").

Le projet va permettre de renforcer la position de la France et de l'Europe sur le marché des composants électroniques, en doublant la part de la production mondiale réalisée en Europe (dossier de concertation p14) avec le soutien du plan France relance (p16) notamment pour le projet d'extension de l'usine STMicroelectronics qui est soutenu par l'Etat français à hauteur de 2.9 milliards d'euros (p37).

De nombreux participants reconnaissent que le projet STMicroelectronics va permettre de renforcer l'autonomie et la souveraineté de la France et de l'Europe, dans un contexte géopolitique tendu et incertain :

*« On voit avec la guerre en Ukraine ou à Taiwan l'enjeu géopolitique majeur de la microélectronique. Nous sommes en retard en Europe. C'est primordial pour notre*

*indépendance, liberté, sécurité de concourir avec les USA ou la Chine ! Il faut être encore plus ambitieux. »* (Réunion du 22 mars)

*"Plus globalement, ce projet est déterminant pour assurer l'indépendance européenne et garantir la sécurité d'approvisionnement en composants électroniques clés. La crise sanitaire liée au COVID a mis en exergue le besoin de s'affranchir de la domination américaine et asiatique en la matière."* (Cahier d'acteur CCLG)

Toutefois, le public questionne sur la traduction pratique de cette volonté. « *Quels sont les secteurs d'activité où ST veut reprendre le leadership technologique alors que le secteur de l'IA et des processeurs avancés ne sont pas adressés ?* » (Cahier d'acteur N°12 – CGT) et fait des propositions : *"L'Etat, actionnaire de la société doit peser sur les choix stratégiques de développement"* (id)

Certaines personnes soulignent également qu'une grande partie de la chaîne de valeur, que les approvisionnements en matières premières viennent d'autres continents, ou encore qu'une grande part de la production est ré-exportée hors Europe : quel est donc au final le sens du mot «souveraineté » ?

*« Je ne comprends pas cette notion de souveraineté sachant que l'essentiel des matières premières provient de l'étranger : Silicium et terres rares de Chine »* (Verbatim Colidee 16 avril),

Ce à quoi STMicroelectronics répond (Réunion du 22 mars) :

*« Actuellement la répartition de nos clients est : 1/3 de clients européens et donc 2/3 de nos clients sont non-européens. Mais le projet vise à répondre aux besoins des années à venir et l'Europe souhaite doubler sa capacité de production en la matière car il est estimé que dans les décennies à venir, les besoins en microélectronique vont doubler dans le monde, et particulièrement en Europe. »*

Selon certains participants, il y a bien en effet un intérêt à relocaliser notre production sans en délocaliser les inconvénients : ...

*"La CGT défend une politique industrielle ambitieuse qui réponde aux besoins de la population, et qui ne délocalise pas les conséquences de nos consommations sur d'autres continents. A ce titre nous sommes favorables au développement de notre industrie en France."* (Cahier d'acteur CGT)

Certains se questionnent cependant pour savoir si notre indépendance est réellement assurée pour autant : ...

*"Toutefois, nous n'avons pas eu de réponses à nos réserves en termes de leadership et d'indépendance, notamment sur les points suivants :*

*Les nœuds technologiques de ST Crolles sont moins avancés que les nœuds technologiques développés en Asie et aux Etats-Unis. Quels sont les secteurs d'activité où ST veut reprendre le leadership technologique alors que le secteur de l'IA et des processeurs avancés ne sont pas adressés ?"* (Cahier d'acteur CGT)

*"La phase de fabrication du silicium est une des étapes des puces. Mais la partie assemblage et test sont actuellement essentiellement faites en dehors de la France (Corée, Chine, Malaisie, Maroc, Singapour...), ou même de ST sur des plateformes de test américaines ou japonaises."* (Id.)

Et pensent que les choix stratégiques et technologiques ne sont pas partagés démocratiquement...

*"Cela en dit long sur la perte de souveraineté, de responsabilité et de compétences des représentants du Grésivaudan, incapables d'objectiver la priorité des usages des sols et de l'eau, et ayant délégué à l'industrie les manettes de ce territoire."* (Cahier d'acteur Collectif Grignon)

*"L'Union Européenne et l'État délèguent aux grandes entreprises du secteur les choix stratégiques concernant cette industrie tout en les subventionnant massivement, y compris des entreprises américaines comme GlobalFoundries. Cette logique de chèques en blanc délaisse une partie importante de la filière comme les sous-traitants et ne permet pas d'orienter la production et la recherche vers les technologies essentielles au fonctionnement de nos sociétés et aux enjeux actuels." (Cahier d'acteur CGT)*

... Ou sur le fait que l'on ne connaisse pas les contreparties notamment environnementales que l'Etat a demandé à l'entreprise au moment d'accorder cette aide financière :

*« La concertation publique nécessite une totale transparence au regard des informations divulguées au public. C'est la raison pour laquelle l'Observatoire finance-climat-biodiversité a instamment demandé la transmission d'un certain nombre de documents (...) Parmi les documents listés ci-après, la convention liant l'Etat à STMicroelectronics, pour laquelle la CADA a rendu un avis favorable de diffusion, permettrait notamment de connaître les éco-conditionnalités posées par l'Etat en contrepartie des 2,9 milliards d'euros d'aides économiques engagées pour le financement du projet. » (Cahier d'Acteurs N°1 – Actionnaires pour le Climat)*

**b. La demande croissante des puces électroniques : jusqu'où développer les usages de la technologie ?**

**Les puces électroniques** soulèvent des questions environnementales et sociétales concernant leur utilisation croissante dans les objets quotidiens. Elles jouent un rôle crucial dans divers secteurs économiques et stratégiques, et sont essentielles pour des innovations technologiques telles que la réduction des émissions de carbone et des économies d'énergie. Il est nécessaire de promouvoir l'industrie française tout en préservant l'environnement et les droits environnementaux. Le projet localisé dans une vallée à forte pression anthropique soulève des préoccupations concernant le développement économique par rapport à la préservation écologique. Les entreprises doivent davantage s'engager à réduire leurs impacts environnementaux et garantir des normes sociales et environnementales lors de l'octroi de subventions.

*"Les puces électroniques sont invisibles et présentes partout. Elles jouent un rôle fondamental en apportant des solutions technologiques clés notamment pour l'émergence d'innovations en matière de réduction des émissions de carbone et d'économies d'énergie. Ce sont les maillons essentiels des chaînes de valeur d'une grande partie des secteurs économiques aval (automobile, applications industrielles, électronique grand public, objets connectés, télécommunication, électroménager, agriculture) y compris des secteurs stratégiques et souverains (médical, spatial, communications sécurisées)." – (Plaquette de synthèse de la concertation)*

Le public identifie tout d'abord que l'on utilise la microélectronique dans différents domaines et que le projet va permettre de répondre à la demande croissante d'objets et d'applications numériques, pour divers usages de la vie quotidienne, de la santé, de la mobilité, de la communication :

*« Cela contribue à une société plus connectée et plus intelligente » (Verbatim Réunion du 22 mars)*

*« Les opposants au développement de St micro, sont-ils prêts à ne plus posséder de puces ni dans leur poche (smartphone) ou leur voiture ? » (Verbatim Colidée du 15 avril)*

Cependant, certains participants pointent que cette utilisation de la microélectronique n'est pas toujours utile, certaines applications tiennent du gadget et poussent à la surconsommation voire au gaspillage :

*« Je suis contre parce que j'estime que ce n'est pas utile, l'usage de la microélectronique. L'eau peut être plus utile ailleurs. La surconsommation me dérange. Ça ne nous rendra pas plus heureux ». (Verbatim rencontre du 24 mars)*

Et certains proposent de « *modérer nos besoins en informatique, et donc en puces. Laissons STMicroelectronics à son niveau actuel, qui sera bien suffisant pour couvrir nos besoins* » (Verbatim Colidee)

Pour d'autres contributeurs, la numérisation de la société s'effectue « à marche forcée » et au final, c'est un mauvais choix imposé aux citoyens. Si de nombreux contributeurs reconnaissent l'importance du développement du secteur de la microélectronique, certains s'interrogent sur le montant même de l'aide de l'Etat et donc, sur les priorités budgétaires de la France :

*« Le rapport entre financements publics et nombre d'emplois (2,9 millions d'euros publics par emploi promis) nous interroge sur les priorités de l'Etat en regard des besoins dans la santé, l'éducation nationale et les services publics de manière générale. »* (Cahier d'acteur N°12 – CGT)

*« L'état détruit les services publics en faisant notamment disparaître les accueils "physiques" de proximité et en imposant au maximum les "télé-procédures" (accès à ses droits, etc.). Les puces électroniques sont ainsi rendues nécessaires mais il s'agit d'une contrainte imposée de force aux citoyens, qui exclut tous ceux qui n'ont ni la volonté ni les moyens de s'en servir. Bien peu démocratique ! »* (Verbatim Colidee 18 avril).

Le groupe EELV Grésivaudan (cahier d'acteur), défend également l'opinion selon laquelle les personnes âgées ou défavorisées sont exclues de cette évolution.

Certains questionnent également certains usages de la microélectronique et pensent que le numérique est au final un danger pour la liberté des citoyens : « *Quelle est la part de marché des puces STMicro dans l'armement et dans la surveillance de masse ?* » (Verbatim Colidee du 22 mars).

### **c. Un projet vertueux pour la transition énergétique et la décarbonation ?**

Le projet d'extension de STMicroelectronics est présenté par le maître d'ouvrage comme vertueux pour l'environnement. En effet, la technologie devrait aider la France à mettre en place sa stratégie de décarbonation, car les usages de la microélectronique aideraient à réaliser des économies d'eau ou d'énergie et ainsi réduire nos émissions de gaz à effet de serre :

*« L'industrie électronique est stratégique pour relever les grands défis sociétaux car elle apporte des technologies essentielles pour la digitalisation et la décarbonation »* (Dossier de Concertation p25)

Certains participants soulignent que le projet va contribuer à un développement durable et nous permet d'assumer les impacts environnementaux de notre consommation, en produisant en France :

*« Je pense que le concept de développement durable ne peut se réaliser - ni s'améliorer - qu'au travers de projets de cette envergure* (contribution COLIDEE)

*« Chacun de nous utilise des puces dans son téléphone, sa tablette, son ordinateur portable, sa voiture... soyons conscient de notre responsabilité et assumons là ! »* (Cahier d'acteurs - Elus Crolles 2020)

*« Quitte à utiliser les puces, il vaut mieux les produire en France »* (Verbatim rencontre du 24 mars)

Allant encore plus loin, certains mettent en avant les normes environnementales et sociales Françaises pour justifier l'extension du site de STMicroelectronics à Crolles :

*« ...Nous n'étions pas opposés à la présence de ces industries sur notre territoire, ni même à leur extension pour éviter une dépendance complète de l'Europe vis-à-vis des industries asiatiques, régions dans lesquelles les normes sociales et environnementales sont beaucoup moins strictes qu'en Europe. »* (Cahier d'acteur EELV)

*“Qu'on le veuille ou non le marché des semiconducteurs est en croissance et doublera en 10ans. Il est préférable qu'il se fasse chez nous, avec le plus de transparence possible et un engagement fort pour qu'il soit écoresponsable plutôt qu'ailleurs.”* (Contribution Colidée 19 avril)

*Magnifique opportunité de pouvoir maîtriser les conséquences de la production, en France et de ne pas exporter une potentielle pollution. On pourra être fiers d'acheter des produits dont on connaît l'impact.* (Rencontre avec les salariés 8 avril)

Cependant cette idée est contestée par certains qui pensent au contraire que l'électronique et le numérique ne sont pas la solution pour une transition environnementale car leur fabrication a un impact environnemental fort, et que les solutions « low-tech » accompagnées de changement de nos comportements seraient préférables :

*« La fabrication des terminaux d'objets connectés représente entre deux-tiers et trois-quarts des impacts environnementaux du numérique au niveau mondial. »* (Cahier d'Acteurs N°5 – Grignon)

*“Facteur de progrès, indéniablement (santé, recherche, etc.) Mais dans le monde du "consumer", c'est plus discutable... Exemple : des millions de puces RFID utilisées pour l'étiquetage des produits finissent dans la poubelle grise (incinération/enfouissement) faute d'avoir une filière de recyclage dédiée. Il y a urgence à impliquer les producteurs de ces puces pour leur collecte et leur recyclage.”* (Contribution Colidée 19 avril)

*« C'est le syndrome du pompier pyromane. La transition écologique doit avant tout passer par une gestion raisonnée des ressources, donc par une certaine sobriété et non par l'inondation de l'électronique dans des applications aberrantes. Exemple révélateur, des puces dans un pommeau de douche pour optimiser la conso d'eau... »* (Verbatim Colidée 16 avril)

*« Mettre une s\*\*\*\*\*e de puce dans un pommeau de douche, c'est dingue ! »* (Verbatim rencontre 24 mars)

C'est donc **un débat sur les valeurs qui s'est engagé** au fil des réunions, des questions et des contributions. Les enjeux de demain autour d'un monde connecté sont interpellés : l'innovation pour la santé par exemple peut recueillir l'adhésion mais une course en avant vers toujours plus de technologies n'est pas souhaitée par toutes et tous. Les jeunes notamment demandent de la tempérance dans les usages : **connectés oui, mais pas trop**. Apprenons à faire preuve de sobriété en luttant contre une consommation irraisonnée suscitée par l'obsolescence programmée de beaucoup d'objets. Soyons sobres dans nos usages quotidiens afin de ne développer que ce dont nous avons réellement besoin, car nous voulons préserver nos biens communs que sont les ressources naturelles du territoire.

Une proposition émerge (Cahier d'acteur CGT) : *“Les besoins auxquels répond notre industrie doivent être mis en regard de leurs impacts sociaux et environnementaux afin de permettre des choix éclairés et conscients : impacts locaux environnementaux, vérification de l'absence de travail des enfants pour l'extraction de terres rares, présence de puces dans l'armement utilisé dans divers conflits dans le monde, lutte contre l'obsolescence programmée, recyclabilité des produits après usage...”*

*Pour embarquer beaucoup plus de gens dans ce débat de société, les collégiens proposent de « leur donner nos arguments, et faire des actions de sensibilisations pour expliquer que l'on peut en utiliser moins », mais aussi sensibiliser au niveau scolaire avec des temps d'échanges encadrés sur les sujets. Et, à plus grande échelle, de communiquer sur ces sujets en « utilisant les mêmes outils que les politiques » : partir en tournée, lancer des campagnes TV... et surtout ouvrir le débat pour que chacun puisse s'exprimer et donner son avis sur le sujet.* (Rencontres jeunes, 4 avril)

#### **d. Un projet au cœur d'un écosystème régional innovant.**

**La présence de la filière microélectronique, dont STMicroelectronics est le fleuron, marque fortement le territoire du Grésivaudan.** La collectivité s'est engagée depuis plus de 20 ans dans des programmes de soutien aux nanotechnologies. Le projet politique du territoire vise à une économie toujours plus innovante et diversifiée, en confortant les grands pôles technologiques du Grésivaudan. Le territoire se mobilise pour faciliter le développement de l'écosystème local, avec des retombées importantes pour le territoire. La société STMicroelectronics impacte de façon très significative l'économie locale, avec des emplois directs et indirects, générant une certaine fierté pour le territoire. Cependant, des inquiétudes subsistent quant à la durabilité du projet et à son impact environnemental, notamment en ce qui concerne l'assainissement et les logements.

*« Le Grésivaudan est fortement marqué par la présence de la filière microélectronique, dont STMicroelectronics est le fleuron. Aussi, notre collectivité se mobilise pour la soutenir : elle s'est engagée aux côtés de l'Etat et des autres collectivités locales dans des programmes de soutien au micro et nanotechnologies depuis plus de 20 ans. » (Cahier d'acteur CCLG)*

*“ST est aujourd'hui un acteur majeur dans le développement et la fabrication de puces qui prennent une place grandissante dans notre vie de tous les jours. Sa présence dans la région est à mon sens une réelle force pour notre écosystème, que ce soit en termes de souveraineté, d'emplois, d'innovation ou d'environnement qui sont des préoccupations majeures pour l'entreprise.” (Contribution Colidee du 27 mars)*

Il y a même une certaine fierté à habiter un territoire reconnu comme “innovant” : ...

*“Le projet renforcera la place de l'Isère comme territoire de référence mondiale en microélectronique, moteur d'innovation pour tous les secteurs et au cœur des défis de transition écologique.” – (synthèse du dossier de concertation)*

*« La présence d'une entreprise comme ST est une fierté pour Crolles. Elle a permis de construire la ville et de la faire vivre. Le dimanche le centre-ville de Grenoble est mort alors qu'à Crolles il se passe des choses. » (Verbatim rencontre du 24 mars)*

Mais un système global dénoncé comme hégémonique et fermé au débat public :

*“Je déplore que le sujet des puces électroniques soit inscrit dans un système combinant de manière étroite la recherche, l'enseignement, les usines de production et l'industrie de l'armement. L'imbrication de ces sujets entre eux est telle qu'elle crée un ensemble fermé dans lequel le public ne peut plus ni rentrer ni prendre du recul et cela rend donc impossible l'ouverture d'un débat démocratique.” (Rencontre proximité Place Grenette)*

---

## Les impacts du projet en termes de développement territorial

#### **a. Des impacts socio-économiques locaux bien identifiés, mais non sans inconvénients.**

Le projet d'extension de l'usine STMicroelectronics pourrait permettre de créer 1.000 emplois directs et environ 3.000 emplois indirects (Dossier de concertation p37), et va donc permettre de consolider un territoire d'excellence et un écosystème performant autour de la recherche, de l'innovation, de la production dans « la vallée du semi-conducteur ». (Dossier de concertation p20).

Ainsi les contributeurs reconnaissent que ce projet est :

*« Un beau projet qui fait vivre toute une région et qui permet aux jeunes de se former à l'université de Grenoble sur les métiers de demain. » (Verbatim Colidee 19 avril)*

*« Le Grésivaudan est en effet reconnu dans sa fonction stratégique dans le Sillon Alpin : « cette situation lui confère une attractivité importante, en particulier pour l'habitat et l'économie, avec des pôles d'emploi très actifs, tels que Crolles ou Bernin. » (Cahier d'acteur EP SCOT).*

L'extension des activités STMicroelectronics, grande entreprise innovante, renforce également le sentiment de fierté des salariés de l'entreprise, ainsi que des habitants de la région grenobloise :

*« Ce projet est une très bonne chose car cela prouve que nous avons un certain savoir et que nous sommes un site pilote dans la microélectronique. C'est une grande fierté pour les salariés du site de crolles dont je fais partie. Plus de projets, plus d'emplois, plus de logements, plus de vie. C'est super ! » (Rencontres Salariés)*

Le projet permet donc de développer la vallée du Grésivaudan en apportant de l'argent pour le territoire :

*« Pour la ville de Crolles, les taxes foncières représentent 4,8 Millions d'euros de recettes. La part payée par STMicroelectronics équivaut à 2,5 Millions d'euros - ce qui correspond au coût presque exact de la réhabilitation énergétique d'une des écoles de la commune. » (Maire de Crolles, Verbatim réunion du 11 avril)*

Cependant le projet d'extension de STMicroelectronics n'est pas sans conséquence sur la qualité de vie des habitants du territoire...

*« Nous ne nous opposons pas à cette industrie mais elle ne doit pas se développer au détriment de notre environnement et de notre qualité de vie. » (Cahier d'Acteur Grene)*

... qui n'en tireraient pas forcément les bénéfices en termes d'emplois :

*« Nous, citoyens, allons ainsi subventionner l'agrandissement de l'usine d'une société multinationale qui a fait 17,3 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2023 pour ne subir que l'augmentation du coût de la vie et la détérioration de notre environnement, pour que l'embauche ne profite qu'assez peu aux habitants actuels. » (Contribution Colidée)*

L'extension de l'activité STMicroelectronics pose également question à certains contributeurs : non seulement l'activité est déjà forte dans le Grésivaudan, mais il existe des compétences et des ressources dans d'autres régions, qui gagneraient à être plus développées au titre d'un rééquilibrage territorial :

*« C'est un projet localisé dans une vallée où la pression anthropique sur les milieux naturels est considérable, ce qui interroge sur cette localisation. » (Cahier d'Acteur Le Crollois)*

*« S'agissant d'un projet national avec des montants financiers considérables, l'intérêt général serait de privilégier une approche centrée sur l'aménagement du territoire et de créer un nouveau site industriel dans un territoire souffrant, à l'inverse du Grésivaudan, de désindustrialisation et de manque d'attractivité. » (Cahier d'Acteur Le Crollois)*

## **b. La problématique du logement sur le territoire du Grésivaudan.**

En lien direct avec le sujet des créations d'emplois directs et indirects, les participants soulèvent les deux enjeux du logement et de la mobilité.

Concernant le logement, le public souligne que les prix de l'immobilier sont déjà très élevés dans le Grésivaudan, et pourrait augmenter encore du fait de la demande supplémentaire des nouveaux embauchés, rendant l'accès au logement difficile pour ceux qui n'ont pas un très bon niveau de salaire, ou pour les habitants qui souhaitent rester dans le périmètre.

*« Il est de plus en plus compliqué de trouver un logement dans les alentours de ST à des prix corrects. Même avec le plan logement, il n'y en a pas assez. A contrario, ST déloge les habitants car la hausse de l'immobilier ne permet qu'aux ingénieurs de racheter les biens du Grésivaudan. » (Verbatim Salariés)*

Finalement, ce n'est pas seulement une question de logements disponibles (quantité et prix), mais également d'ajuster les services offerts aux habitants : services publics, santé, éducation... Les questionnements des participants portent sur le projet de territoire du Grésivaudan : prend-il en compte cette forte évolution attendue de la population sur le logement...

« Plus de logements (...) En parallèle plus de place dans les crèches, écoles, collèges et lycées. » (Verbatim Salariés)

A ces questions qui concernent **le projet de territoire**, la communauté de communes du Grésivaudan répond dans son cahier d'acteur que « Au regard des éléments fournis, de l'impact local, national et européen de l'extension de STMicroelectronics, Le Grésivaudan soutient pleinement ce projet stratégique pour son territoire. Néanmoins, il reste attentif à la densification du foncier, au bon usage de la ressource en eau et à la confirmation par l'Etat d'un service express Métropolitain. ».

**Concernant le logement**, la réunion du 2 avril a permis à la CCLG de présenter son nouveau Plan Local Habitat (PLH) avec la prévision de 4.394 logements supplémentaires, dont 1038 logements sociaux, dans la période de 2024 à 2029.

### c. La prise en compte des enjeux de mobilité sur le territoire du Grésivaudan.

... et sur les transports, pour ceux qui ne pourront pas loger à proximité immédiate de l'usine ? en effet, les participants pointent que la circulation va devenir encore plus difficile dans le périmètre avec les impacts et les questionnements suivants :

« Pour tous les salarié.e.s qui devront se loger ailleurs que dans la vallée du Grésivaudan, il faudra penser aux déplacements. Aujourd'hui, la circulation routière dans le Grésivaudan est déjà saturée. » (Verbatim Colidée 5 avril)

Le besoin en transports en commun supplémentaires (Bus, trains), le projet de RER métropolitain, et les aménagements de voies aménagées pour les vélos reviennent dans les contributions :

« On n'a toujours pas le RER qui était promis, c'est un problème. Moi je fais tout en train. » (Rencontre du 24 mars)

« Est-ce qu'en parallèle de l'agrandissement du site il y aura des améliorations sur le nombre de bus X01. Il n'y a qu'à voir la file d'attente entre 17h et 18h, c'est plus que pénible au quotidien. Il n'y a pas eu de réelles améliorations par rapport aux plaintes de début 2023, et pourtant de plus en plus de monde les matins et les soirs. » (Verbatim salariés)

« La partie vélo continue avec une voie dédiée jusqu'à crolles sera un vrai plus. » (Verbatim réunion du 2 avril)

Les propositions émergent également de la part des organisations salariales sur le site :

« Il apparaît nécessaire de porter la contribution éco-mobilité dans le Grésivaudan à 2%, comme c'est le cas dans la métropole de Grenoble, et que ST finance les abonnements de transports en commun à 100% dans une démarche incitative. La CGT de l'Isère est plus globalement favorable à la gratuité des transports en communs pour tous les usagers. » (Cahier d'acteur CGT)

« Il ne faut pas se limiter au seul développement de notre usine : STMicroelectronics doit agir auprès des responsables politiques de notre région pour développer les infrastructures et notamment les transports publics à la disposition des salariés. » (Cahier d'acteur CSE)

Au final, certains participants pensent que « c'est un projet démesuré, trop grand pour la commune » (Verbatim rencontre du 24 mars) et que le projet de territoire du Grésivaudan n'est pas connu, ou est en cours de mise à jour mais sans concertation avec les habitants ce qui entraîne des interrogations sur la bonne prise en compte des enjeux.

**Concernant la mobilité**, la Communauté de communes du Grésivaudan répond dans son cahier d'acteur que « *le projet d'extension de STMicroelectronics peut compter sur la proximité de la gare de Brignoud dans laquelle Le Grésivaudan et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise ont investi pour permettre une circulation sécurisée des modes doux. La confirmation d'un calendrier et d'un financement porté par l'Etat d'un RER Métropolitain devient essentiel en termes d'attractivité, de santé publique et de protection de l'environnement* » (Cahier d'acteur CCLG).

Le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise) détaille lui aussi dans son cahier d'acteur, les différents projets concernant les transports en commun, dont de nouvelles mesures qui fonctionneront à partir de la rentrée de septembre 2024 : une nouvelle ligne Chronocar en complément de la ligne X01 de la Région ; l'augmentation des fréquences de train entre Grenoble et la gare de Brignoud ; des études d'opportunité à lancer à propos d'un potentiel transport par câble ; le développement du maillage vélo...

---

## Les impacts environnementaux de l'extension d'activité de STMicroelectronics

Le groupe STMicroelectronics présente l'objectif de réaliser un projet exemplaire, vise la neutralité carbone d'ici 2027 et souhaite diminuer son empreinte environnementale. STMicroelectronics s'engage à limiter la croissance du besoin en eau potable et à réaliser un projet exemplaire. Il est souligné que l'industrie microélectronique ne doit pas se développer au détriment de l'environnement et de la qualité de vie. La gestion responsable de la ressource en eau est au cœur des préoccupations, tout en anticipant les épisodes de sécheresse, soulignant l'importance de maîtriser les impacts environnementaux des projets industriels.

*« Les élu.es du CSE de STMicroelectronics Crolles se félicitent que ST s'inscrive dans une démarche Eco responsable pour le projet d'extension de notre site. Minimiser l'impact sur l'utilisation de nos ressources est essentiel et notre entreprise l'a très bien compris. Sur le fond, Le Grésivaudan salue l'engagement de STMicroelectronics de progresser en matière de développement durable et ses efforts constants en la matière. »* (Cahier d'acteur CSE)

Sur le sujet de l'environnement au global, plusieurs cahiers d'acteurs (Actionnaires pour le Climat, le Crollois) font référence aux conclusions de l'enquête publique de 2023 et surtout aux réserves des commissaires enquêteurs concernant l'évaluation environnementale du projet, qui devront être levées (voir annexe n°4).

Certains contributeurs pensent que : « *Il n'y a aucun moyen de doubler une production et de la rendre neutre et d'en atténuer les impacts.* » (Verbatim Rencontre du 17 avril), cependant les attentes sont élevées et le projet devrait « *Respecter les objectifs environnementaux notamment sur la consommation d'eau et d'électricité. L'environnement et l'humain doivent être prioritaires sur la compétitivité et les bénéfices de l'entreprise.* » (Rencontre Jeunes du 9 avril).

D'autres contributeurs complètent :

*« Les entreprises ont besoin d'évoluer mais les techniques permettant de supprimer les impacts environnementaux ne sont pas poussées à leur maximum au profit d'aménagements rapides. »* (Cahier d'acteur LPO)

*« Nous sommes cependant critiques du manque de planification dans notre filière ainsi que de l'absence de garanties sociales et environnementales dans le cadre des subventions accordées. »* (Cahier d'acteur CGT)

*« FNE Isère a bien conscience de la nécessité de promouvoir l'industrie française au sein de nos territoires ; notamment pour réduire les importations de produits manufacturés à l'étranger. Il est primordial que ce processus, encouragé par les pouvoirs publics, ne se fasse pas au détriment de la préservation des enjeux environnementaux de nos territoires ni du droit de l'environnement. » (Cahier d'acteur FNE)*

Le projet d'extension de STMicroelectronics questionne donc notre responsabilité vis-à-vis des générations futures :

*« FNE Isère rappelle que la pollution généralisée de l'environnement est alarmante, avec des impacts sanitaires dramatiques et une préemption des ressources naturelles pour les générations futures. Le bassin grenoblois est affecté par la pollution industrielle qui s'accumule depuis plus d'un siècle. » (Cahier d'acteur FNE)*

*« L'industrie microélectronique est très polluante pour l'eau et l'air, la plupart des complexes industriels se trouvent dans des pays où les normes sont moins respectueuses de l'environnement et les conditions de travail des employés plus contraignantes. Nous ne nous opposons pas à cette industrie mais elle ne doit pas se développer au détriment de notre environnement et de notre qualité de vie. » (Cahier d'acteur Grene)*

La proposition serait donc au final la suivante :

*« Notre ambition ne doit pas se limiter à une simple progression de notre production mais à un développement prenant en compte plus globalement des préoccupations environnementales et sociales. » (Cahier d'acteur CSE)*

*« Concernant les "réserves et recommandations" contenues dans le rapport de la DAE, il est essentiel de les étudier avec sérieux, dans une démarche constructive. Le simple coût supplémentaire ne doit pas être un frein à notre ambition. Notre position est que ST se conforme à ces recommandations. » (Id.)*

*La création d'une commission environnement au CSE :*

*« Nous devons donc porter une attention particulière à notre consommation d'énergie électrique, à l'utilisation et au recyclage de l'eau, au tri des déchets, sans oublier notre impact sur les transports en développant les mobilités douces... C'est pourquoi nous souhaitons suivre ces sujets régulièrement dans le cadre d'une commission environnementale en complémentarité de la CSSCT. Nous espérons que la direction répondra favorablement à notre demande. Non seulement nous resterons informés des progrès comme des dérives, mais nous aurons également la possibilité de participer activement aux améliorations. » (Contribution CFE – CGC)*

#### **a. La question centrale de la ressource en eau soulève de nombreuses interrogations.**

Le premier des enjeux environnementaux pour les contributeurs est celui de l'eau, comme le note le Conseil de Développement dans son cahier d'acteur : *« Les prélèvements d'eau (\*) nécessaires pour la production n'ont cessé d'augmenter, passant par exemple de 3 millions de m<sup>3</sup> en 2016 à 4,5 millions de m<sup>3</sup> en 2022. Après l'agrandissement il est prévu des prélèvements de l'ordre de 7 millions de m<sup>3</sup>. »*

*(\*) NB.* Ces chiffres correspondent à l'eau potable uniquement.

Le sujet de l'eau est notamment empreint de positions contradictoires : ...

*« L'eau est indispensable à la fabrication de semi-conducteurs. De ce fait, le groupe STMicroelectronics, partout où il opère, est mobilisé pour économiser, recycler et réutiliser l'eau nécessaire à son processus de production et déploie des plans ambitieux pour une gestion responsable de la ressource. » (Synthèse Dossier de concertation)*

*« Il faut maintenir des actions ambitieuses autour du sujet stratégique que représente l'eau pour notre industrie. La réutilisation de cette ressource est essentielle pour la viabilité de l'extension*

de notre site. Cela doit se faire dans la continuité et le recyclage ainsi que l'économie d'eau doit perdurer dans le temps. » (Cahier d'acteur CSE)

« Sur l'ensemble de ces sujets, il faut changer de logique : jusqu'à maintenant les collectivités mettent à disposition des industriels financements, infrastructures et ressources communes comme l'eau, sans contreparties. Il faut que les richesses issues de notre travail participent à la pérennité de notre territoire en limitant les impacts de notre industrie et en assurant un développement soutenable socialement et écologiquement. L'Etat, actionnaire de la société, doit peser sur les choix stratégiques et de développement au lieu de se contenter d'engranger les dividendes. STMicroelectronics doit payer des impôts en France pour contribuer au développement d'infrastructures qui bénéficient à toutes et tous. C'est à ces conditions, sociales, écologiques et démocratiques, que notre industrie pourra avoir un avenir à long terme dans le respect des êtres humains et de la planète. » (Cahier d'acteur CGT)

### **La consommation d'eau est donc au cœur des enjeux environnementaux pour les participants.**

Les inquiétudes se portent sur les aspects suivants : la consommation d'eau potable, les forages supplémentaires dans la nappe phréatique, le développement des processus de recyclage, et la vision globale de la ressource et sa gouvernance.

**La consommation d'eau potable** : « Je suis contre l'agrandissement de ST, l'accaparement de l'eau potable est trop important et va encore augmenter. » (Verbatim Colidee du 16 avril).

Sur le sujet de l'eau potable, la webconférence du 10 avril a permis de clarifier et de communiquer un certain nombre de données avec les contributions de Grenoble Alpes Métropole, de la Communauté de Communes du Grésivaudan : « Le volume à livrer depuis les ressources eau potable de Grenoble-Alpes Métropole suivant le besoin qui serait projeté par STMICROELECTRONICS de 7 Mm<sup>3</sup>/an (800 m<sup>3</sup>/h), serait en dessous de la capacité de fourniture maximum au Grésivaudan de 10,58 Mm<sup>3</sup>/an (29 000 m<sup>3</sup>/j) qui concerne les besoins domestiques et d'activités. » (Extrait du document présenté lors du webinaire du 10 avril, à retrouver dans son intégralité dans l'annexe 4).

Une étude est en cours (Grenoble Alpes Métropole) pour comprendre et anticiper l'impact du changement climatique sur la ressource en eau, notamment dans le cadre de la révision des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) qui doit intervenir à horizon 2026 (Romanche) et 2028 (Drac). Les premières indications, à confirmer dans le rapport final fin 2024, ne montreraient pas d'impact significatif sur les volumes prélevables.

**Les forages supplémentaires dans la nappe phréatique du Grésivaudan**, évoqués dans le dossier de concertation, soulèvent également des questions : si cet approvisionnement n'est qu'une solution complémentaire de secours, pourquoi demander une autorisation de prélèvement si importante ? Qu'est-ce qui garantit que les prélèvements ne seront pas plus fréquents ou systématiques ?

Selon certains contributeurs, les impacts sur les zones humides alentours sont mal connus et potentiellement importants :

« Le surplus d'eau nécessaire en période chaude sera pompé dans la nappe à proximité de l'usine, affectant une zone humide avec un enjeu écologique fort. Si les zones humides sont impactées, cela doit donner lieu à une compensation à 200% pour assurer la compatibilité avec le SDAGE. Il faudrait quantifier la surface de zones humides impactées par les pompages dans la nappe et prévoir des mesures pour éviter, réduire, compenser ces impacts. » (Cahier d'Acteurs FNE)

Le groupe EELV Aura (contribution Colidée du 18 avril) complète : « prendre de l'eau dans la nappe pour la jeter dans l'Isère a un impact important sur les écosystèmes et le cycle de l'eau : les plantes, les milieux agricoles, les milieux naturels et les chantournes et rivières sont en équilibre avec cette eau de nappe. »

Les mesures prévues par STMicroelectronics en cas de sécheresse ne sont pas bien connues, ou pas précises comme le signale le groupe EELV Aura (Contribution Colidée du 18 avril) :

« *Toujours sur l'eau, le plan d'économie d'eau au regard des différents niveaux d'alerte en cas de sécheresse est tout à fait insuffisant et par ailleurs non chiffré (voir page 69 et 70 de pièce 4 – Etude d'impact environnemental de l'enquête publique).* »

Actionnaires pour le Climat (Cahier d'acteur) demande également que soit communiqué le « Plan de Sobriété Hydrique » de STMicroelectronics afin de connaître les mesures prévues en cas de restrictions.

Finalement les recommandations sur le sujet des forages évoquent la nécessité a minima de mieux connaître l'impact de ses prélèvements sur le niveau de la nappe, et donc les autres usages (agricultures ou activités industrielles) :

Dans son cahier d'acteur, le CSE argumente : « *Il conviendrait de préciser le rapport de modélisation afin de vérifier l'impact du prélèvement dans la nappe, notamment sur les activités industrielles et agricoles voisines* », rejoint par la FNE (cahier d'acteurs) : « *Le projet annonce l'utilisation accrue d'eau issue de la nappe au droit du site industriel, via un forage déjà en activité et 3 forages additionnels. Les pompages prévus vont contribuer à abaisser le niveau de la nappe, d'autant plus avec des situations de basses eaux plus fréquentes et plus longues* ».

Les Elus Crolles 2020 (Cahier d'acteurs) vont même jusqu'à une recommandation de « *Refus d'autorisation pour le forage des puits P3 et P4 de respectivement 200 et 250 m<sup>3</sup>/h. Limitation du prélèvement dans la nappe, soit sur un volume maximum annuel, soit sur un nombre de jours maximum d'utilisation* ».

### **Le recyclage de l'eau : REUSE et REUT**

Concernant la consommation d'eau le dossier de concertation (p48) indique « *un engagement de réduire par 4 l'utilisation d'eau par unité de production par rapport à 2004* » avec différentes pistes d'actions :

Tout d'abord : l'augmentation du recyclage interne en prévoyant de doubler les volumes d'eau recyclée « REUSE » de 3 millions de m<sup>3</sup> / an à 2022 à 6 millions de m<sup>3</sup> / an, pour atteindre un taux de recyclage de 60% (Dossier de concertation p48, verbatim STMicroelectronics du 22 mars).

Cette idée suscite plusieurs questions de la part des contributeurs, notamment sur la faisabilité technologique : « *la technologie « REUSE » a-t-elle fait ses preuves ? Peut-on autoriser STMicroelectronics à étendre ses activités alors que la technologie n'est pas forcément encore tout à fait au point, et que l'entreprise n'est pas encore capable de garantir qu'elle passera bien à 60% de volumes recyclés ?* » (Verbatim Colidée 4 avril).

Ensuite, le projet d'utiliser des eaux provenant des stations d'épuration du Grésivaudan, afin de limiter les besoins en eau potable (on appelle cette technologie, le « REUT ») : est-ce faisable techniquement, et à quel coût environnemental comparé à l'utilisation de l'eau potable ?

« *On pousse ST à utiliser de l'eau non potable pour préserver la ressource ; quels sont les impacts environnementaux de la réutilisation d'eau dite "REUT" pour produire de l'eau ultra-pure ? le bilan environnemental est-il meilleur au final ?* » (Verbatim Colidée 10 avril)

« *La proposition d'utiliser l'eau des stations d'épuration du Grésivaudan n'est pas possible à court terme par le manque de réseau et l'éloignement des stations.* » (Cahier d'Acteur Grene)

Ce à quoi la communauté de communes du Grésivaudan répond (Webconférence sur l'eau du 10 avril) qu'il serait possible de l'envisager pour les 5 plus grosses stations d'épuration du territoire. Et STMicroelectronics complète : « *Les technologies sont disponibles (comme le montre l'exemple de Singapour) et les acteurs industriels ont aujourd'hui besoin d'une nouvelle réglementation et d'investissements pour passer à sa mise en œuvre.* »

Au final, des propositions émergent de la part des contributeurs :

*« Recyclage massif de l'eau : on ne peut pas se contenter de 40% allant jusqu'à 100% de la ressource. ST est capable de le faire, c'est une question économique. Envisager un plan de recyclage qui est bien au-delà de ce qui est présenté. »* (Webconférence sur l'eau du 10 avril)

Il subsiste cependant des questions concernant l'eau en provenance des stations d'épuration de la communauté de communes : qui va financer les travaux d'adduction ? Est-ce aux usagers du territoire et aux collectivités locales de financer de tels travaux pour répondre aux besoins d'un industriel privé ?

Du point de vue de STMicroelectronics, l'entreprise paie sa consommation d'eau à un tarif supérieur à celui des usagers du territoire : 1,34€ / m<sup>3</sup>. *« Cette tarification professionnelle est environ 10 centimes plus cher que la grande majorité des abonnés du Grésivaudan. »* (Verbatim STMicroelectronics, Webconférence sur l'eau du 10 avril). Cependant, des questions demeurent concernant l'investissement supporté par la collectivité :

*« La CCLG a déjà engagé des travaux pour renforcer le réseau d'alimentation de votre site, par une eau provenant de la Romanche (dont hors de son secteur) payé par son budget de l'eau, qui est destiné, réglementairement, à l'eau à usage domestique. Avez-vous participé au financement de ces travaux, si non allez-vous le faire, dans quelle proportion et par quel moyen (convention de remboursement ?) »* (Verbatim Colidée 29 mars)

*« On aboutit à un financement de ces travaux par l'usager domestique, en toute illégalité. »* (Verbatim Colidée, 19 avril)

La question des investissements à réaliser, et de leur financement, reste donc à clarifier pour le public.

La prise en compte d'une vision globale de la ressource intégrant les impacts de STMicroelectronics, Soitec et autres activités industrielles, agricoles, ainsi que la consommation humaine, est attendue :

*« Il faut également additionner les volumes de STMicroelectronics et de son voisin Soitec. »* (Verbatim Colidée du 25 mars).

### **La ressource en eau est un bien commun : Quels seront les arbitrages ? Comment va se construire la gouvernance de l'eau sur le territoire ?**

L'eau et les restrictions éventuellement imposées sur la consommation humaine, suscitent beaucoup d'inquiétudes : *« Est-ce que l'on va être amené à manquer d'eau pour la population ? »* ou *« La consommation humaine et l'agriculture devraient venir avant l'industrie »* ou encore : *« Défendons la terre et les ressources en eau : c'est un bien commun »* (Rencontre du 24 mars), même si les restrictions de l'été 2022 ne concernaient a priori pas les foyers approvisionnés par la Métropole mais plutôt d'autres territoires (réponse apportée par Grenoble Alpes Métropole lors de la webconférence du 10 avril).

*« Quelle sera la solution en cas de manque d'eau ? L'arrêté Préfectoral de 2016 demande à ST de réaliser un plan d'économie d'eau prévoyant les mesures proportionnées à la situation de la ressource en eau selon 3 niveaux (niveau d'alerte, niveau d'alerte renforcée, niveau de crise). Il n'existe pas de mesures efficaces précises, notamment de baisse de consommation en cas de crise. »* (Cahier d'acteur Grene)

Sur ce sujet, Grenoble Alpes Métropole précise également *« qu'il revient à la Communauté de Communes du Grésivaudan de répartir les 29 000 m<sup>3</sup>/j qu'elle reçoit de la métropole »*. (Webconférence du 10 avril).

Certains contributeurs appellent donc de leurs vœux la *« mise en place d'une vraie démocratie de l'eau locale qui prenne en compte l'ensemble des acteurs concernés. »* (Cahier D'acteurs CGT)

*« Le changement climatique en cours peut présager de nouveaux épisodes de sécheresses, plus fréquents et intenses. Il est ainsi d'autant plus important que soient décidés démocratiquement les plans de rationnement, entre les différents acteurs, qui favorisent l'usage de l'eau pour les secteurs de premières nécessités. »* (Cahier d'acteur CGT)

Jusqu'à garantir le partage de l'eau en cas de crise :

*« En ces temps de dérèglement climatique, la question de la consommation d'eau potable nous semble devenir de plus en plus critique : l'extension de l'usine de Crolles doit induire une augmentation très significative de cette consommation dont nous ne sommes pas sûrs qu'elle soit compatible avec les autres usages de l'eau dans notre territoire : eau potable fournie aux habitant-es (usage prioritaire à nos yeux) et agriculture » (Cahier d'acteur EELV)*

En ce sens, **l'Observatoire de l'eau** mis en place récemment sur le Grésivaudan pourrait répondre à cette attente, d'autant plus que STMicroelectronics en fait partie. Ses travaux et ses recommandations gagneraient donc à être largement connus et partagés avec le public.

La coopération entre les parties prenantes à l'échelle du bassin pour préserver la ressource en eau dans le cadre de l'Observatoire de l'eau pourrait amener la transparence nécessaire :

*« À Crolles comme sur ses autres sites, STMicroelectronics coopère étroitement avec l'ensemble des parties prenantes des territoires pour concilier ses besoins en eau avec ceux du territoire et des usagers. » - (Synthèse dossier de concertation)*

*« La collectivité se réjouit de l'implication de STMicroelectronics dans l'Observatoire de l'eau, dès son lancement il y a un an, aux côtés des collectivités, administrations, services publics, communauté scientifique, usagers, agriculteurs et industriels. Cet observatoire a l'ambition d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs et à contribuer au débat, voire à l'élaboration de politiques de gestion de l'approvisionnement et de la consommation d'eau, toujours dans une dynamique pérenne de coproduction locale et dans un contexte de changement climatique. » (Cahier d'acteur CCLG)*

*« La question de la régulation des usages va se poser très rapidement. Pour cela, il va falloir disposer d'un Observatoire de l'Eau sur l'ensemble du bassin versant (si l'eau est captée en amont, tout l'aval va en pâtir). C'est sur la base de cet Observatoire de l'Eau que seront réfléchies les régulations des usages de l'eau à l'avenir. » (Webconférence du 10 avril)*

*"L'entreprise se doit d'être transparente et informer le public de sa consommation détaillée en eau ainsi que la teneur des rejets. Il existe des capteurs gérés par des organismes indépendants afin de connaître la qualité des eaux rejetées et la quantité. Cela participerait à une plus grande transparence." (Cahier d'acteur CSE)*

## **b. L'augmentation des rejets et de la pollution de l'eau et de l'air fait débat.**

Les contributions se répartissent sur 3 thèmes :

Les volumes d'eau polluée rejetée vont augmenter et vont contribuer à la pollution de l'Isère et des milieux naturels environnants. L'association FNE détaille dans son cahier d'acteurs : *« Les effluents déclarés, émis directement dans l'Isère, sont de 70 tonnes par an d'azote, 6 tonnes de phosphore, des polluants qui affectent faune et flore aquatiques, et pour certains s'accumulent dans le milieu. STM de Crolles a rejeté presque 29 tonnes de fluor dans l'Isère en 2021. Cet élément est considéré comme polluant toxique pour les eaux superficielles par l'arrêté du 24 août 2017, qui réglemente les rejets dangereux des ICPE. »*

De même les volumes de produits polluants rejetés dans l'atmosphère : *« L'exploitant déclare ainsi en rejets aériens annuels environ 25 kg d'arsine, 60 kg de phosphine, 5 tonnes d'acide fluorhydrique, trois gaz « mortels » par inhalation » selon l'INRS » (Cahier d'acteur FNE)*

Le Cahier d'acteur LPO complète : *« Les rejets dans l'eau et l'air de produits fortement toxiques utilisés lors du processus de fabrication des puces vont s'ajouter aux nombreuses pollutions industrielles déjà existantes dans la vallée du Grésivaudan. Les effets de ces rejets sur la faune et la flore ne sont pas documentés dans la demande d'autorisation. Les rejets atmosphériques vont contribuer à*

*l'augmentation de l'effet de serre, les rejets dans l'eau vont s'ajouter aux polluants déjà présents dans les eaux de surface qui s'infiltreront et resteront accumulés dans les sédiments. »*

Ceci d'autant plus que la pollution supplémentaire liée à l'augmentation du trafic routier n'est pas prise en compte dans les impacts (Cahier d'Acteur Grene).

Le dossier de concertation (p49, 53 et 54) mentionne le fait que les rejets font l'objet d'une surveillance continue, sont conformes à la réglementation, et que les études et prévisions concernant l'extension de l'activité ont fait l'objet d'un avis favorable. Néanmoins, les contributions montrent des questionnements forts, des attentes et des propositions sur ce thème : information, transparence, effort maximal pour limiter les pollutions sortantes :

Tout d'abord, l'entreprise se doit d'être « irréprochable » car « *Les ressources empruntées, comme l'eau ou l'air, devraient être restituées dans un état de qualité naturelle : air non pollué et eau potable. La rivière Isère est une entité naturelle qui doit être respectée.* » (Cahier d'acteur FNE)

Le CSE dans son cahier d'acteur, exprime l'avis que « *L'entreprise se doit d'être transparente et informer le public de sa consommation détaillée en eau ainsi que la teneur des rejets. Il existe des capteurs gérés par des organismes indépendants afin de connaître la qualité des eaux rejetées et la quantité. Cela participerait à une plus grande transparence.* »

Les Elus Crolles 2020 (Cahier d'acteur) sont partisans d'un « *refus de dérogation sur les seuils demandés pour les trois substances chimiques : cuivre, phosphore et azote en maintenant les seuils actuels* » afin de contraindre l'entreprise à plus d'efforts à l'occasion de l'extension de son activité.

### **c. L'artificialisation des sols est questionnée sur le territoire du Grésivaudan.**

Le projet d'extension de STMicroelectronics n'expose pas les effets induits sur l'artificialisation :

*« Le projet d'extension va avoir des impacts sur l'urbanisation : habitations, services, commerces... Les conséquences doivent être analysées et présentées au public : imperméabilisation, îlots de chaleur, accueil de la biodiversité... »* (Cahier d'acteur FNE)

Cette artificialisation est mal comprise au regard de la loi ZAN, et du fait que les terres agricoles du Grésivaudan sont très fertiles (plaine alluviale de l'Isère) :

*« Alors que 70 ha de terres agricoles disparaissent chaque année du Grésivaudan, 44 ha ont été ôtées aux terres agricoles les plus fertiles du Grésivaudan aux fins d'étendre ST Micro. Ce qui est désormais artificialisé en parkings et stations d'épurations n'était, il y a encore quelques mois, que terres cultivées. »* (Cahier d'acteur du Collectif Grignon)

Le fait que certaines autres zones d'activités sur la communauté de communes ne seraient pas « remplies » ou tout au moins, que les données ne soient pas clairement communiquées, accentuent le questionnement. (Cahier d'acteur du Collectif Grignon)

Ceci sans compter l'artificialisation indirecte du territoire (non liée à l'extension proprement dite du site STMicroelectronics, mais au besoin de logement qui va s'en suivre) : « *Le projet d'extension va avoir des impacts sur l'urbanisation : habitations, services, commerces... Les conséquences doivent être analysées et présentées au public : imperméabilisation, îlots de chaleur, accueil de la biodiversité...* » (Cahier d'acteur FNE)

Le résultat serait que « *Vue du ciel, la vallée du Grésivaudan est franchement devenue très moche. Crolles en particulier avec une artificialisation des sols à marche forcée.* » (Verbatim Colidée du 19 avril)

Quelles sont les recommandations des contributeurs ?

L'idée de construire un parking silo sur le site STMicroelectronics est évoquée par certains contributeurs (Cahier d'acteur des Elus Crolles 2020, et plusieurs contributions écrites sur Colidée) d'autant plus que l'impact visuel des grands parkings marque les esprits et matérialise l'espace occupé « à plat » et donc, non optimisé :

« Ça s'est développé dans la Vallée, c'est bien, mais maintenant c'est trop. Tous les gens qui viennent tous les matins en voiture, les grandes surfaces qui s'implantent. Depuis le plateau là-haut on voit tous les matins les parkings avec toutes les voitures qui brillent. » (Rencontre du 24 mars)

« On fait des champs entiers de parkings pour des bagnoles qui "dorment" là. » (Verbatim Colidée du 16 avril).

Ensuite, d'autres contributeurs demandent une protection claire et renforcée des espaces agricoles :

« Une réponse fiable pour limiter les effets indirects sur d'autres zones d'activité serait de mettre en place des protections réglementaires fortes sur les espaces agricoles subsistant dans le Grésivaudan. » (Cahier d'acteur Le Crollois)

Le fait que la liste des sites « hors ZAN » ait été récemment publiée par le gouvernement nécessitera également une clarification (contribution écrite du 18 avril sur Colidée) : 12 Ha pour une extension Soitec et 15 Ha pour l'extension STMicroelectronics sont mentionnées sur la liste 1 du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

#### **d. Les thèmes moins abordés durant la concertation.**

Il est à noter que certains sujets n'ont quasiment pas été abordés par les contributeurs lors de la concertation comme par exemple :

- Le sujet des risques industriels.
- Le sujet des risques d'inondation auquel le site de l'usine serait exposé. A ce sujet le cahier d'acteur du SYMBHY (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) détaille les travaux de sécurisation déjà menés ou prévus pour la protection de l'ensemble de la zone.
- Les nuisances particulières pendant le chantier de l'extension (trafic routier, poussière, bruit...).

Quelques contributions concernent en revanche les nuisances pour les riverains, notamment sonores en demandant des aménagements techniques pour réduire les niveaux sonores par exemple (contribution Colidée du 12 avril).

L'intégration paysagère du site est également mentionnée par plusieurs contributeurs :

« La fab de Crolles ce n'est que toits/terrasses de béton : quelqu'un a-t-il envisagé de les végétaliser pour compenser l'emprise de cette construction (+parkings), et amoindrir les effets du réchauffement climatique ? » (Verbatim Colidée 19 avril)

« Une extension qui ne contribue pas à la pollution visuelle, respectueuse de l'environnement » (Rencontres Jeunes)

La consommation d'énergie (électricité essentiellement) qui va fortement augmenter avec l'extension, est peu évoquée directement mais l'idée de rajouter des panneaux solaires sur les parkings du site STMicroelectronics est évoquée dans plusieurs contributions écrites (salariés ou autres publics), pour produire de l'énergie destinée au site.

---

## La concertation et les procédures en cours

### **a. Le questionnement sur la transparence des informations.**

La non-transparence des informations sur la gestion de l'eau, les pollutions liées à l'accroissement de l'activité ET sur la procédure sont les principaux sujets de défiance vis-à-vis du projet :

Les participants ont relevé ce qu'ils estiment être des manquements au bon déroulement de la participation. Cela crée de la colère. Par exemple, les recommandations de la commission d'enquête sur la lutte contre les pollutions ne sont pas précisées dans le cadre de la concertation. L'exploitant est soumis à un plan confidentiel de réduction de la consommation d'eau en cas de sécheresse. Les impacts du projet d'extension sur l'urbanisation doivent être analysés et présentés au public, par exemple dans le cadre du projet de territoire de la communauté de communes. L'enveloppe financière attribuée par l'État pour l'extension à Crolles est importante, mais les contreparties ne sont pas connues. Le projet est abordé de manière fragmentée (ST seule), ce qui rend difficile d'avoir une vision globale de ses impacts, directs et induits.

Les engagements sur la lutte contre les pollutions ne sont pas précisés :

*« La commission d'enquête recommandait fin 2023 « d'engager les procédés nécessaires à une meilleure dépollution des rejets dans l'Isère », « de préciser les mesures mises en œuvre pour diminuer les rejets d'eau polluée en période d'étiage et de basses eaux exceptionnelles, » et « d'étendre les mesures de réduction des rejets atmosphériques aux unités de production des plaques de 200 mm. » (Cahier d'acteur FNE)*

*« L'exploitant est soumis à un plan de réduction de sa consommation d'eau en cas de sécheresse importante. Ce plan est confidentiel. Pourquoi l'exploitant n'en donne pas les grandes lignes pour montrer qu'il participe à l'effort commun, d'autant plus qu'il consomme de l'eau potable dont l'usage prioritaire n'est pas l'industrie ? » (Cahier d'acteur FNE)*

Le projet industriel et le projet de territoire ne semblent pas vraiment accordés ce qui laisse penser que la prise en charge des effets induits pour le territoire sera difficile à tenir :

*« C'est un projet dont les effets majeurs sur l'environnement et sur le territoire grenoblois sont indirects via les activités indirectes générées, via les emplois directs et indirects induits, via les effets sur le logement, le trafic routier, la fréquentation des espaces naturels sensibles proches. Tous ces effets indirects sont externes à ST et devront être pris en charge par les collectivités et l'Etat. » (Cahier d'acteur Le Crollois)*

L'enveloppe financière attribuée par l'État est importante et les contreparties n'en sont pas connues :

*« Le gouvernement français soutient massivement l'investissement pour cette extension à Crolles, on parle de 2,9 milliards d'euros – rappelons le, sans aucune visibilité pour les citoyens du contenu de ce contrat. Il est donc normal d'imposer à STMicroelectronics des contreparties sociales et environnementales qui peuvent aller au-delà du simple point de vue réglementaire, et ces contreparties doivent être intégrées dans l'autorisation d'exploiter. » (Cahier d'acteur - Elus Crolles 2020)*

*« Il nous paraît donc indispensable d'assortir une éventuelle autorisation d'extension d'une exigence du recyclage d'une proportion très supérieure à celle prévue actuellement de l'eau potable prélevée dans les nappes phréatiques et aussi de l'utilisation d'eau de qualité « industrielle » et non d'eau potable. » (Cahier d'acteur EELV)*

Le projet est abordé de manière fragmentée et il est de ce fait très difficile d'avoir une vision globale de ses impacts, directs et induits.

*« On ne prend pas en compte les pollutions liées : Aux transports. A la pression foncière pour loger les 2000 personnes nouvelles (ST et Soitec). A l'artificialisation des sols, non seulement par l'usine elle-même, mais aussi par son l'impact démographique sur le logement au détriment des terres agricoles et des zones humides. (1) Au cumul des impacts avec l'agrandissement prévu de Soitec et de ses sous-traitants, aujourd'hui et à l'avenir. On déplore qu'aucune anticipation ne soit faite par la communauté de communes, le département et la région pour prendre en compte ses nouvelles activités. » (Cahier d'acteur Grene)*

Il n'y a pas d'approche globale de l'ensemble des sites concernés (Soitec) ce qui ne permet pas d'avoir une vision juste des risques industriels :

*« Une approche globale dans l'instruction des différentes autorisations de ces installations aurait certainement permis une meilleure information du public. » (Cahier d'acteur FNE)*

La cohérence de la procédure est interpellée :

*« Positionnement du maître d'ouvrage sur la nécessité de solliciter une nouvelle autorisation environnementale. » (Cahier d'acteur Actionnaires pour le Climat)*

La décision favorable de la CADA pour la transmission de document n'est pas respectée :

*« La convention liant l'Etat à STMicroelectronics, pour laquelle la CADA a rendu un avis favorable de diffusion, permettrait notamment de connaître les éco-conditionnalités posées par l'Etat en contrepartie des 2,9 milliards d'euros d'aides économiques engagées pour le financement du projet. » (Cahier d'acteur Actionnaires pour le Climat)*

Les propositions des contributeurs sont diverses pour répondre aux attentes de transparence :

*« Concernant les rejets aqueux et gazeux, comme la CSSCT, nous nous rangeons derrière l'expertise de la MRAe. (§ 2.3.2 Rejet Aqueux et qualité des eaux p13/17 et § 2.3.3 Rejet Atmosphérique et qualité de l'air P14/17). Une visibilité supplémentaire via des capteurs de mesures des gaz rejetés et de leur quantité serait un plus pour la sécurité et la sérénité de tous. » (Cahier d'acteur CSE)*

*« Parlement de l'Isère. » (Cahier d'acteur FNE)*

*« Nous espérons que ce débat soit l'occasion d'une démarche constructive et transparente avec les pouvoirs publics et les riverains du site. L'information de l'ensemble de la collectivité est essentielle pour un projet d'une telle ampleur. » (Cahier d'acteur CSE)*

*« Nous demandons également un suivi et une communication régulière avec les membres de la CSSCT et du CSE en les intégrant tout au long de l'avancement du projet d'extension du site et sur la mise en application des recommandations contenues dans le rapport de la DAE.» (Cahier d'acteur CSE)*

*« C'est une industrie très polluante, qui consomme beaucoup d'eau. La forte subvention publique dont bénéficie ce projet légitime le droit de regard des citoyens quant à la consommation des ressources naturelles. » (Cahier d'acteur FNE)*

## **b. Utile... Truqué... Quels sont les sentiments provoqués par le débat ?**

Le débat a vu la participation de jeunes, de salariés et d'un public nombreux. Il a été reconnu comme productif par les participants. Certains ont exprimé des doutes sur l'impact de la concertation, regrettant son déroulement tardif et son utilité. La précipitation du calendrier a été critiquée pour ne pas offrir le temps nécessaire à une bonne qualité d'échanges. Des demandes de transparence et de communication de documents ont été émises pour permettre un débat éclairé.

Le débat a semblé utile parce que :

- Il a vu l'implication de jeunes : collégiens, lycéens, étudiants.
- Les salariés de l'entreprise à l'échelle nationale ont pu s'exprimer.
- Les débats ont été reconnus comme "apprenants" par les participants.

*« En synthèse, les collégiens ont trouvé ce temps d'échanges instructif : ils ont appris des choses. Ils reconnaissent qu'ils avaient des avis divergents, mais ont pu débattre et donner leur avis. Le temps a été, selon eux, « productif et respectueux de l'avis de chacun », et cela a rendu l'échange très agréable. Ce temps a permis de partager des arguments, de s'éclairer les uns les autres, et « rien qu'avec cette démarche, on a déjà pu faire déjà avancer quelque chose, peut-être ! » (Compte-rendu de rencontre avec les collégiens)*

Dans ses modalités, on a pu constater que l'exercice pousse vers une plus grande pédagogie. L'information s'en trouve facilitée : ...

*« Sur la forme, Le Grésivaudan souhaite féliciter STMicroelectronics et les garants de la CNDP pour la qualité de la concertation, tant au niveau du dossier de concertation que des nombreuses réunions. » (Cahier d'acteur CCLG)*

STMicroelectronics présente les RDV de la concertation préalable comme des « opportunités de présenter le projet et de rencontrer les concitoyens, au travers d'échanges nourris et passionnants, qui permettent de pouvoir expliquer ce que [l'on] fait, et d'échanger sur des sujets sociétaux. » (CR conférence des salariés).

En effet, si l'information et la participation ont été effectives, certains participants doutent cependant que la concertation va pouvoir infléchir les décisions. Cela ressort des contributions comme une évaluation négative de l'utilité de la concertation :

*« Nous, élus Crolles 2020, souhaitons tout d'abord interpellier sur le fait que cette concertation arrive beaucoup trop tard : de nombreux citoyens et citoyennes ressentent qu'elle ne sert à rien car toutes les décisions et annonces ont déjà eu lieu, de la part du président Macron et de son gouvernement et de la part de ST Micro, sur le démarrage de cette production sans avoir fait aucune évaluation de l'impact et sans demander l'avis des acteurs locaux. De plus les travaux de construction des bâtiments sont déjà bien lancés. Il est difficile pour beaucoup de croire que leurs opinions, avis, soient vraiment pris en compte. » (Cahier d'acteur Élus Crolles 2020)*

*« Cette concertation préalable qui est organisée après l'enquête publique qui a eu lieu en 2023 et bien après le début des travaux dont le gros œuvre semble terminé, nous apparaît comme étant un simulacre de débat public. En effet, la loi prévoit que tout projet industriel de plus de 300 millions d'euros doit faire l'objet d'une concertation préalable sous l'égide de la CNDP. De plus, bien que sous l'égide de la CNDP, la présente concertation, qu'on ne peut plus appeler préalable, est organisée par le maître d'œuvre, STMicroelectronics qui reste décisionnaire du processus de participation. Nous avons choisi de donner notre avis malgré cette situation pour le moins surprenante, mais nous nous posons la question de l'utilité de notre démarche, STMicroelectronics étant à la fois juge et partie. » (Cahier d'acteur EELV)*

Guidés par le sentiment d'imposture de la présente concertation, des participants interrompent les débats. Ce positionnement radical peut en énerver d'autres, considérant cette façon irrespectueuse car eux souhaitent s'informer et écouter les propositions.

L'inversion du déroulé des procédures Enquête Publique / Concertation Préalable crée de la suspicion :

*« On peut déplorer que la concertation et les débats se fassent après l'enquête publique alors que depuis la sécheresse de 2022 les habitants sont inquiets et en forte demande d'information et de débats. » (Cahier d'acteur Grene)*

*« Nous voulons aussi souligner que l'accès à l'information tant pour les élu.es que pour la population directement concernée par l'extension de l'usine est un enjeu démocratique majeur. C'est pourquoi nous regrettons fortement que le débat public n'ait pas été organisé en amont de l'enquête. » (Cahier d'acteur CSE)*

*« Les circonstances dans lesquelles se tient ce débat public, qui auraient dû précéder l'enquête publique et éclairer les décisions prises, est une illustration flagrante du manque de démocratie dans les choix industriels. » (Cahier d'acteur CGT)*

La preuve en est que des bâtiments sont déjà construits : ...

*« La construction des bâtiments de l'extension de STMicroelectronics étant bien avancée, mis devant le fait accompli et sans concertations préalables, il ne nous reste plus qu'à essayer d'inciter STMicroelectronics à tout faire pour que les consommations d'eau soient les plus faibles possibles ainsi que les pollutions produites dans l'air et dans l'Isère. » (Cahier d'acteur Grene)*

« *Vaste blague. On appelle ça concertation. Tout est déjà ficelé.* » (Contribution Colidee 16 avril)

La précipitation du calendrier ne permet pas une bonne qualité d'échanges car cela n'a pas offert le temps pour les personnes de prendre bien connaissance des éléments.

« *Calendrier du projet : demande de prolongation des délais de la concertation en vue d'obtenir les pièces indispensables à la transparence des débats.* » (Cahier d'acteur Actionnaires pour le climat)

Pour être vraiment utile, le débat aurait du pouvoir se fonder sur des exigences de résultats concernant les impacts du projet dont l'Etat aurait pu assortir son accord de subvention : ...

« *L'état n'a assorti les subventions accordées d'aucunes contraintes chiffrées, c'est un tort fondamental du projet.* » (Cahier d'acteur CGT)

La non-communication des documents demandés lors de l'enquête publique, et réitérée ici, empêche le débat d'avoir lieu puisque l'on est tenu à distance de certaines informations : ...

« *La concertation publique nécessite une totale transparence au regard des informations divulguées au public. C'est la raison pour laquelle l'Observatoire finance-climat-biodiversité a instamment demandé la transmission d'un certain nombre de documents indispensables à la compréhension des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du projet, sans lesquels aucune concertation ne saurait être envisagée.* » (Cahier d'acteur Actionnaires pour le climat)

« *Nous demandons, après la publication de tous les documents demandés à juste titre par les associations, l'organisation d'une nouvelle enquête publique ceci pour que la loi qui prévoit que l'enquête doit être précédée par une concertation préalable soit respectée et pour que public puisse donner des avis éclairés des informations indispensables demandées ci-dessus.*» (Cahier d'acteur EELV)

Afin de toujours proposer la meilleure information pour le public, les sources utilisées à l'appui des arguments du projet demandent donc à être réactualisées et/ou complétées :

Il est jugé que les impacts environnementaux ne sont pas suffisamment détaillés, dans le dossier de concertation, notamment en ce qui concerne l'eau si l'on considère les évolutions attendues du changement climatique. D'ailleurs, certains notent que les chiffres utilisés à l'appui du projet ne sont pas les derniers disponibles, ou sont erronés.

Il manque à ce stade d'informations concernant la suite du processus de concertation et d'information du public : « *Dans le dossier de concertation préalable, il n'y a aucun élément concernant les modalités d'information et de participation du public après cette concertation. A quoi va-t-elle réellement servir ? Il est légitime que le public qui s'intéresse aux concertations ou aux débats publics préalables puisse comprendre l'utilité de ce processus. La lecture du dossier de concertation ne donne à ce sujet aucune information précise.* » (Contribution écrite ADES)

L'autorisation environnementale ne détaille pas suffisamment les impacts, et l'étude d'impact devrait être mise à jour.

Les contributeurs recommandent également de poursuivre les rencontres de proximité : « *L'intérêt des rencontres de proximité ressort et plus globalement celui du dispositif de concertation qui a permis de créer un espace d'échange ouvert et direct favorisant le débat, l'expression, l'explication et la compréhension.* » (CR rencontre proximité place Grenette)

Une nouvelle enquête publique devrait être organisée : « *L'avis de la CNDP est de nature à éclairer les enquêteurs sur la pertinence du projet d'extension, ce qui devrait juridiquement amener le maître d'ouvrage à s'inscrire dans une nouvelle enquête publique. Il importe donc que le maître d'ouvrage confirme cette analyse au cours de la concertation.* » (Cahier d'acteur Actionnaires pour le climat)

## IV - Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

### Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

**Le fait qu'il n'y ait pas eu de concertation préalable** avant l'enquête publique a été un sujet de débat pendant toute la concertation préalable.

- **Question 1 :** *Pourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation préalable avant l'enquête publique ?*

**Certains ont pointé des évolutions du projet** entre l'enquête publique et la concertation préalable. Par exemple une augmentation de la production allant jusqu'à un triplement dans le dossier d'enquête publique pour un doublement à la concertation préalable.

- **Question 2 :** *Quelles sont les différences / modifications intervenues sur le projet entre l'enquête publique et la concertation préalable ?*

**La suite des procédures a été questionnée.**

- **Question 3 :** *STMicroelectronics déposera-t-il une nouvelle demande d'autorisation environnementale ?*

**Sur le sujet de la fourniture d'eau potable**, Grenoble-Alpes-Métropole a annoncé qu'il fournirait un débit d'eau maximum de 29 000 m<sup>3</sup>/j soit 1 200 m<sup>3</sup>/h à la Communauté de Communes du Grésivaudan qui elle-même a annoncé qu'elle pouvait fournir STMicroelectronics à hauteur de 800m<sup>3</sup>/h au maximum. Pour répondre à ses besoins ST utilisera en complément de l'eau recyclée (installation « REUSE ») et en cas d'indisponibilité de cette dernière utilisera de l'eau qu'elle pompera dans la nappe à travers des captages.

- **Question 4 :** *Quelles sont les études approfondies de l'impact de ces captages qui seront menées, et comment se fera la coordination avec les autres acteurs qui utilisent également l'eau de la nappe (Tessière, agriculteurs...) ?*

Dès l'enquête publique, le sujet des contreparties que demanderait l'Etat au versement d'une subvention a été questionné.

- **Question 5 :** *Quelles sont les contreparties de la subvention de l'Etat de 2.9 Mds € ?*

## Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

L'effort d'information et de dialogue dans le cadre de la concertation a été salué par tous les publics.

- **Recommandation N°1 :** *Pour STMicroelectronics : Poursuivre l'effort d'information et de transparence vers les publics en maintenant les dispositifs de participation jusqu'à la mise en service du projet, notamment le système des questions/réponses. Une première démarche sera faite lors de la réunion publique à laquelle STMicroelectronics s'est engagé : elle présentera les enseignements que STMicroelectronics tire de la concertation et les réponses aux interrogations du public et aux demandes des garant.e.s et de la CNDP.*

La suite des procédures jusqu'à la mise en service du projet a été questionnée d'une manière récurrente. Certains ont pointé le caractère trop succinct du calendrier de mise en exploitation qui figurait dans le document de synthèse établi pour la concertation. Un certain nombre des procédures à suivre sont pilotées par l'Etat.

- **Recommandation N°2 :** *Pour la Préfecture de l'Isère : Clarifier les conditions que met l'Etat pour les suites du projet à travers notamment la communication d'un schéma décisionnel.*

Dans l'environnement proche du projet pourrait également arriver le cas échéant l'extension de l'implantation de SOITEC avec ses impacts. Les projets d'aménagement du territoire liés à ces projets (urbanisme, transport) induiraient également leurs propres impacts.

- **Recommandation N°3 :** *Pour la DREAL : Donner une vision globale des impacts des projets STMicroelectronics / Soitec (le cas échéant) et que l'ensemble des impacts directs de ces projets et des impacts induits soient intégrés dans la suite des études et des échanges avec le public.*

L'observatoire de l'eau, piloté par la CCLG, doit jouer un rôle majeur dans la suite des échanges avec le public. Par ailleurs, le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère a fait la proposition de porter les études et réflexions sur la gestion quantitative de l'eau.

- **Recommandation N4 :** *Pour STMicroelectronics : S'engager activement dans les travaux de l'Observatoire de l'Eau piloté par la CCLG en intégrant la proposition du SYMBHI de porter les études et réflexions sur la gestion quantitative de l'eau.*

Certains acteurs ont saisi l'opportunité de cette concertation préalable pour renouveler les demandes qu'ils avaient faites au cours de l'enquête publique ou questionner sur les suites de cette enquête.

- **Recommandation N5 :** *Pour STMicroelectronics : Répondre aux réserves et recommandations formulées par les commissaires-enquêteurs à l'issue de l'enquête publique.*

Des questions ont porté sur la capacité du territoire du Grésivaudan à accueillir un projet de la taille de celui de STMicroelectronics. La recommandation suivante s'adresse donc à la Communauté de Communes Le Grésivaudan :

- **Recommandation N6** : *Pour la CCLG : Associer le public à la mise à jour de son projet de territoire, présenté lors de la réunion du 2 avril 2024, en incluant un volet concertation.*

## Lexique

AURG : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (récemment rebaptisée l'Agence)

CCLG : Communauté de Communes Le Grésivaudan

CFE - CGC : Syndicat de l'encadrement (Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres)

CGT : Confédération Général du Travail

CSE : Comité Social et Economique de l'entreprise

DAE : Demande d'Autorisation Environnementale

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EELV : Europe Ecologie Les Verts

FNE : France Nature Environnement

GAM : Grenoble Alpes Métropole

GF : Global Foundries (entreprise partenaire de STMicroelectronics)

GRENE : Grésivaudan Nord Environnement

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MRAe : Missions Régionales d'Autorité Environnementale

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLH : Plan Local d'Habitat

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

REUSE : Réutilisation de l'eau recyclée en interne

REUT : Réutilisation des eaux traitées (issues des stations d'épuration)

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SMMAG : Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise

STEL : Station de Traitement des Effluents Liquides

SYMBHI : Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

## Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Annexe 2 : Décisions de la CNDP

Annexe 3 : Liste des cahiers d'acteurs collectés durant la concertation préalable

Annexe 4 : Réserves et recommandations formulées à l'issue de l'enquête publique de 2023

Annexe 5 : Présentation sur l'eau du 10 avril

## Annexe 1. Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

| Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable   |  |   |  |
|--|--|---|--|
| Demande de précisions et/ ou recommandations<br>13/05/2024   | Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée<br>JJ/MM/AAA | Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus<br>JJ/MM/AAA | Moyens mis en place pour tenir les engagements pris<br>JJ/MM/AAA |
| <b>Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse</b>  |  |   |  |
| 1. <i>Pourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation préalable avant l'enquête publique ?</i>  |  |   |  |
| 2. <i>Quelles sont les différences / modifications intervenues sur le projet entre l'enquête publique et la concertation préalable ?</i>   |  |   |  |
| 3. <i>STMicroelectronics déposera-t-il une nouvelle demande d'autorisation environnementale ?</i>  |  |   |  |
| 4. <i>Grenoble-Alpes-Métropole a annoncé qu'il fournirait un débit d'eau maximum de 29 000 m<sup>3</sup>/j soit 1 200 m<sup>3</sup>/h à la Communauté de Communes du Grésivaudan qui elle-même a annoncé qu'elle pouvait fournir</i> |  |   |  |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <p><i>STMicroelectronics à hauteur de 800m<sup>3</sup>/h au maximum. Pour répondre à ses besoins ST utilisera en complément de l'eau recyclée (installation « REUSE ») et en cas d'indisponibilité de cette dernière utilisera de l'eau qu'elle pompera dans la nappe à travers des captages. Quelles sont les études approfondies de l'impact de ces captages qui seront menées, et comment se fera la coordination avec les autres acteurs qui utilisent également l'eau de la nappe (Teisseire, agriculteurs...)?</i></p> |  |  |  |
| <p>5. <i>Quelles sont les contreparties de la subvention de l'Etat de 2.9 Mds € ?</i></p>  |  |  |  |

| Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s   |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <p>1. <i>Pour STMicroelectronics : Poursuivre l'effort d'information et de transparence vers les publics en maintenant les dispositifs de participation jusqu'à la mise en service du projet, notamment le système des questions/réponses. Une première démarche sera faite lors de la réunion publique à laquelle STMicroelectronics s'est engagé : elle présentera les enseignements que STMicroelectronics tire de la concertation et les réponses aux interrogations du public et aux demandes des garant.e.s et de la CNDP.</i></p> |  |  |  |
| <p>2. <i>Pour la Préfecture de l'Isère : Clarifier les conditions que met l'Etat pour les suites du projet à travers notamment la communication d'un schéma décisionnel.</i></p>   |  |  |  |
| <p>3. <i>Pour la DREAL : Donner une vision globale des impacts des projets STMicroelectronics / Soitec (le cas échéant) et que l'ensemble des impacts directs de ces projets et des impacts induits soient intégrés dans la suite des études et des échanges avec le public.</i></p>   |  |  |  |
| <p>4. <i>Pour STMicroelectronics : S'engager activement dans les travaux de l'Observatoire de l'Eau piloté par la CCLG en intégrant la proposition du</i></p>  |  |  |  |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <i>SYMBHI de porter les études et réflexions sur la gestion quantitative de l'eau.</i>  |  |  |  |
| 5. <i>Pour STMicroelectronics : Répondre aux réserves et recommandations formulées par les commissaires enquêteurs à l'issue de l'enquête publique.</i>                   |  |  |  |
| 6. <i>Pour la CCLG : Associer le public à la mise à jour de son projet de territoire, présenté lors de la réunion du 2 avril 2024, en incluant un volet concertation.</i> |  |  |  |

## Annexe 2. Décisions de la CNDP

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Commission nationale  
du débat public

**Avis n° 2023 / 152 / STMicroelectronics / 1 du 6 décembre 2023 relatif au projet d'agrandissement de l'entreprise STMicroelectronics avec institution de servitudes d'utilité publique à CROLLES (38)**

**La Commission nationale du débat public,**

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et notamment le I de l'article L.121-8 et l'article R.121-2 ;

Vu l'enquête publique n°23000086/38 sur le projet d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique de ce projet et notamment le rapport d'enquête de la commission d'enquête ;

Considérant que :

- L'article L.121-1 du code de l'environnement dispose que la Commission nationale du débat public est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration notamment des projets des personnes privées, relevant de catégories de projets mentionnés à l'article L. 121-8 dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.
- le projet d'agrandissement de l'entreprise STMicroelectronics représente de très forts enjeux environnementaux locaux et des enjeux socio-économiques et d'aménagement du territoire nationaux ;
- l'article L.121-8 du code de l'environnement dispose que la Commission nationale du débat public est saisie de tous projets d'aménagement ou d'équipement qui, par leur nature, leurs caractéristiques techniques ou leur coût prévisionnel, tel qu'il peut être évalué lors de la phase d'élaboration, répondant à des critères ou excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'État et que , concernant les projets d'équipements industriels, l'article R.121-2 du code de l'environnement fixe ce seuil à 600 M € HT ;
- le rapport d'enquête publique fait état d'un budget alloué au projet d'agrandissement de l'entreprise STMicroelectronics compris entre 5 et 6 milliards d'euros, supérieur à 600 M € HT ;
- le maître d'ouvrage du projet d'extension n'a pas saisi la CNDP ;

**Recommande que :**

le maître d'ouvrage du projet abandonne sa procédure en cours de demande d'autorisation environnementale du projet et saisisse la CNDP pour la mise en place d'une participation préalable du public, qui n'a pas eu lieu.

Fait le 6 décembre 2023.



Signature numérique de Marc  
PAPINUTTI marc.papinutti  
Date : 2023.12.06 16:07:02 +01'00'

Le président  
M. Papinutti

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Commission nationale  
du débat public

**Décision n° 2024 / 16 / STMicroelectronics / 2 du 7 février 2024 relatif au projet d'agrandissement de l'entreprise STMicroelectronics à CROLLES (38)**

**La Commission nationale du débat public,**

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1A et suivants et notamment le I de l'article L.121-8 et l'article R.121-2 ;

Vu son avis n° 2023 / 152 / STMicroelectronics / 1 du 6 décembre 2023 recommandant à STMicroelectronics d'abandonner sa procédure en cours de demande d'autorisation environnementale du projet et de saisir la CNDP pour la mise en place de la participation préalable du public, qui n'a pas eu lieu ;

Vu le courrier de saisine du 1er février 2024 de Mme Frédérique LE GREVES, représentant STMicroelectronics et le dossier annexé, saisissant la CNDP du projet d'agrandissement de l'entreprise cette société à CROLLES;

Considérant que :

- le projet d'agrandissement de l'entreprise STMicroelectronics représente de très forts enjeux environnementaux locaux et des enjeux socio-économiques et d'aménagement d'intérêt national et européen ;
- l'article L.121-1-A du code de l'environnement dispose que la participation du public à l'élaboration des plans, programmes et projets ayant une incidence sur l'environnement est préalable au dépôt de la demande d'autorisation d'un projet ;
- l'article R.121-10 du code de l'environnement dispose que le compte-rendu de la concertation est joint par le maître d'ouvrage au dossier d'enquête publique ;
- la présente participation préalable du public doit être suivie d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale pour satisfaire aux obligations du code de l'environnement ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9.

**Article 2**

Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission qui en confie l'organisation au maître d'ouvrage, selon les dispositions de l'article R.121-8.

**Article 3**

M. Denis CUVILLIER, Mmes Florence JAFFRENOU et Véronique MOREL sont désignés garant et garantes de la concertation préalable sur le projet d'agrandissement de l'entreprise STMicroelectronics.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 février 2024.



Signature numérique de Marc PAPINUTTI  
marc.papinutti  
Date : 2024.02.07 16:55:34 +01'00'

Le président  
M. Papinutti

Mesdames, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 7 février 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.es garantes et garant du processus de concertation préalable pour le projet d'agrandissement de l'entreprise ST Microelectronics sur le site de Crolles.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant* ».

***I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :***

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

**Au regard du dossier de saisine et de son instruction**, la concertation du grand public doit notamment prendre en compte les questions suivantes et y répondre:

- À quels besoins ce projet répond-t-il ? Quelles sont ses alternatives possibles ?
- Les extensions de ST Microelectronics soumises à la concertation permettant de doubler la capacité de production actuelle sur le site de Crolles, une attention particulière devra être portée sur les impacts environnementaux à prévoir, à savoir l'impact concret sur la ressource en eau (au regard de la consommation d'eau du site, à la fois la ressource en eau potable et la nappe d'eau souterraine au droit du projet) ; les rejets atmosphériques, le bruit et les nuisances sonores, les nouveaux flux de transports à prévoir et les nouveaux besoins en mobilité, notamment pour

les nouveaux salariés à recruter et la prévention des risques industriels (installation classée SEVESO);

L'entreprise SOITEC située sur la parcelle voisine sur la commune de Bernin, ayant elle aussi un projet d'extension de très grande ampleur, fortement consommateur de la même ressource en eau, un atelier dédié aux effets cumulés devra spécifiquement faire partie des prochaines modalités de la concertation. Il est souhaité que l'entreprise SOITEC y participe pour présenter son projet et les effets cumulés induits.

Vous devez faire des préconisations précises au maître d'ouvrage (MO) quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et travailler avec le MO pour qu'il mette tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat.

## ***II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement***

**La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE).** L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient **à la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.**

**L'étude de contexte**, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'Etat, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées. A ce titre, vous prendrez connaissance des informations déjà présentées au public lors de l'enquête publique de ce projet, de la mobilisation des publics lors de cette enquête et de ses questions et observations. Vous pourrez utilement prendre contact avec les commissaires enquêteurs. Vos modalités d'information, de mobilisation des publics et de concertation seront conçues avant tout pour satisfaire aux objectifs de concertation préalable sous l'égide de la CNDP, mais seront construites en tenant compte de votre analyse de la participation du public déjà menée pour en déduire les points qui peuvent être structurants pour la présente démarche de concertation du public.

L'étude de contexte vous permettra de définir **les modalités de concertation adaptées**, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que le MO soit consulté sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez **une synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

## **Le dossier de concertation du MO**

Vous accompagnerez également le MO dans sa constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

## **La concertation préalable**

Il est important que vous puissiez amener le MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (**art. L. 121-16 CE**). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garante et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée au MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

## **Rôle et missions des garants**

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance**. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément au MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyée par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

### ***III. Conclusions de la concertation préalable***

**Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.**

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le Mo a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations au MO pour améliorer

l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce **bilan**, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

**La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO** aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, **dans les deux mois suivants sa clôture** (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP **votre analyse quant à la complétude de ces réponses** au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer le MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, **la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique**. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements du MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Mesdames, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Signature numérique de Marc  
PAPINUTTI marc.papinutti  
Date : 2024.02.13 12:37:06 +01'00'

Marc PAPINUTTI

Monsieur Denis CUVILLIER  
Madame Florence JAFFRENOU  
Madame Véronique MOREL  
Garant.e.s de la concertation préalable sur le projet d'agrandissement de  
l'entreprise ST Microelectronics à Crolles.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Commission nationale  
du débat public

**Décision n° 2024 / 43 / STMicroelectronics / 3 du 6 mars 2024 relative au projet d'agrandissement de  
l'entreprise STMicroelectronics à CROLLES (38)**

**La Commission nationale du débat public,**

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1A et suivants et notamment le I de l'article L.121-8 et  
l'article R.121-2 ;

Vu sa décision n° 2024 / 16 / STMicroelectronics / 2 du 7 février 2024 décidant d'une concertation préalable  
selon l'article L121-9 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation  
avec le public.

**Article 2**

Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont validées, en ajoutant un  
événement participatif dédié au thème de l'eau.

**Article 3**

La concertation se déroulera du 22 mars 2024 au 19 avril 2024.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 mars 2024.

Le Président



Signature numérique de Marc  
PAPINUTTI marc.papinutti  
Date : 2024.03.06 14:27:09 +01'00'

Le président  
M. Papinutti

### **Annexe 3 : Liste des cahiers d'acteurs collectés durant la concertation préalable**

1. Actionnaires pour le climat
2. France Nature Environnement Isère [FNE 38]
3. Elus de la liste 'Crolles 2020'
4. Etablissement public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble [SCOT]
5. Grignon, collectif pour l'autonomie alimentaire
6. Grésivaudan Nord Environnement [GRENE]
7. Ligue pour la protection des Oiseaux [LPO]
8. Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise [SMMAG]
9. Le Crollois, groupe d'habitants locaux
10. Comité Sociale et Economique de l'entreprise STMicroelectronics [CSE]
11. Communauté de Communes Le Grésivaudan [CCLG]
12. Syndicat Confédération Générale du Travail de l'entreprise STMicroelectronics [CGT]
13. Conseil de développement du Grésivaudan - groupe 'eau'
14. Europe Ecologie Les Verts [EELV]
15. Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère [SYMBHI]

La commission d'enquête émet un

**avis favorable à la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour le projet d'extension de l'usine de fabrication de plaquettes de circuits intégrés de STMicroelectronics implantée sur la commune de Crolles,**

**assorti de 4 réserves et de 6 recommandations :**

**Réserve n°1 concernant la communication grand public :**

Il conviendra que la prochaine réunion publique parmi celles auxquelles s'est engagé annuellement le maître d'ouvrage, soit en fait un débat public se déroulant en 2024 sous l'autorité d'un garant indépendant désigné par la CNDP.

**Réserve n°2 concernant les forages envisagés dans la nappe du Grésivaudan :**

Il conviendra que ST respecte les contraintes suivantes :

- contrainte n°1 : chaque pompage en nappe ne dépassera pas 150 m<sup>3</sup>/h par puits et la durée des pompages et les quantités annuelles prélevées éviteront tout impact sur le milieu naturel et tout dommage à l'industriel voisin, et des garanties pour ce faire seront mises en place ;
- contrainte n°2 : toute demande d'autorisation de pompages prévus par ST sera basée sur des essais en période d'étiage
  - de débits équivalents à la **demande totale** de tous les pompages (celui en cours et ceux envisagés),
  - et représentatifs du fonctionnement de l'usine en régime de secours.
- contrainte n°3 : les essais seront assortis des mesures suivantes :  
un état zéro sera réalisé sur un an, afin d'évaluer les impacts sur le milieu naturel par :
  - Un point ADNe et/ou IBGN de la faune aquatique dans le canal de Bresson à Saint-Ismier, ainsi que la faune terrestre et notamment le castor, idéalement sur les zones humides liées au canal et aux chantournes au pied du site entre le Craponoz et le fossé de Pré Noir,
  - Un suivi sur un an des débits de la chantourne (fossé de la digue du Raffour) et sur le canal de Bresson à Saint-Ismier, idéalement réalisé en deux points entre le ruisseau de Crolles et le Craponoz, l'un à l'amont des forages, l'autre en aval.

**Réserve n°3 concernant la demande de dérogation au titre de l'article R. 515-68 du code de l'environnement portant sur les rejets liquides dans le milieu récepteur, de cuivre, d'azote et de phosphore total dans le cadre du projet d'extension avec REUSE :**

Il conviendra que ST ne demande aucune dérogation à ce sujet ; que les meilleures solutions de traitement des concentrats de l'osmose inverse du projet REUSE envisagés dans l'ÉTÉ soient mises en place pour assurer le respect de l'ensemble des NEA-MTD.



## **Réserve n°4 concernant les engagements de ST**

**Il conviendra que STMicroelectronics tienne les 10 engagements listés ci-dessous dans un délai de 3 ans qui suivra l'autorisation ; et que communication en soit faite au public. Les engagements (figurant en annexe 19) sont :**

### Liste des engagements de ST

ST s'engage à :

1. Organiser une réunion publique annuelle à partir de 2024 ;
2. A propos des forages :
  - Etudier l'impact des forages sur la nappe alluviale et les usagers ;
  - Réaliser un inventaire faune-flore au niveau de la zone humide à proximité des forages en projet (STEL2) ;
  - Participer à un suivi de la sécheresse hydrologique des sols après le démarrage des prélèvements et à la suite de la finalisation de l'étude d'impact des forages en cours.
  - Concernant le suivi du débit du canal de Bresson à Saint Ismier, réaliser un suivi sur 1 an après démarrage des prélèvements, à une fréquence de 2 mois, afin d'avoir des mesures pour les basses, moyennes et hautes eaux.
3. A propos de la consommation énergétique : dans le cadre du programme d'efficacité énergétique du site, poursuivre le déploiement du freecooling (Installations à condenseurs adiabatiques correspondant à un refroidissement passif) sur des recycleurs d'air existants et sur des installations existantes de production d'air comprimé entre 2024 et 2025 ;
4. Réaliser des études d'autres projets d'installation de condenseurs adiabatiques pour du « freecooling », principalement sur les installations de production d'air comprimé, des réseaux de refroidissement des recycleurs d'air et des réseaux de refroidissement process ;
5. A propos de la gestion du bruit : Renforcer la remontée d'information lors de ces mesures et de recommuniquer le numéro d'appel téléphonique de la "ligne anti-bruit" ;
6. A propos de la gestion de la pollution de l'air : poursuivre les actions pour réduire les GES du site, au travers du programme de neutralité carbone ;
7. A propos de la gestion de la pollution lumineuse : faire un inventaire des zones susceptibles de rester éteintes et étudier des solutions techniques permettant de réduire la nuisance lumineuse, tout en maintenant la sécurité et la sûreté du personnel ;
8. Poursuivre le programme de remplacement des éclairages actuels par des LED. Un projet est envisagé pour le réaménagement du parking : la mise en place de détecteurs de présence sera intégrée à l'étude liée à ce projet ;
9. A propos de la consommation d'espace : faire une étude de faisabilité d'un parking en silo d'ici 2025, intégrant la mise en place de panneaux photovoltaïques ;
10. En termes de mesures compensatoires, dans le cadre d'un plan de transition écologique, participer à des actions locales (SYMBHI, communes de Crolles et Bernin, communauté de communes Le Grésivaudan) de reboisement, etc.

## 6 recommandations au maître d'ouvrage :

- 1- Après mise en route des forages, il conviendrait que soient réalisés sur quatre années :
  - a. Un suivi de l'état de la nappe via les piézomètres en place (industriels et agricoles),
  - b. La poursuite des suivis ADNe et/ou IBGN et des débits dans la chantourne du Raffour et le canal de Bresson à Saint-Ismier,
  - c. Un suivi de l'état hydrique des sols au sud de la parcelle ST ;
- 2- Il conviendrait que les résultats annuels de ST fassent état des effets cumulés avec SOÏTEC et ECTRA tant pour les pollutions de l'air et de l'eau que les dangers et la consommation en eau, conformément au code de l'environnement (III de l'article L122-1) ;
- 3- Il conviendrait de prévoir une plate-forme d'information du public - observatoire (eaux de ruissellement, inventaires faune-flore aquatique et terrestre, résultats des études hydrogéologiques, étude de danger réduite, évolution du recyclage, de la consommation électrique, qualité des rejets en eau et gazeux) ;
- 4- Il conviendrait de réaliser un plan de transition écologique intégrant :
  - Une compensation écologique par rapport à la surface imperméabilisée (proposition à faire, à chiffrer),
  - Une amélioration de la trame noire en effectuant des plantations comprenant arbres, arbustes et buissons pour augmenter la biodiversité et mieux intégrer le site ;
- 5- Il conviendrait de communiquer au public son Plan de Sobriété Hydrique ;
- 6- Il conviendrait d'étendre les mesures de réduction des rejets atmosphériques aux unités de production des plaques de 200 mm et conjointement planifier une évolution du processus de fabrication du site actuel pour améliorer ce paramètre à l'identique de l'extension.

## 4 suggestions aux collectivités

Il serait souhaitable :

- 1- de prévoir un débat sur la ressource et le partage de l'eau avec les territoires voisins (CCLG, GAM, Voironnais, Saint-marcellin-Isère) ;
- 2- d'organiser des solutions d'hébergement pour les familles des prochains employés ;
- 3- d'organiser le transport collectif des salariés, développer les infrastructures pour transport collectif et les liaisons douces. Dans ce cadre, augmenter la fréquence de la navette expresse ;
- 4- d'organiser, dans le cadre du PLU, un débat sur l'artificialisation des sols du Grésivaudan.

## Suggestions aux autorités

La commission d'enquête suggère aux services de :

- Tenir compte de l'utilisation des ressources pour définir le périmètre d'enquête ;
- Intégrer les impacts et les risques des projets découlant les uns des autres (ST, ECTRA, SOÏTEC) ;
- Faire en sorte que le dossier d'enquête publique soit adapté à sa destination : communiquer par le biais d'un dossier accessible au public ;
- Limiter le nombre de pièces confidentielles d'un dossier ;
- Lorsque dans un élément du dossier, des points sont classés confidentiels, veiller à ce que l'ensemble de l'élément ne soit pas classé en confidentiel de façon à ne pas altérer la bonne information du public ;
- Vérifier que les obligations en matière de concertation sont bien remplies ;
- Même s'il n'y en a pas obligation, penser à consulter des PPA avant lancement de l'enquête, notamment celles concernées par l'utilisation des ressources publiques, les transports et le logement ;
- Ne pas attendre 2035 pour commencer à lancer des études de transport en commun et pour mettre en place des moyens de transport conséquents et en adéquation avec le projet et ses externalités ;
- Étudier l'accumulation à long terme des polluants dans les nappes phréatiques de l'Isère ;
- Gérer la concomitance des rejets avec d'autres industries locales et leurs conséquences potentielles en termes d'effets combinés, d'effets cocktail, et d'alerte pour les prélèvements à l'aval ;
- Évaluer les effets sur la température de l'Isère, des rejets liquides de ST et ceux cumulés des entreprises voisines.

Fait à Crolles le 16 novembre 2023



Thierry AWENENGO DALBERTO  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Président de la commission



Catherine VIGNON  
Membre titulaire de la  
commission



Alain MONTEIL  
Membre titulaire de la  
commission



## **Annexe 5 : Présentation sur l'eau du 10 avril**



life.augmented

Concertation garantie par



Concertation préalable sous l'égide de la CNDP pour le projet d'extension du site STMicroelectronics de Crolles

## Webconférence participative

« Echanges, témoignages et partages d'idées sur le thème de l'eau »

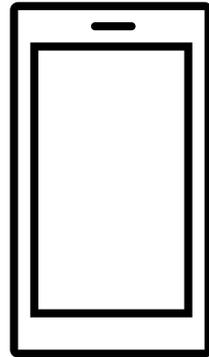
**Mercredi 10 avril 2024**

de 19h à 21h

*Réunion accessible en direct en ligne*

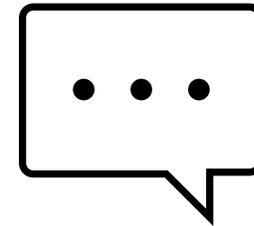
# Posez vos questions tout au long de la réunion

Par SMS



**07 62 63 89 65**

Via Zoom





life.augmented



# Le mot des garants CNDP

## La démarche et le calendrier de la concertation



Florence Jaffrenou



Véronique Morel



Denis Cuvillier

# La Commission Nationale du Débat Public : qu'est-ce que c'est ?

## AUTORITÉ

*Habilitée à  
prendre des  
décisions en son  
nom propre*



Created by dDara  
from Noun Project

## ADMINISTRATIVE

*Institution  
publique*



## INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des  
responsables des  
projets, ni du  
pouvoir politique*



# Elle défend un **droit** :

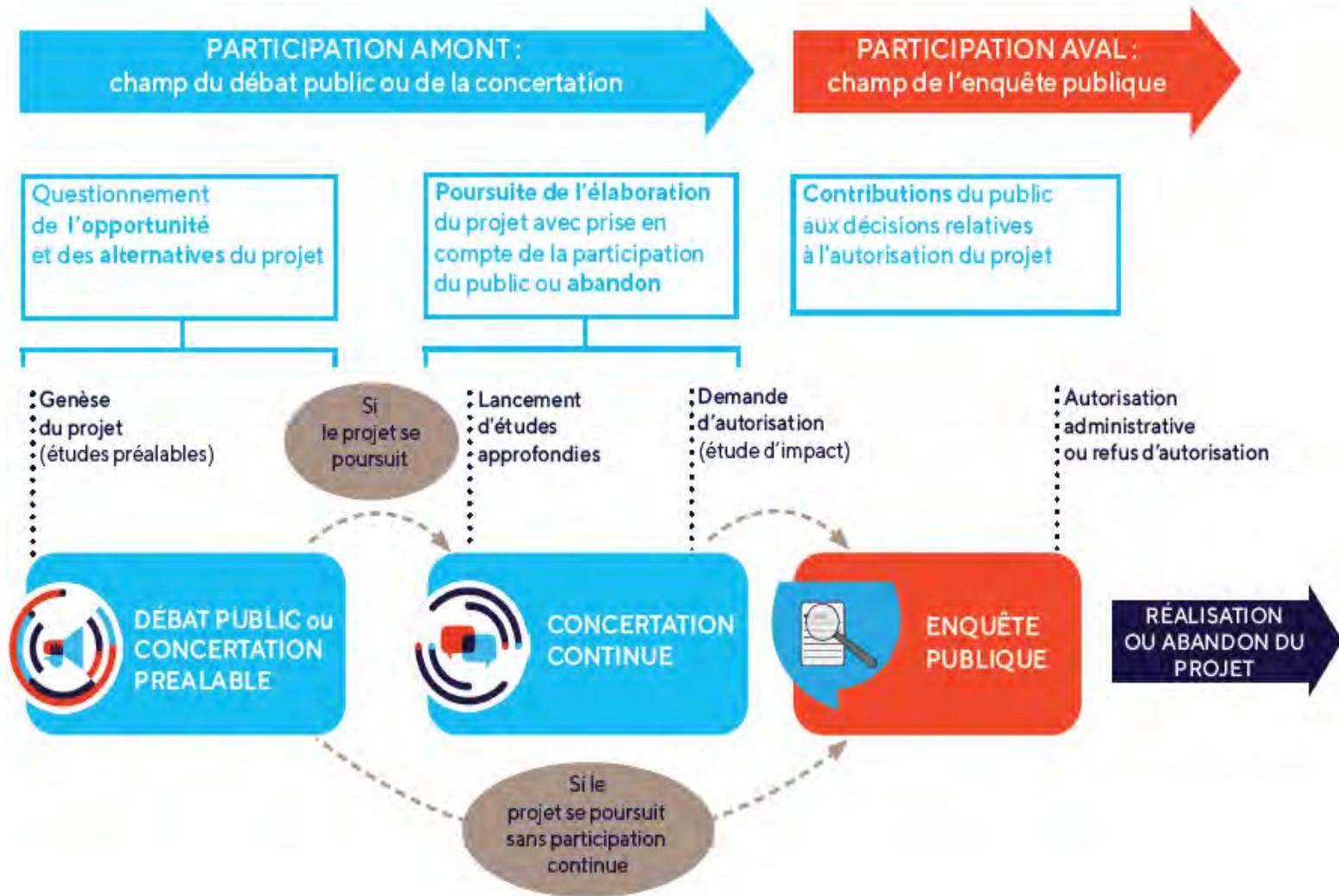
*“ Toute personne\* a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

*”*

Article 7 de la Charte de l'Environnement  
– rendue constitutionnelle en 2005

*\* Quel que soit son âge, son sexe, sa situation,*

# DEUX ETAPES DE PARTICIPATION DU PUBLIC DANS L'INSTRUCTION D'UN PROJET





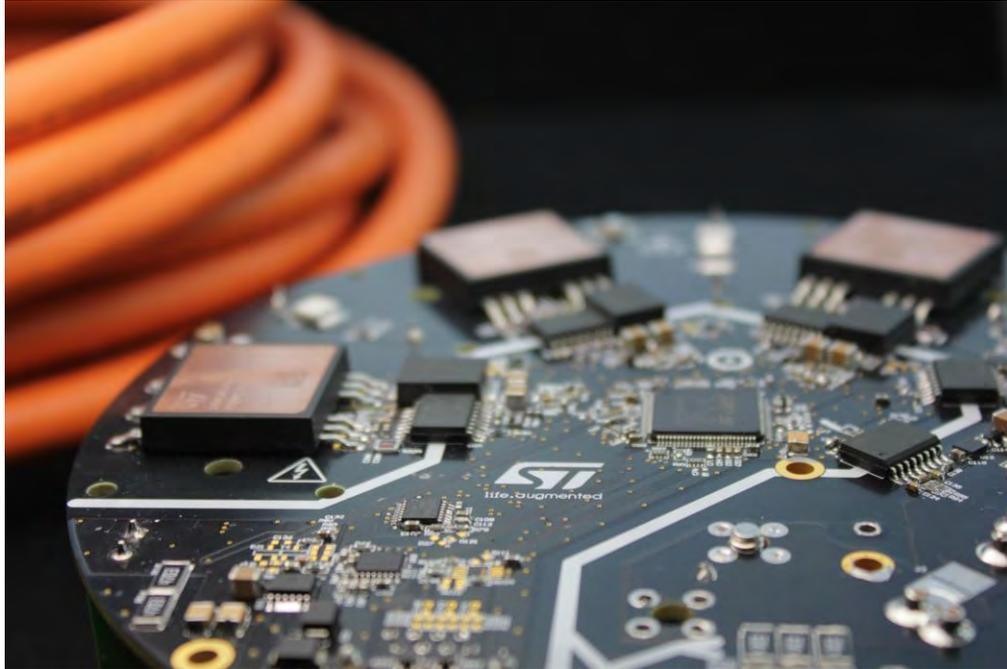
life.augmented

# Le projet d'extension du site de Crolles

Eric Gerondeau, Directeur du site STMicroelectronics de Crolles



# Des puces électroniques !



# 250

puces utilisées en moyenne par  
personne et par jour

# Projet d'agrandissement de notre usine de fabrication de puces électroniques

Un projet inscrit dans un engagement de développement durable

Un investissement de 7,5 milliards d'euros

Doublement de la production de puces en 300 mm

En recyclant 2 fois plus d'eau

Création de 1 000 emplois

Et une école de la maintenance « La ST Tech Academy »





life.augmented

# Contexte des usages et de la ressource en eau dans le cadre du projet d'extension du site STMicroelectronics de Crolles



life.augmented

# Etat des lieux et perspectives de la ressource en eau



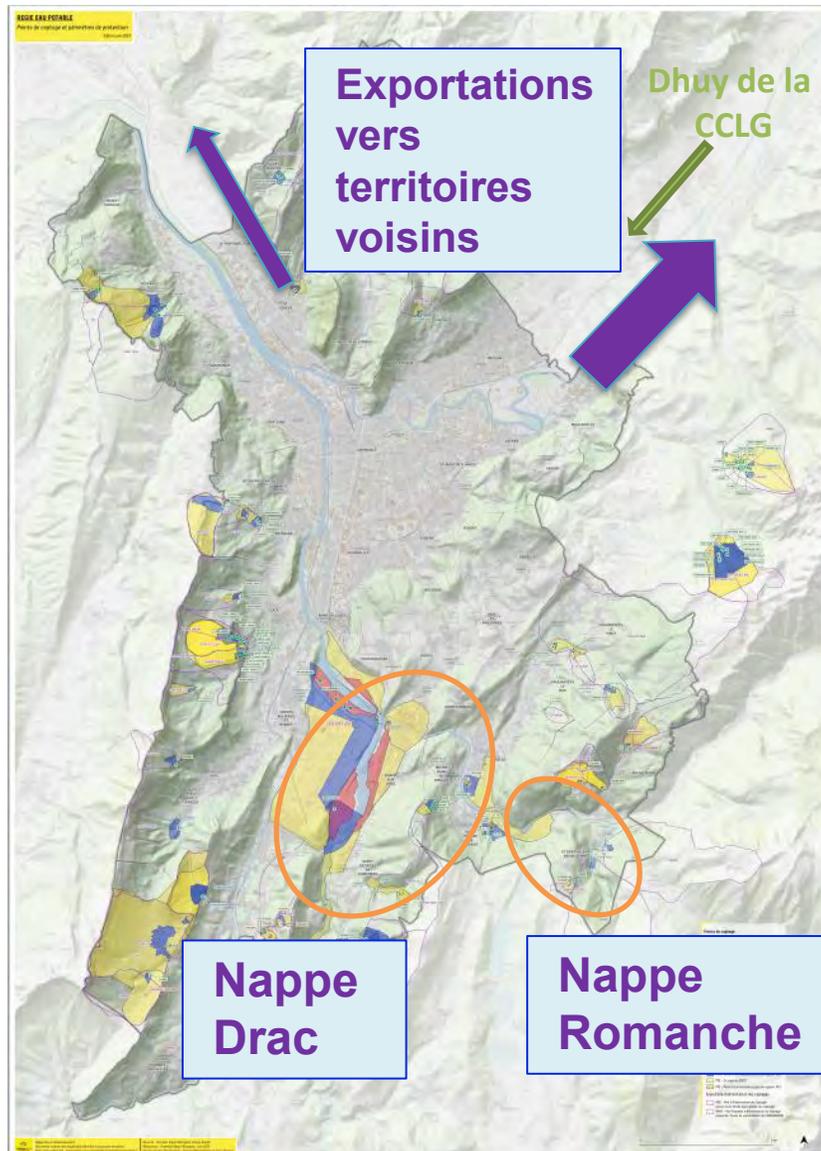
Bruno Maneval, DGA du pôle environnement et services publics - Grenoble Alpes Métropole

Nicolas Perrin, Directeur du département de l'eau - Grenoble Alpes Métropole

Marie Breuil, Cheffe de service gestion territoriale de l'eau - Grenoble Alpes Métropole



# L'eau potable à la Métropole en quelques chiffres



**3 captages eaux souterraines**

JOUCHY/PRE GRIVEL  
(nappe **ROMANCHE**)

+

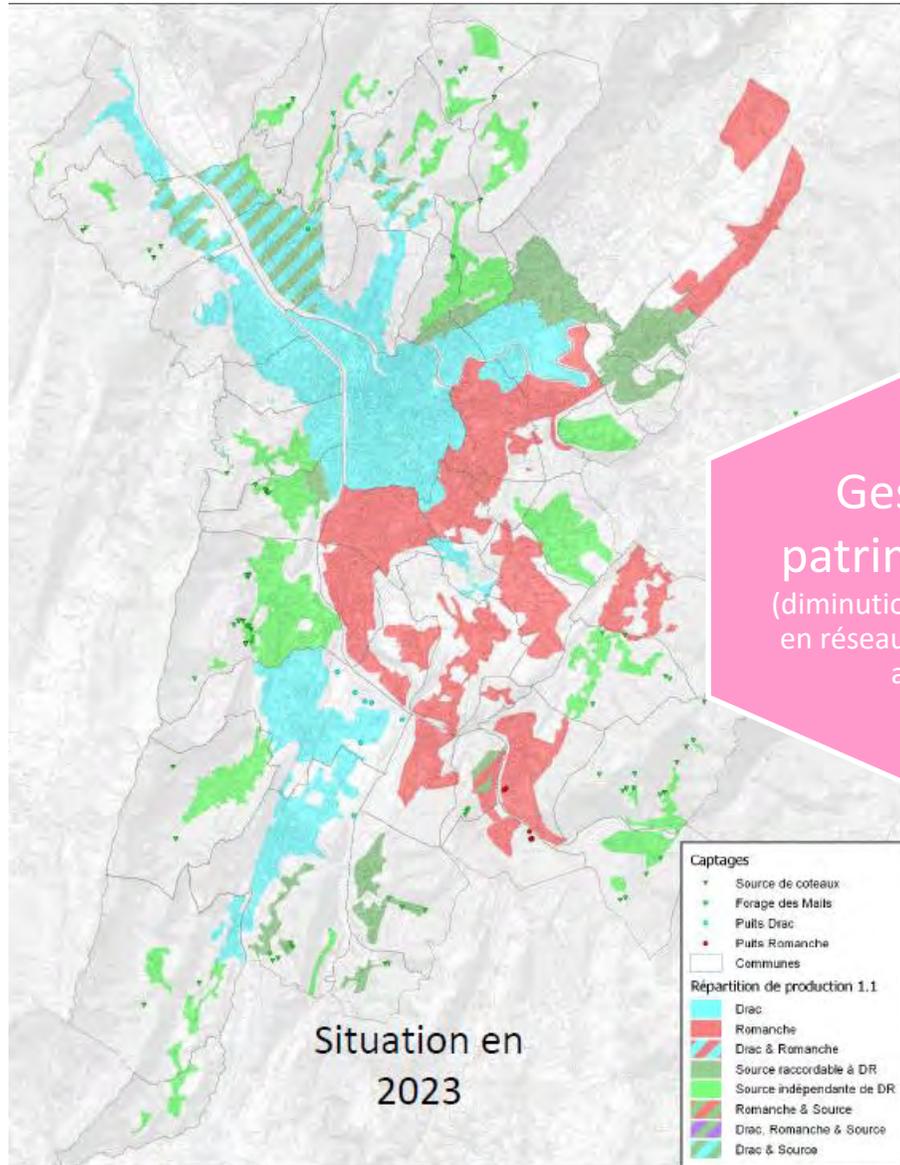
ROCHFORT/Puis des Iles  
(nappe **DRAC**)

**= 85 % besoins de l'agglomération eau potable**

Pour ces 3 captages

**Eau distribuée sans traitement**

# Un Schéma Directeur Alimentation en eau potable (SDAEP) 5 enjeux pour les captages du DRAC et de la ROMANCHE



Approche  
SYSTEME  
DRAC/ROMANCHE

EQUILIBRE  
DRAC/  
ROMANCHE  
50/50

Gestion  
patrimoniale  
(diminution des pertes  
en réseau + 4pts en 8  
ans)

SDAEP  
2020 -  
2030

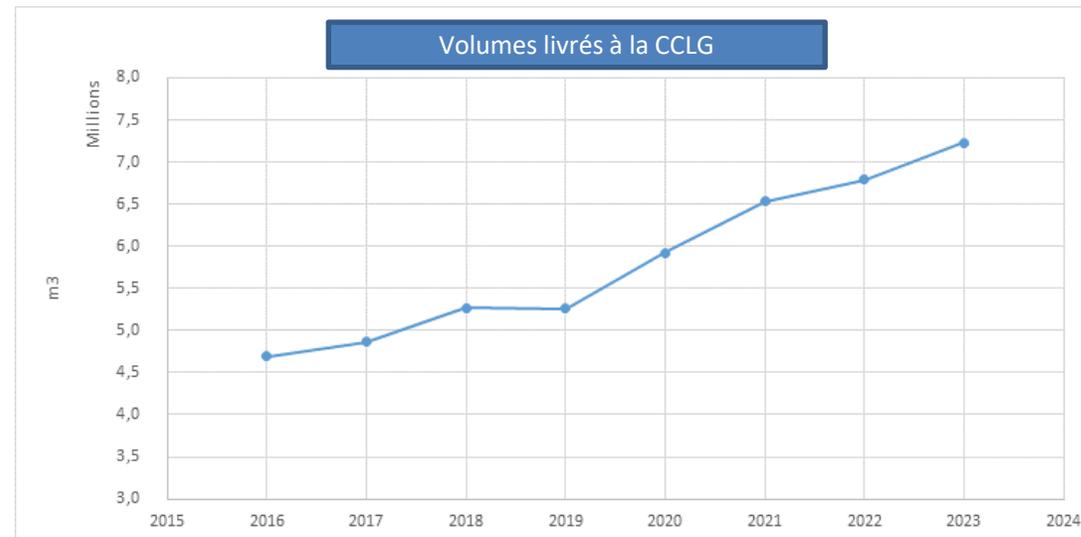
SECOURS  
DRAC <->  
ROMANCHE

SANS  
traitement

SUBSTITUTION  
services bas

## Relation contractuelle entre Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG)

- Relation contractuelle entre Grenoble-Alpes Métropole et la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) sur la fourniture d'eau potable pour permettre la fourniture d'un **débit maximum de 29 000 m<sup>3</sup>/j soit 1 200 m<sup>3</sup>/h maximum** à la CCLG (octobre 2021).
- Tableau des volumes livrés 2016 – 2023



**Le volume à livrer depuis les ressources eau potable de Grenoble-Alpes Métropole suivant le besoin qui serait projeté par STMICROELECTRONICS de 7 Mm<sup>3</sup>/an (800 m<sup>3</sup>/h), serait en dessous de la capacité de fourniture maximum au Grésivaudan de 10,58 Mm<sup>3</sup>/an (29 000 m<sup>3</sup>/j) qui concerne les besoins domestiques et d'activités.**

# Autorisation DUP (Déclaration Utilité Publique) eau potable et circulation des flux



| Production  | Drac           |             | Romanche      |             | Total Drac-Romanche |             |
|---|----------------|-------------|---------------|-------------|---------------------|-------------|
|   | Total          | Taux        | Total         | Taux        |                     |             |
| <b>Autorisé – DUP (m³/j)</b>  | <b>207 360</b> |             | <b>95 040</b> |             | <b>302 400</b>      |             |
| <b>Ratio de production modélisée vis-à-vis de la DUP</b>  |                |             |               |             |                     |             |
| <b>Modèle / volumes moyens journalier produits en</b>   | <b>m³/j</b>    | <b>/DUP</b> | <b>m³/j</b>   | <b>/DUP</b> | <b>m³/j</b>         | <b>/DUP</b> |
| Situation 2019 volume moyen (répartition historique / données issues du SD AEP)   | 33 297         | 16%         | 47 437        | 50%         | 80 734              | 27%         |
| Situation 2023  | 44 749         | 22%         | 41 634        | 44%         | 86 383              | 29%         |
| <b>Situation 2030 « Futur moyen » issue du SD AEP GAM (avec nouvelle répartition Drac - Romanche effective à septembre 2022 + prise en compte évolutions liées au PLUi et les compléments liés aux sécurisations futures (ex : alimentation de St Egrève et Fontanil-Cornillon depuis Drac) et alimentation Grésivaudan à 29 000 m³/j (Romanche) avec secours CAPV (12 000 m³/j))</b> | 67 332         | 32%         | 57 581        | 61%         | 124 913             | 41%         |

**Utilisation actuelle de 29 % des autorisations des DUP des champs captants et d'ici 2030 41 % en intégrant les besoins des territoires voisins et du PLUI**

|   | Prise de compétence eau potable |      | %      |
|---|---------------------------------|------|--------|
|   | 2015                            | 2023 |        |
| volumes produits (en million de m3)             | 34,8                            | 35,8 | 2,9    |
| volumes produits et importés (en million de m3) | 36,7                            | 37   | 0,8    |
| volumes exportés (en million de m3)             | 4,7                             | 7,3  | 55,3   |
| volumes importés (en million de m3)             | 2                               | 1,2  | -40,0  |
| volumes consommés (en million de m3)            | 23,9                            | 24,4 | 2,1    |
| rendement des réseaux                           | 81,7                            | 85,7 | +4 pts |

**Equilibre entre volumes produits et importés depuis le transfert de la compétence eau potable en 2015**

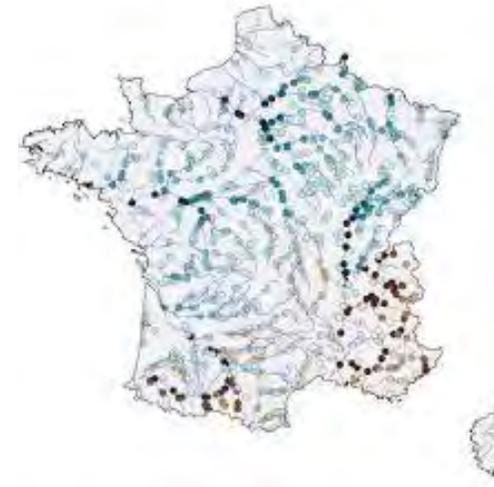
# La prospective sur l'évolution de la ressource en eau par rapport à l'évolution du climat

---

- **Une étude prospective changement climatique à l'échelle du département de l'Isère** en cours (maitrise d'ouvrage Département),
- **Pour les nappes Drac et Romanche:**
  - **Déclaration Utilité Publique (DUP) en révision (Métropole) :** Romanche (2026), Drac (2028),
  - **Etude prospective impact changement climatique en cours (Métropole)**

# La prospective sur l'évolution de la ressource en eau par rapport à l'évolution du climat

- Une étude pilotée par la Métropole à l'échelle des nappes du Drac et de la Romanche exploitées pour l'eau potable
- **Phase 1 (fin 2023 – mi 2024)**
  - Analyse fonctionnement actuel nappe Drac et Romanche
  - Identification critères climatiques ou hydrauliques susceptible de faire évoluer les conditions d'alimentation nappes
- **Phase 2 (mi 2024 – fin 2024):**
  - Prospective climatique à l'horizon moyen (2041-2070) et lointain (2100) – données DRIAS Climat et Eau
  - 2 scénarios climatiques émission CO2 : RCP4.5 et RCP8.5



## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

- Cadre proposé aux collectivités pour la politique quantitative de gestion de l'eau = **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**

- Echelle hydrologique cohérente – bassin versant,
- Dialogue territorial avec l'ensemble des usages et des acteurs locaux
- Diagnostic initial ressources disponibles/besoins actuels
- Plan d'action avec priorité sobriété
- Impact changement climatique
- Gestion dans la durée avec bilan tous les 6 ans



- Discussion en cours pour faire émerger **un PTGE sur le sous-bassin versant du Gresivaudan** entre l'Etat, l'Agence de l'eau et les collectivités locales (Gresivaudan, Métropole, Pays Voironnais)

**Vos questions par SMS 07 62 63 89 65**





life.augmented

# L'utilisation de la ressource en eau sur le territoire du Grésivaudan

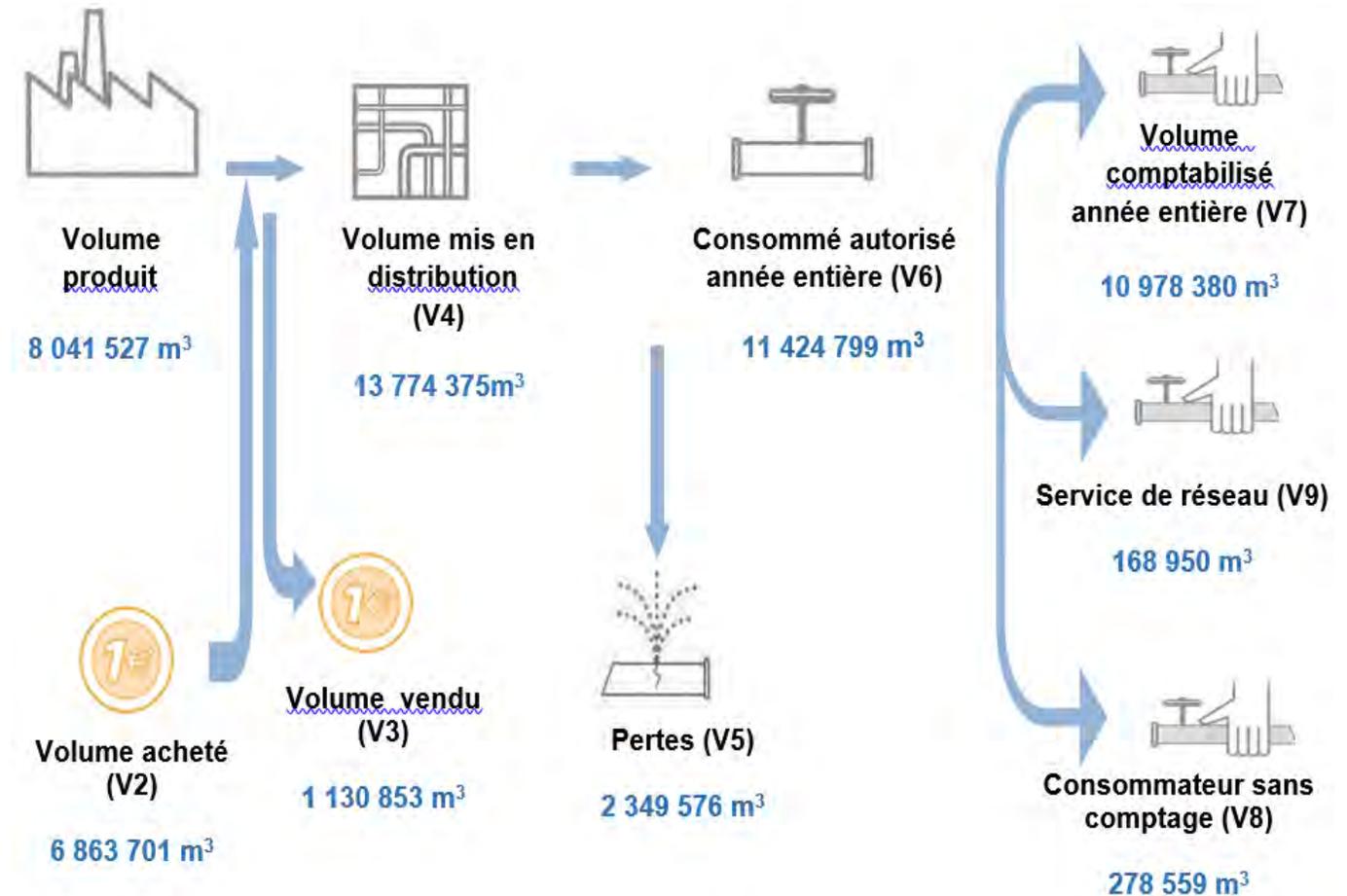


Pierre Carrez-Corral, Directeur eau et assainissement,  
Communauté de Communes Le Grésivaudan



# Eau potable : quelques chiffres

- 5 modes de gestion différents : régie directe, DSP, DSPP, prestations de service public et prestations de service privé.
- Nombre d'abonnés de 47 800
- 1100 km de réseau de distribution,
- 228 ouvrages de captages actifs d'eau potable, implantés sur 160 sites,
- 235 réservoirs,
- 58 stations de pompage,
- Densités de 42,7 abonnés/km de réseau,
- Un rendement de réseau de 82,42%



Une répartition des consommations d'eau atypique :

- 54% de la ressource pour usages domestiques
- 46% pour usages industriels
- 0,17% pour usages agricoles

# La politique Eau et Assainissement

## Ambitions

- 1. Préserver la ressource en eau et organiser la sobriété** des usages de l'eau pour tous les acteurs, en tenant compte des évolutions climatiques
- 2. Limiter les pollutions des espaces naturels** par une politique d'assainissement volontariste et **restituer une eau traitée pour la préservation des milieux**
- 3. Garantir une répartition équilibrée des différents usages de l'eau**, notamment entre les politiques du logement, de l'économie et de l'agriculture.
- 4. Tendre vers la réutilisation de l'eau pour des usages non domestiques** donc développer nos capacités de recyclage des eaux usées
- 5. Aller vers un tarif unique en eau et assainissement** quel que soit le mode de gestion

## Axes de travail

- **Améliorer le patrimoine par une politique d'investissement ambitieuse**, avec une priorité forte donnée à :
  - La mise en conformité des systèmes
  - La sécurisation de l'alimentation en eau
  - Renouvellement patrimonial
- **Mettre en œuvre la vision intercommunale en matière :**
  - De pertinence de gestion par système
  - D'harmonisation des tarifs
- **Approfondir la connaissance des systèmes de l'eau et de l'assainissement sur le territoire du Grésivaudan** dans un objectif d'amélioration du :
  - Niveau de service
  - Niveau de performance

**Vos questions par SMS 07 62 63 89 65**





life.augmented

# Projet industriel et gestion de la ressource en eau



life.augmented

# Nouvelles sources d'eau sur Le Grésivaudan & évaluation du potentiel REUT des stations de traitement des eaux usées de la CCLG



Pierre Carrez-Corral, Directeur eau et assainissement,  
Communauté de Communes Le Grésivaudan



**06**  
**Février**  
**2024**

# Etude REUT (réutilisation eaux usées traitées)

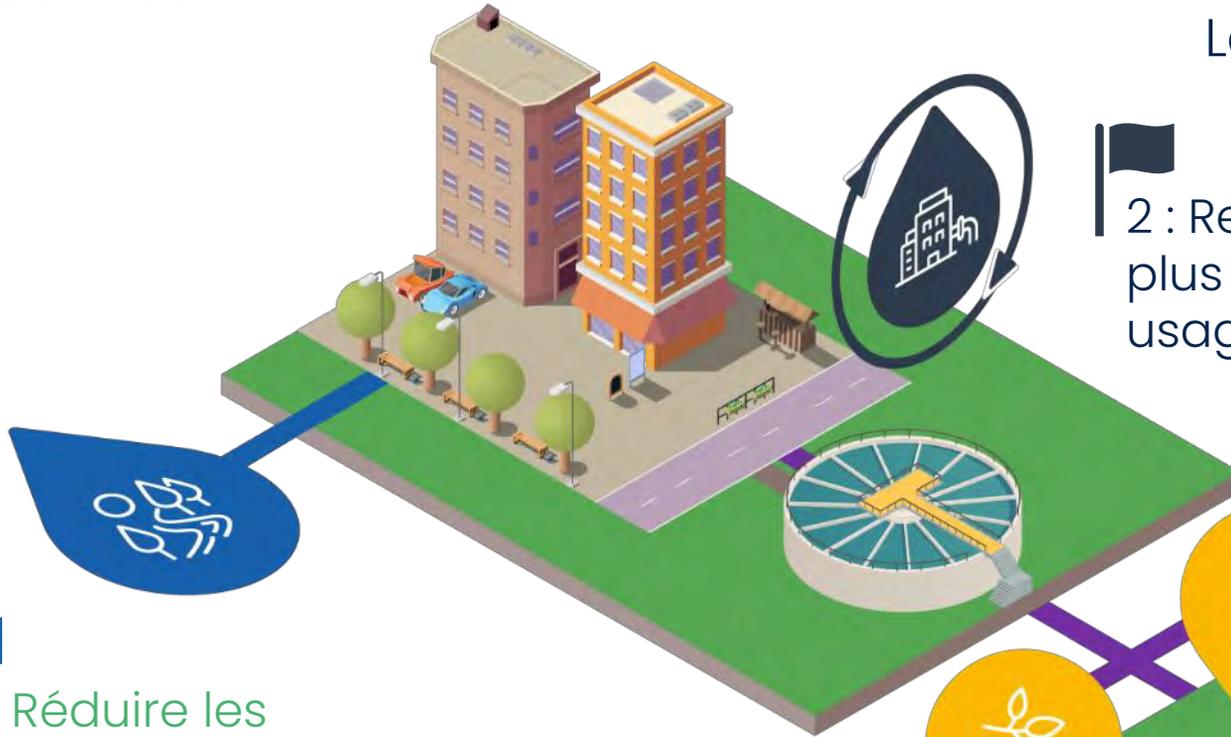
CC Le Grésivaudan – Evaluation du potentiel REUT des STEU de la CC  
pour des usages substituables sur le territoire

**Felix SUAREZ** – Ingénieur étude  
**Jocelyn EPAILLARD** – Chef de projets  
**Romain BAYETTI** – Directeur de projets



# L'économie circulaire de l'eau

La logique des « 3R » appliquée aux ENC



1 : Réduire les consommations en eau (brute ou potable)



2 : Recycler l'eau au plus proche des usages



3 : Réutiliser l'eau sur le territoire



# Les usages potentiels en EUT

Différents usages pour les ENC



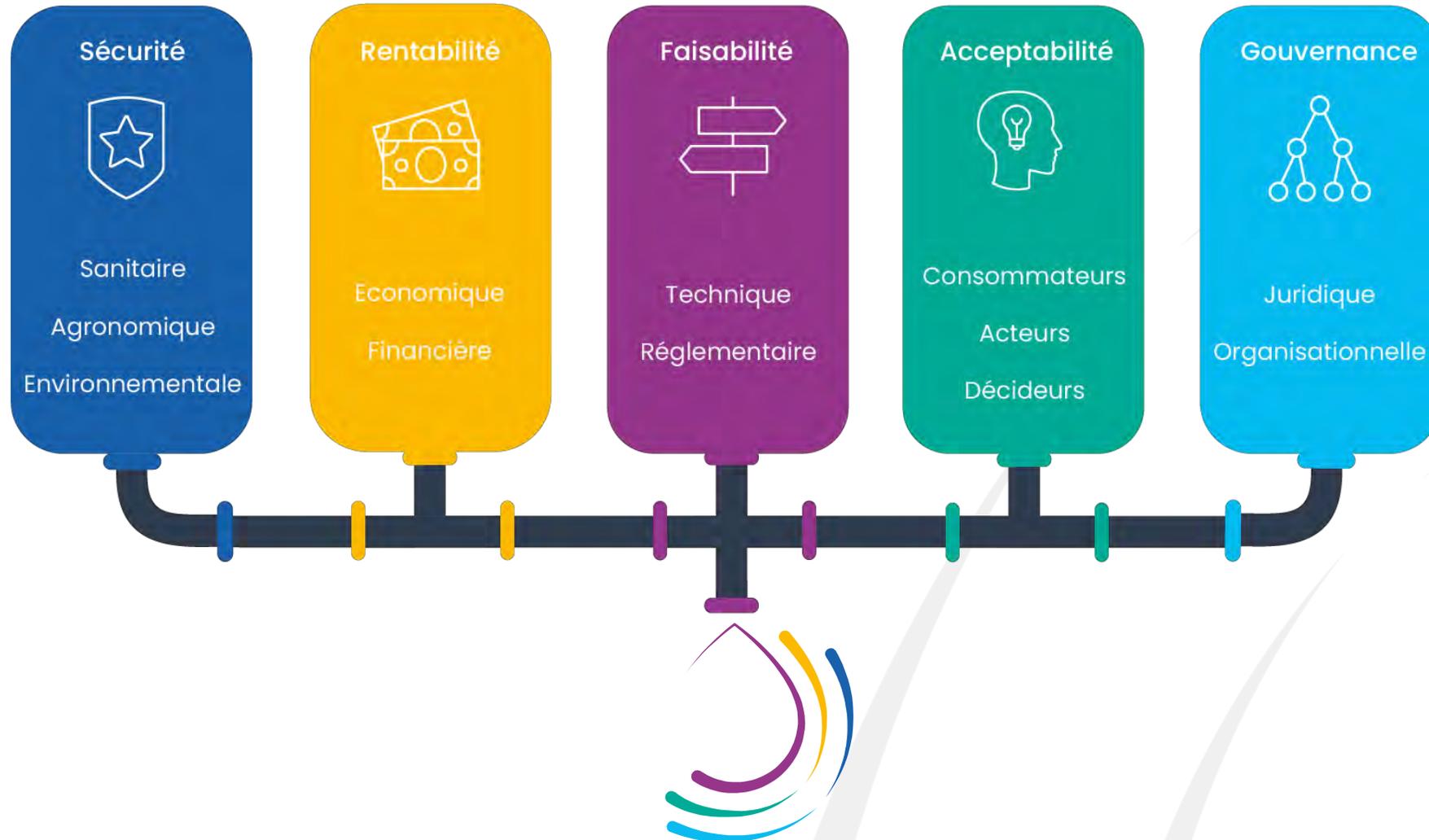
# L'économie circulaire de l'eau

Contribuer à la préservation de la ressource et du milieu naturel

- Levier quantitatif :
  - Substitution à des prélèvement existants (eau brute ou eau potable) => préserver la ressource existante, réserver l'eau potable pour des usages « nobles »
  - Libérer une nouvelle ressource pour la création d'usage : sécuriser les productions agricoles, créer de l'attractivité pour le territoire (industrie, etc.)
- Levier qualitatif :
  - Réduire la charge polluante rejetée dans le milieu
  - Valoriser la matière organique

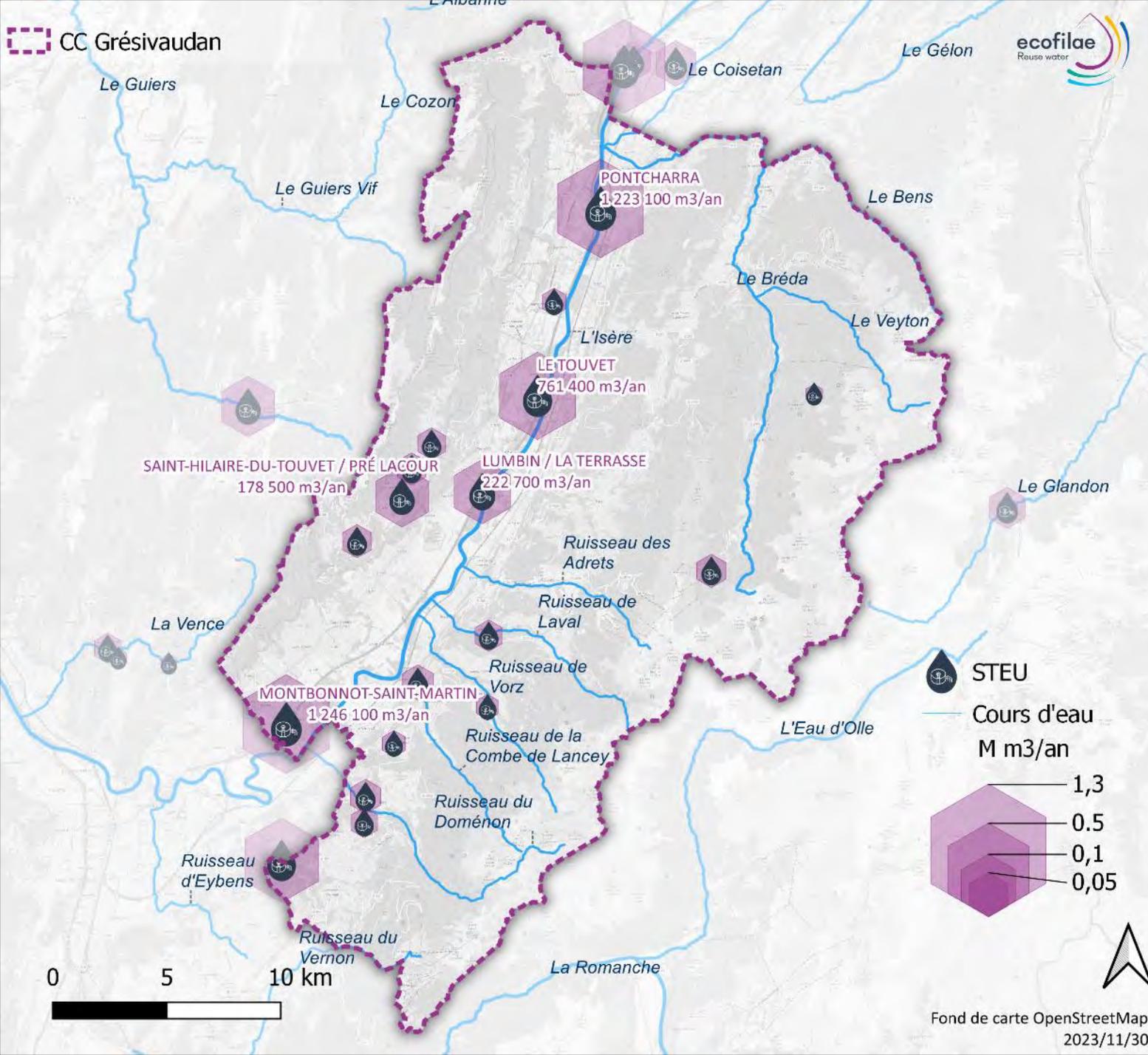
# L'économie circulaire de l'eau

Les facteurs de réussite



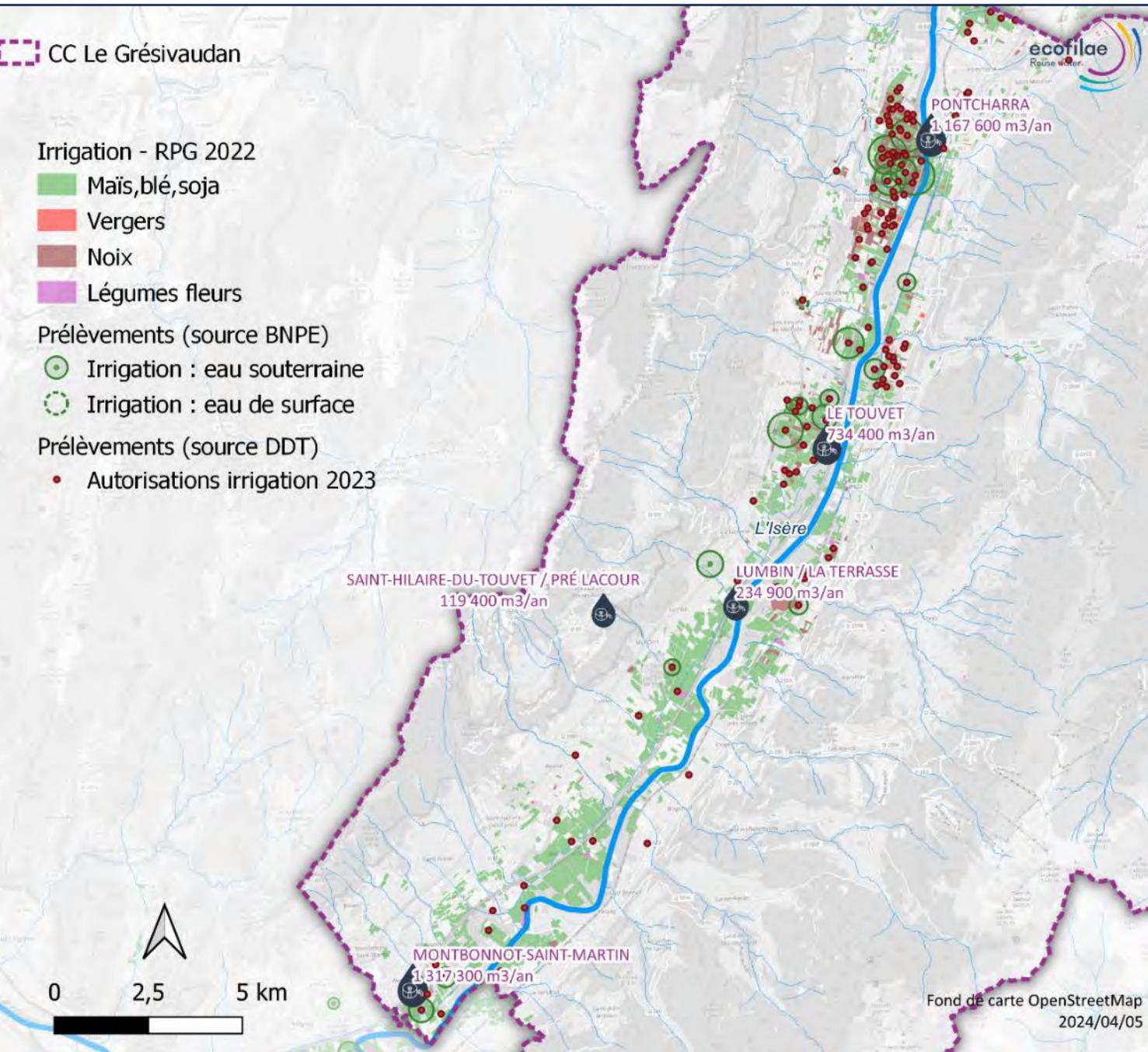
# Les STEU de la CC

## Carte des STEU



### 2 typologies de STEU :

- 5 STEU de taille significative le long de l'Isère
- Petites STEU plutôt rurales



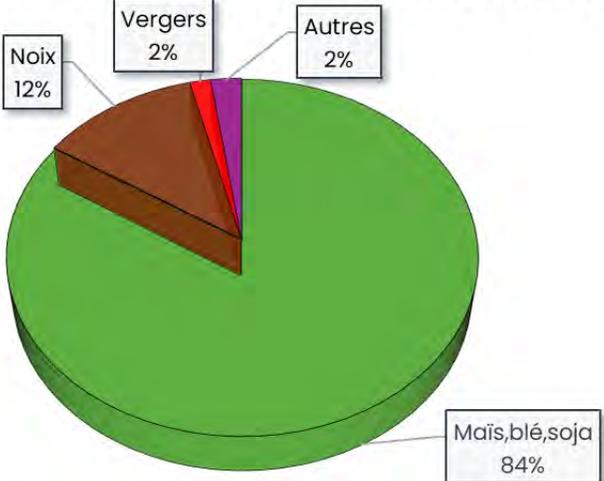
# Les usages potentiels en EUT

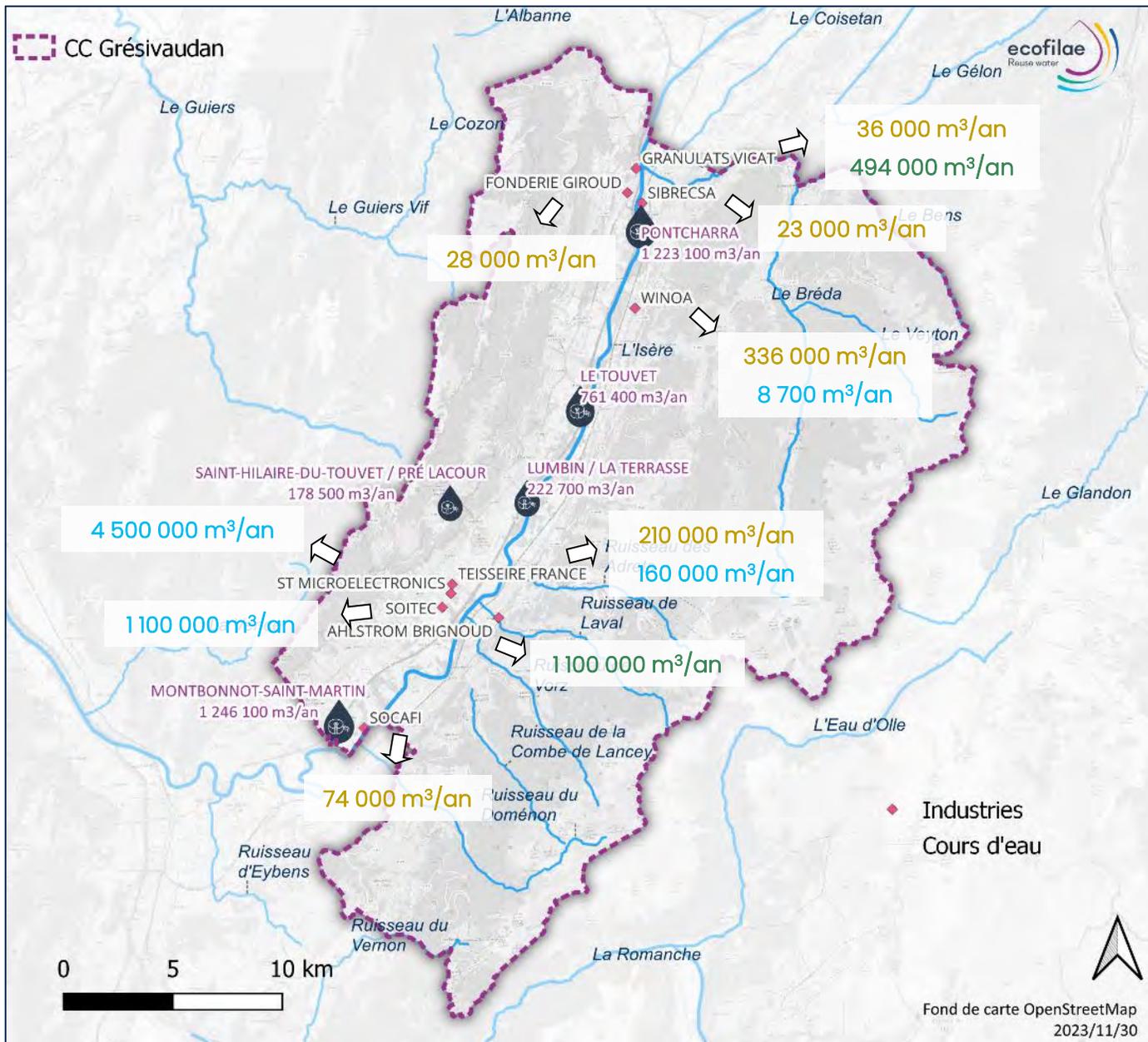
## Irrigation agricole

Volumes :

- 100 à 350 000 m<sup>3</sup>/an déclarés

REPARTITION DES CULTURES IRRIGUABLES





# Les usages potentiels en EUT

## Usages industriels

### Légende :

Prélèvement souterrain (source : BNPE 2020)

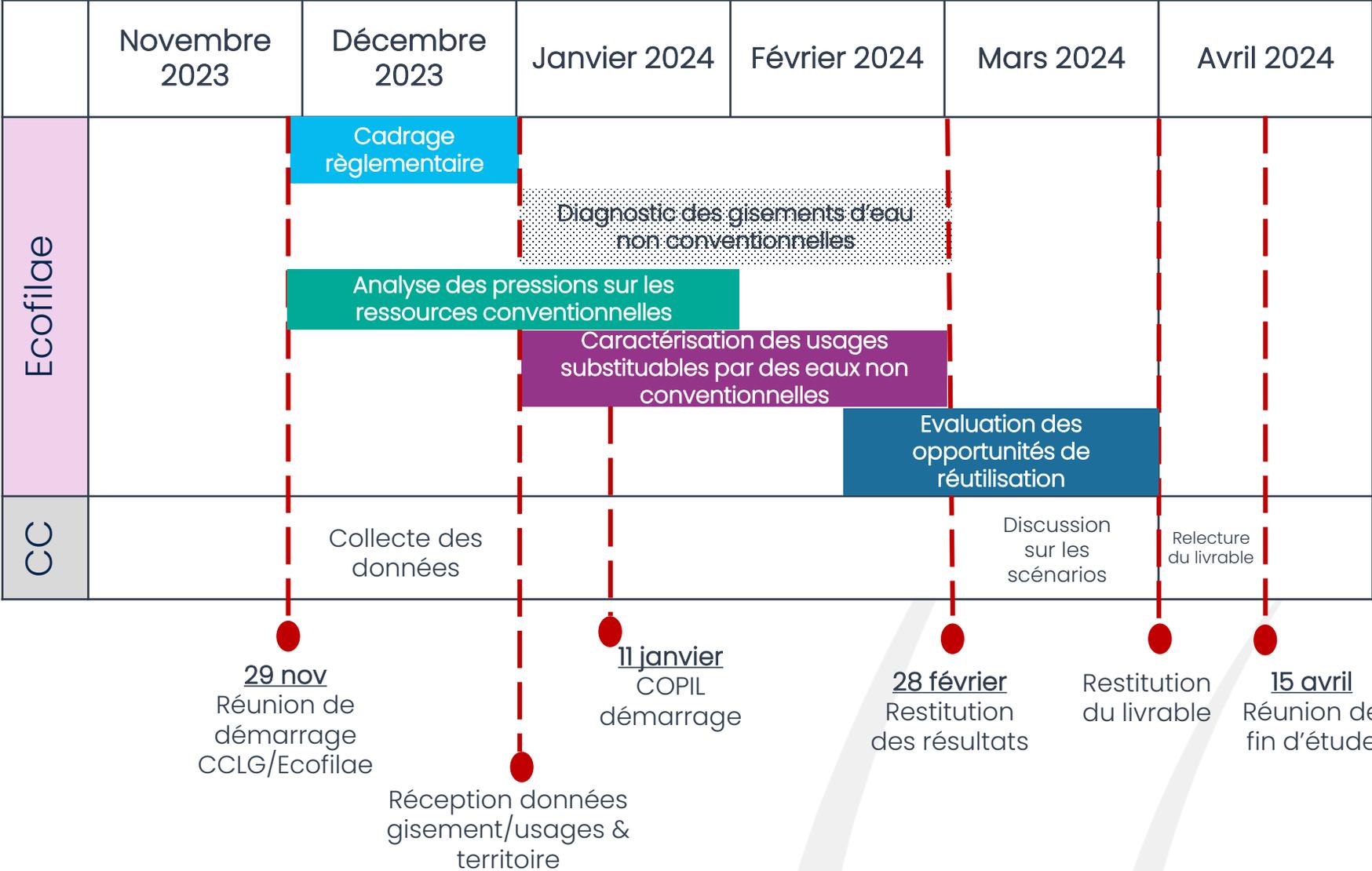
Prélèvement eau de surface (source : BNPE 2020)

Prélèvement eau potable (source : IREP 2020)

| Entreprise                | Activité   |
|---------------------------|--|
| AHLSTROM BRIGNOUD         | Industrie du papier et du carton                                 |
| FONDERIE GIROUD INDUSTRIE | Métallurgie  |
| GRANULATS VICAT           | Exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers  |
| SIBRECSA                  | Collecte, traitement et élimination des déchets ménagers         |
| SOCAFI                    | Exploitation de carrières de sables et graviers                  |
| SOITEC                    | Conception et production des matériaux semi-conducteurs          |
| ST MICROELECTRONICS       | Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques |
| TEISSEIRE FRANCE SAS      | Production de boissons (sirops)                                  |
| WINOA                     | Métallurgie (production de grenaille d'acier)                    |

# Collecte des données et Planning

## Planning





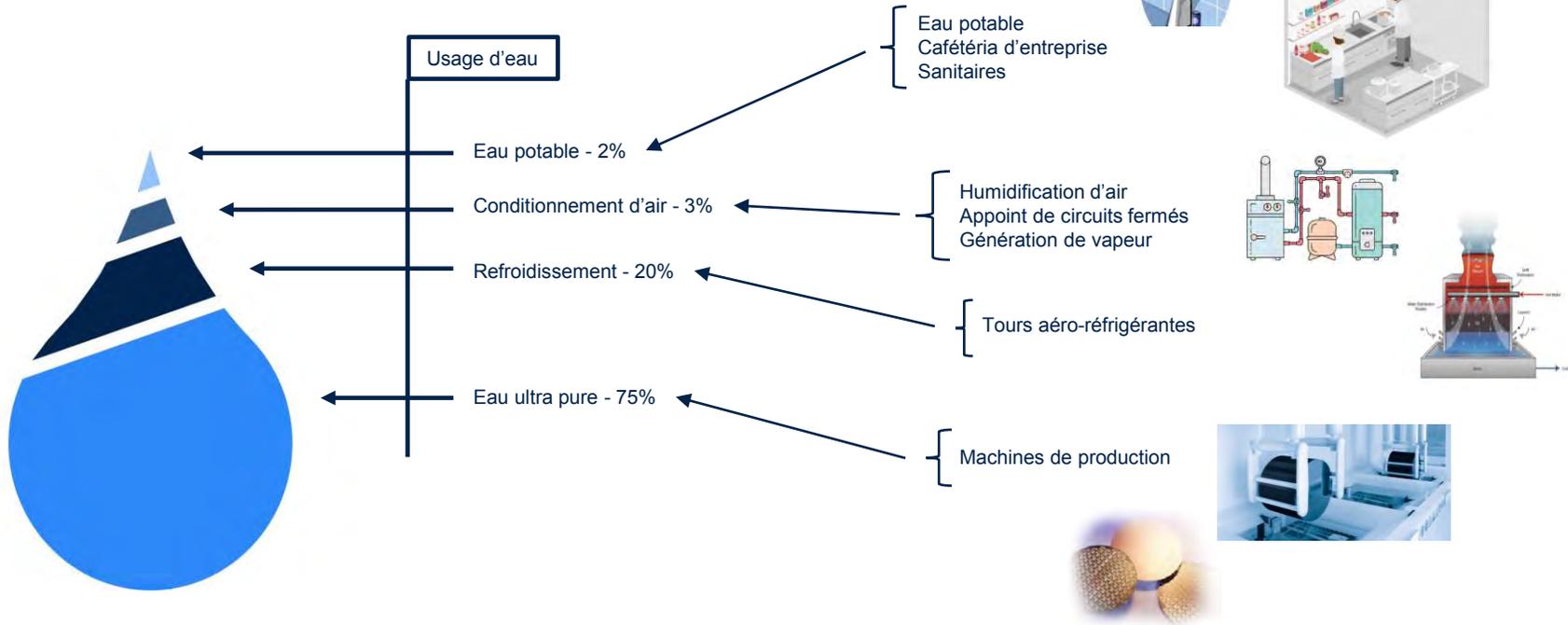
life.augmented

# Les orientations pour favoriser la sobriété hydrique dans l'Industrie : usage et recyclage de l'eau

Mattias Espanet, responsable de la gestion de l'eau - STMicroelectronics



# Usages d'eau sur un site de fabrication de semiconducteurs



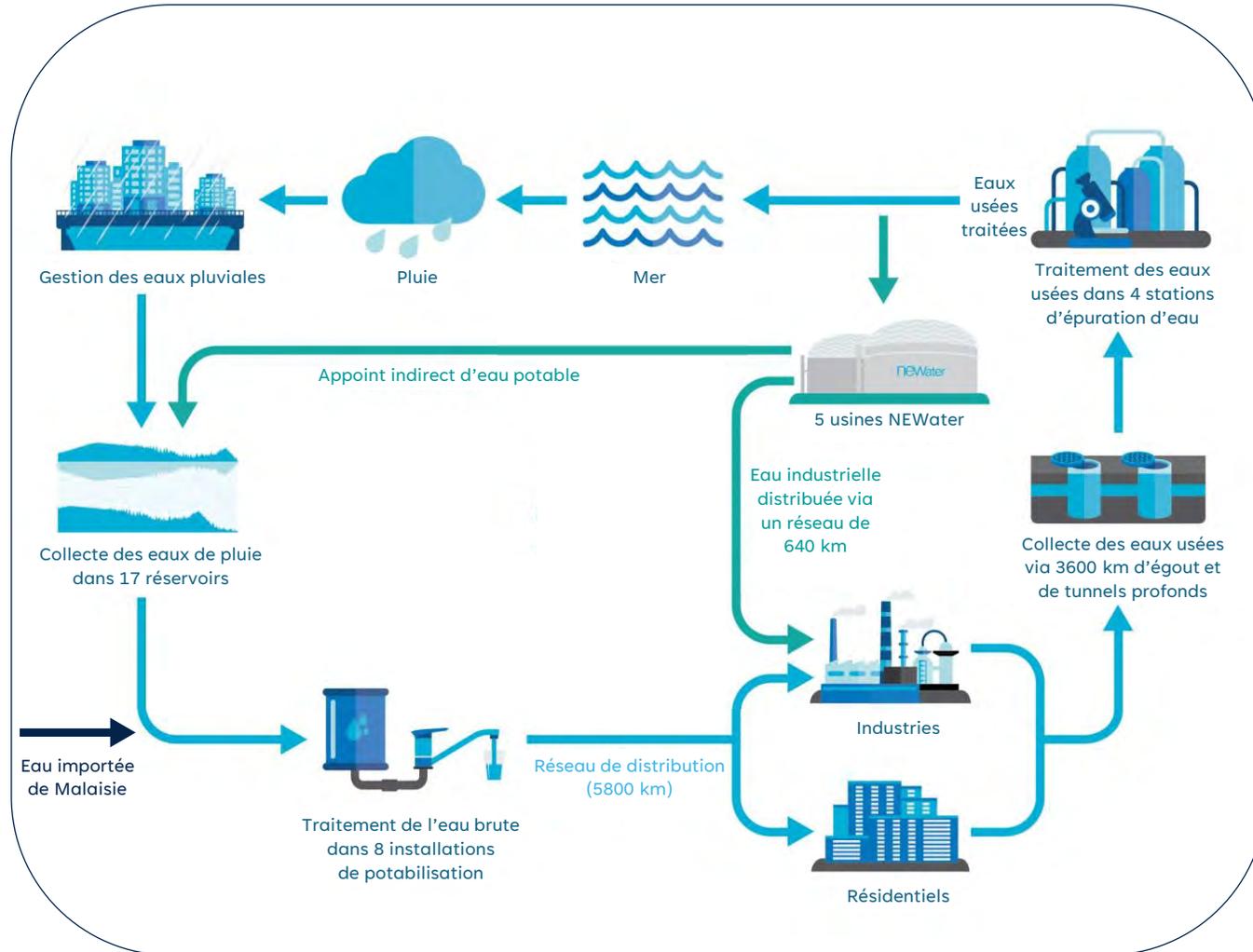
Les actions d'économie d'eau et l'augmentation du taux de recyclage d'eau ont permis de réduire de 20% la consommation d'eau par unité de production depuis 2016

Consommation d'eau ultra pure par unité de production (vs réf 2016)



Répartition dépendante du contexte local de chaque site  
(Qualité d'eau disponible, technologie de traitement d'eau, stratégie locale)

# Exemple de gestion de l'eau à Singapour : le programme national NEWater



A Singapour, NEWater fournit cette eau industrielle au site ST de Ang Mo Kio.

Le site est alimenté à plus de 90% par de l'eau industrielle produite par les installations NEWater.

L'effort collectif permettant cet appoint en eau recyclée améliore significativement le taux de recyclage du site de Ang Mo Kio.



life.augmented

# Gestion de la ressource eau sur le site STMicroelectronics Crolles

Martine DRUGES, Directeur santé environnement sécurité du site de Crolles - STMicroelectronics



# Les usages de l'eau sur le site de Crolles



## L'eau ultra pure

- C'est la **majorité** de l'eau utilisée sur site.
- C'est une eau **très purifiée** obtenue sur site. Il ne reste plus que la molécule H<sub>2</sub>O
- Elle sert au **rincage** des wafers lors du process, principalement en CMP et en WET.



Unité de fabrication d'eau ultra pure aux facilities



Module de régulation de température sur machine WET



Brosse de nettoyage en CMP



## L'eau adoucie

- Il s'agit d'une eau avec **moins de Calcium (Ca)** et de **Magnésium (Mg)** afin d'éviter tout encrassement.

Elle est utilisée principalement dans :



- Les **tours aéroréfrigérantes** qui servent à évacuer l'**excédent de chaleur** issu des groupes froids utilisés pour **maintenir à température** l'eau de refroidissement des installations.

- Les **scrubbers**, pour traiter les effluents gazeux en **totale conformité avec notre arrêté d'exploitation**.

L'eau utilisée est ensuite acheminée à la station de traitement pour épuration.

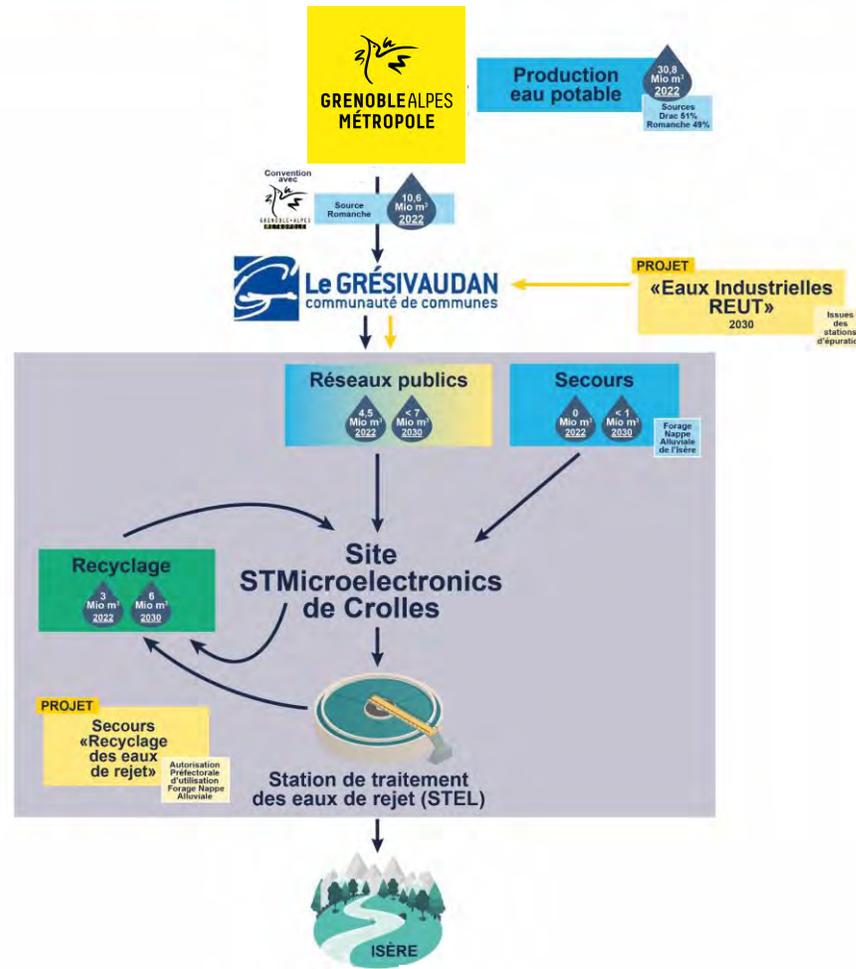


Les **scrubbers** jouent un rôle clé de réduction des émissions de gaz à effet de serre (PFC) dans le cadre de notre **objectif Compagnie de neutralité carbone en 2027**.



# Utilisation de l'eau : réduire, réutiliser et restituer

**Gestion responsable de l'eau**  
Doublé le volume recyclé pour limiter l'utilisation d'eau potable



**Diversifier la ressource en eau**

**Réduire son utilisation**

**Réutiliser et recycler l'eau**

**Restituer l'eau au milieu naturel**

## ***Notre ambition***

Réduire l'utilisation d'eau potable du site, tout en augmentant notre capacité de production, en explorant des voies inédites d'économie et de recyclage

# Augmenter le recyclage pour diminuer l'utilisation d'eau potable

## Projet de recyclage (REUSE) : vers des technologies plus innovantes

*Devenir l'un des premiers sites de semi-conducteurs en Europe à recycler ses eaux traitées pour la fabrication d'eau ultra pure*

Recycler une partie des eaux traitées pour les réinjecter en entrée de la boucle de fabrication de l'eau ultra pure



STEL2



Skids infiltration



STEL2



Skids osmose Inverses

### Phase 1

- Pilote 40m<sup>3</sup>/h
- Démarrage Q4 2023
- Qualification Q2 2024

>40%

>44%

>60%

### Phase 2

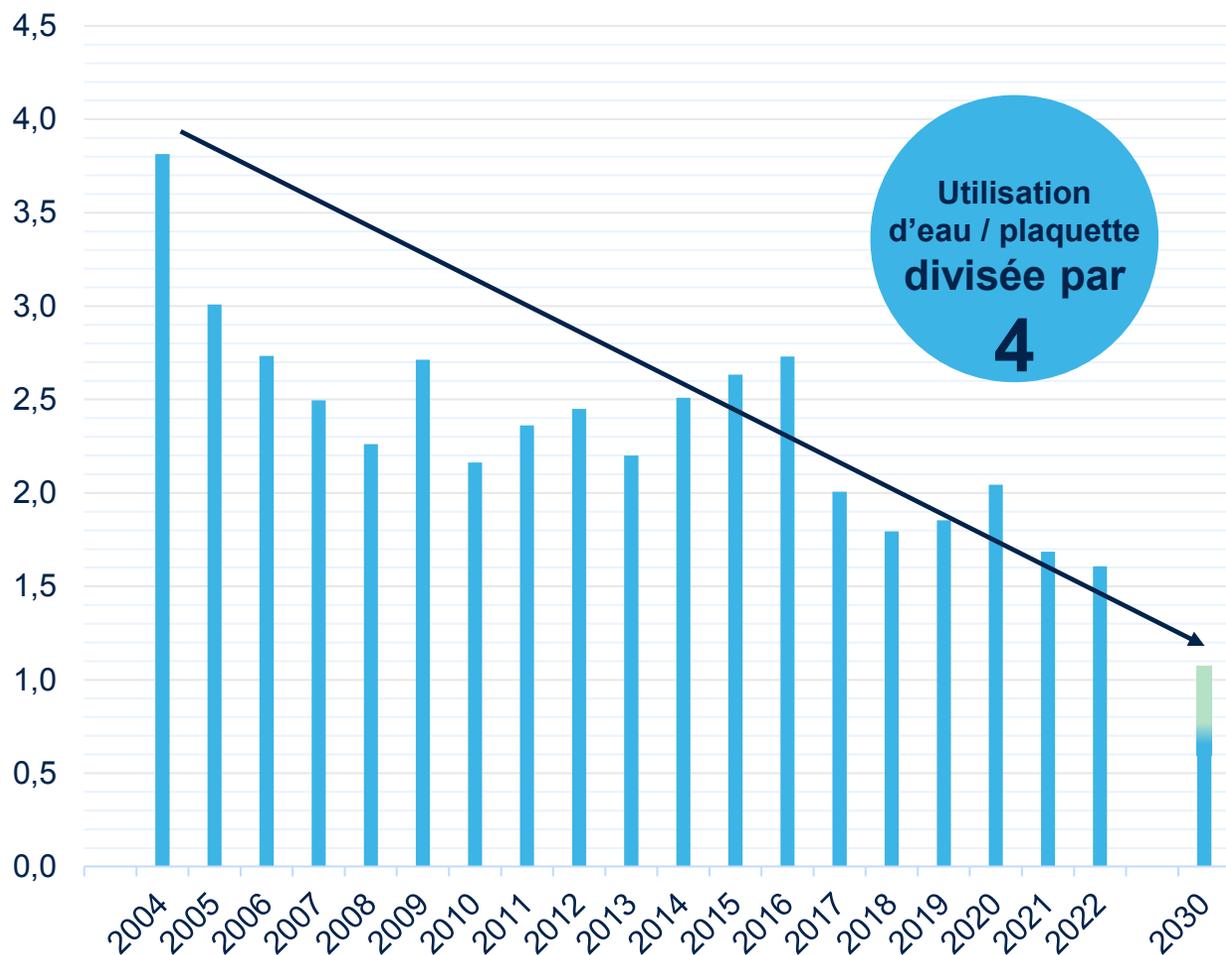
- Extension pilote à 80m<sup>3</sup>/h
- 2024: Etudes techniques
- 2025: Prévision réalisation

### Phase 3

- Création d'une unité spécifique de recyclage
- Potentiel: 400m<sup>3</sup>/h
- Déploiement en fonction de l'avancement du projet

# Réduire et diversifier l'utilisation d'eau

## 1. Réduction d'eau par plaquette produite



## 2. Réduction d'eau potable par la diversification de la ressource

Utilisation 2022 (~12 000 m<sup>3</sup>/j)

Eau potable

Horizon 2030 (~19 000 m<sup>3</sup>/j)

Eau potable

Eau industrielle REUT

### ***Notre ambition***

Réduire l'utilisation d'eau potable du site, tout en augmentant notre capacité de production, en explorant des voies inédites d'économie et de recyclage

**Vos questions par SMS 07 62 63 89 65**



## Temps participatif | Tables rondes

**« Selon vous, quels sont les principaux leviers d'économie et de préservation de la ressource en eau que les différentes filières industrielles devraient adopter ? »**





life.augmented

# Conclusion

# Un site dédié pour s'informer et contribuer au projet



Informez-vous, consultez l'actualité, posez vos questions et contribuez au projet via le site internet de la concertation :  
<https://stmicroelectronics.je-contribue.com>



**Accédez en continu  
à l'information, contribuez  
à la concertation et  
posez vos questions  
tout au long de la  
concertation  
du 22 mars au 19 avril 2024**

# Les rendez-vous de la concertation préalable

## 3 RÉUNIONS PUBLIQUES

**22 MAR** Réunion de lancement de la concertation préalable  
**19H - 21H, Grenoble, Maison Minatec**  
« La microélectronique : des pionniers isérois aux créateurs et fabricants d'innovations technologiques pour relever les défis de notre société »  
Avec participation en ligne possible

**02 AVR** Réunion avec les acteurs du territoire  
**19H - 21H, Crolles, L'Atelier**  
« Les impacts territoriaux du projet (emploi, mobilité, logement, eau, énergie, etc.) : comment concilier développement industriel et enjeux environnementaux pour garantir un développement durable du Grésivaudan ? »  
Avec participation en ligne possible

**11 AVR** Réunion de synthèse  
**19H - 21H, Crolles, Le Projo**  
Partage des contributions  
Avec participation en ligne possible

## 2 RENCONTRES DE PROXIMITÉ

**24 MAR** 9H - 12H, Marché de Crolles

**17 AVR** 14H - 17H, Place Grenette à Grenoble

## 1 EVENEMENT PARTICIPATIF

**10 AVR** 19H - 21H, Webconférence avec le public : échanges, témoignages, partage d'idées sur le thème de l'eau

## 1 RENCONTRE POUR LES SALARIES

**28 MAR** Webconférence à destination des salariés STMicroelectronics (Isère et tous les sites en France)  
« En quoi le développement technologique et industriel du site de Crolles est-il opportun ? »

## 3 RÉUNIONS À DESTINATION DES JEUNES (COLLÉGIENS, LYCÉENS, ÉTUDIANTS)

**04 AVR** Temps d'échanges avec les collégiens lors de la finale académique du concours CGénial, organisé dans le cadre du dispositif Sciences à l'école.  
Rencontre à Crolles

**08 AVR** Rencontre-atelier avec les étudiants du Lycée Vaucanson de Grenoble, partenaire du site (Filière Maintenance des systèmes de production connectés).  
Rencontre à Crolles

**09 AVR** Réunion sur les compétences dans la microélectronique.  
«Quels intérêts et opportunités de se former à la microélectronique pour répondre aux enjeux de demain ?»  
Rencontre à Crolles sur inscription obligatoire et en webconférence pour le monde étudiant partout en France

**Merci pour votre  
participation  
et vos contributions**

© STMicroelectronics - All rights reserved.

ST logo is a trademark or a registered trademark of STMicroelectronics International NV or its affiliates in the EU and/or other countries.

For additional information about ST trademarks, please refer to [www.st.com/trademarks](http://www.st.com/trademarks).

All other product or service names are the property of their respective owners.



life.augmented

